

Université de Montréal

**Les fonctions des places publiques montréalaises:
convergences ou divergences des usages planifiés ?**

par

France Harvey

École de design industriel

Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales

En vue de l'obtention du grade de

Maître en Sciences appliquées en aménagement (M.Sc.A aménagement)

Option Design et complexité

Avril 2014

© France Harvey, 2014

Résumé

Ce mémoire s'inscrit dans la pratique de l'architecture du paysage, du design urbain et de l'urbanisme. La recherche se construit autour d'un questionnement sur le rôle des professionnels de l'aménagement dans la prise en compte des usages dans les processus de projet d'aménagement de places publiques montréalaises. Une double étude de cas et une analyse comparative permettent de voir comment se fait le passage de la programmation de la place à l'appropriation de l'espace à la faveur du travail des professionnels impliqués dans les diverses phases du projet, y compris les usages et les activités non spécifiquement prévus mais rendus possibles par la nature des aménagements réalisés. Les places Gérard-Godin (arrondissement Plateau Mont-Royal) et Simon-Valois (arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) ont été choisies parce qu'elles sont situées dans des quartiers à vocation résidentielle et pour leur aménagement assez récent. Ces projets sont intéressants parce qu'ils participent à la revalorisation de leur quartier respectif et à l'apport d'espace public de qualité. Or, l'internationalisation des villes et leur marchandisation les positionnent dans un contexte de compétitivité où le renouvellement urbain est un enjeu important. Conséquemment, les principaux problèmes qui ont motivé ce mémoire sont celui du renouvellement urbain, de l'identité collective et des appropriations de l'espace public.

Mots-clés : place publique, espace public, design urbain, aménagement, ville, usager, appropriation

Abstract

This master's thesis is part of the practice of landscape architecture, urban design and urban planning. The research is built around a questioning of the role of professional of these practices in consideration of uses in the process of planning of Montreal's public squares project. A double case study and comparative analysis allows to see how is the transition from programming instead the appropriation of space thanks to the work of the professionals involved in the various phases of the project, including uses and activities not specifically provided but made possible by the nature of the infrastructure development. Places G erald-Godin (Plateau Mont-Royal's borough) and Simon-Valois (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve's borough) have been chose because they are located in neighborhoods with residential vocation and their quite recent development. These projects are interesting because they contribute in the upgrading of their respective district and the provision of quality public space. However, the internationalization of cities and the commodification position in a competitive context where urban renewal is an important issue. Consequently, the main problems that motivates this research is that of the urban renewal, the collective identity and appropriation of public space.

Keywords : place, square, public space, urban design, city planning, city, user, appropriation

Table des matières

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DE SIGLES	x
LISTE DES PRINCIPALES DÉFINITIONS	xi
Espace public urbain ou virtuel, domaine public et centre commercial	xi
Place, place commémorative et la dénomination de <i>Place-nom</i>	xi
Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans un projet d'aménagement de place publique: les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les usagers	xii
DÉDICACE	xiv
REMERCIEMENTS	xv
INTRODUCTION	1
Introduction générale	1
Identification d'un problème de départ	3
La recherche	6
PARTIE 1_CADRE CONCEPTUEL ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE	8
1.1 Cadre conceptuel	8
1.1.1 Mise en contexte historique de la place publique	8
1.1.2 Quelques définitions et attributs des places publiques contemporaines	16
1.1.2.1 Définitions	16
1.1.2.2 Une place publique est d'abord un espace public	17
1.1.2.3 Espace multifonctionnel	18
1.1.2.4 La forme	18
1.1.2.5 Le rayonnement	19
1.1.3 Les principales fonctions attribuées aux places publiques	19

1.1.4 Usages	21
1.1.4.1 Définitions et descriptions des usages	21
1.1.4.2 Convergence et divergence des usages	21
1.1.4.3 Appropriations	22
1.1.4.4 Sociabilité publique	24
1.1.5 Le processus de projet d'aménagement et les professionnels de l'aménagement	25
1.2 Cadre méthodologique	28
1.2.1 La stratégie méthodologique: l'étude de cas	30
1.2.2 Les étapes de la collecte de données	31
1.2.2.1 Première collecte: documentation sur les deux cas à l'étude	31
1.2.2.2 Deuxième collecte: entretiens semi-dirigés	32
1.2.2.3 Troisième collecte: observations directes	33
1.2.3 Quelles places ?	34
1.2.4 L'analyse des résultats: analyse des données et analyse par comparaison des deux cas	35
PARTIE 2_ PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES PLACES GÉRALD-GODIN ET SIMON-VALOIS: étude de cas	38
Localisation des deux places publiques	38
2.1 Présentation du projet d'aménagement de la place Gérard-Godin	41
2.1.1 Contexte, enjeux et problématique.....	41
2.1.2 Le processus du projet de réaménagement du site du métro Mont-Royal	45
2.1.3 La programmation ou les objectifs du projet d'aménagement en fonction des différentes clientèles	50
2.1.4 La planification ou le concept final d'aménagement	52
2.2 Présentation du projet d'aménagement de la place Simon-Valois	55
2.2.1 Contexte, enjeux et problématique	55
2.2.2 Le processus du projet d'aménagement	59
2.2.3 Le plan d'aménagement préliminaire du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois, rapport final (2001)	60
2.2.4 Le Cahier de planification - Place valois (2003)	64
2.3 Présentation et analyse des résultats de la place Gérard-Godin	71

2.3.1 Une place publique « naturelle » !	71
2.3.2 Un noeud intermodal	72
2.3.3 Une place publique: espace ouvert, polyvalent et flexible	73
2.3.4 Le dualisme des deux fonctions principales	75
2.3.5 Le marché public	76
2.3.6 Les pratiques d'usages	77
2.4 Présentation et analyse des résultats de la place Simon-Valois	81
2.4.1 Une nouvelle place publique	81
2.4.2 Une place de quartier, un espace ouvert et multifonctionnel	82
2.4.3 Les pratiques d'usages	84
2.5 Interprétation des résultats: places Gérald-Godin et Simon-Valois	90
2.5.1 L'appropriation des nouveaux sites	90
2.5.1.1 L'après-projet	90
2.5.1.2 Le rayonnement d'une place publique	93
2.5.2 Fonctions comparées	94
2.5.2.1 Espace ouvert et multiple	94
2.5.2.2 La circulation	95
2.5.3 Usages comparés	97
2.5.3.1 Usages prévus versus usages pratiqués	97
2.5.3.2 Les matérialités versus les usages	97
2.5.3.3 Les activités organisées	98
2.5.3.4 Les usages et les activités selon les saisons	99
2.5.3.5 Usage convergent ou usage divergent ?	100
PARTIE 3_ PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS: LES PROFESSIONNELS DE	
L'AMÉNAGEMENT	102
3.1 Présentation et analyse des processus d'aménagement	102
3.1.1 Un processus "type"	103
3.1.2 Présentation des acteurs	105
3.1.2.1 Les acteurs politiques (Prémices)	107
3.1.2.2 Les acteurs économiques (Prémices)	107
3.1.2.3 Les fonctionnaires municipaux (étapes 1 et 2)	108

3.1.2.4 Les professionnels de l'aménagement du secteur privé (étapes 1, 2 et 3)	109
3.1.2.5 Les usagers-travailleurs	109
3.1.2.6 Les multiples usagers (prémices et après le projet)	109
3.1.2.7 La participation du milieu et les consultations publiques	110
3.1.3 Les dynamiques entre les acteurs sont a géométrie variable	112
3.2 Les professionnels de l'aménagement	115
3.2.1 Qui sont ils et quel rôle jouent-ils ?	116
3.2.1.1 À l'étape de la programmation: encadrement, support, organisation, préparation de documents synthèses ou préliminaires et de présentation	118
3.2.1.2 À l'étape de la conception: plan préliminaire, plan final et devis	118
3.3 Interprétation des résultats: les professionnels de l'aménagement	120
3.3.1 Brève théorisation sur le processus de conception et sur le "concepteur"	121
3.3.2 Le rôle de conseiller	123
3.3.3 Leur rôle dans l'enjeu des appropriations, d'identité collective et de renouveau urbain	125
PARTIE 4_ DISCUSSION AUTOUR DE LA QUESTION INITIALE	128
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	134
Retour sur la méthodologie	134
Une place réussie est une place appropriée	141
BIBLIOGRAPHIE	146
ANNEXE 1 Questions types pour les entretiens (modèle général)	x
ANNEXE 2 Exemple d'un entretien	xi
ANNEXE 3 Tableau des observations	xii
ANNEXE 4 Exemple de notes d'observations	xiii
ANNEXE 5 Liste d'usages observés	xiv

Liste des tableaux

Tableau 1: Fonctions et usages - place Gérald-Godin	73
Tableau 2: Familles d'usages - place Gérald-Godin	78
Tableau 3: Activités organisées - place Gérald-Godin - 2000 à 2011	79
Tableau 4: Activités organisées - place Gérald-Godin - 2012	80
Tableau 5: Fonctions et usages - place Simon-Valois	84
Tableau 6: Familles d'usages - place Simon-Valois	85
Tableau 7: Activités organisées - place Simon-Valois - 2005 à 2012	87
Tableau 8: Positionnement des acteurs et de leurs rôles	106
Tableau 9: Positionnement des participants aux entretiens par rapport aux acteurs et au processus d'un projet d'aménagement	117

Liste des figures

Figure 1: Shéma du parcours de la recherche	29
Figure 2: Site du métro Mont-Royal et place Gérard-Godin, 2012 (vue aérienne)	39
Figure 3: Place Simon-Valois, 2013 (vue aérienne)	40
Figure 4: Site du métro Mont-Royal, 1985, vue Sud et vue Est-Nord	43
Figure 5: Site du métro Mont-Royal, 1985, vue Est et vue Ouest	44
Figure 6: Plan d'aménagement de la place Gérard-Godin, 1999	55
Figure 7: Aménagement de la place Gérard-Godin: un concept modeste	55
Figure 8: Parvis/place vue de la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal	55
Figure 9: Surface pavée à l'arrière de l'édicule	55
Figure 10: Shéma du passage de la voie ferroviaire dans le quartier	56
Figure 11: Secteur rue Ontario / avenue Valois avant son aménagement	58
Figure 12: Proposition d'aménagement préliminaire du secteur Ontario / Valois	61
Figure 13: Proposition d'aménagement préliminaire de la place Simon-Valois	63
Figure 14: Déstructuration de la trame urbaine du secteur	64
Figure 15: Illustration de l'intégration de la voie ferroviaire à l'aménagement d'espaces publics	67
Figure 16: Plan d'aménagement final de la place Simon-Valois	68
Figure 17: Proposition de dispositions variables des kiosques	69
Figure 18: Détails d'aménagement de la place Simon-Valois.....	70
Figure 18: Shéma de la circulation sur la place Gérard-Godin	74
Figure 19: Marché public installé à l'est de l'édicule	76
Figure 20: Shéma de la circulation sur la place Simon-Valois	83
Figure 21: Appropriations, place Gérard-Godin	91
Figure 22: Appropriations, place Simon-Valois	92
Figure 23: Shématisation d'un processus de projet d'aménagement	103
Figure 24: Shéma général de la dynamique entre les acteurs dans un processus de projet d'aménagement de place publique	113

Figure 25: Shéma particulier de la dynamique entre les acteurs dans le projet d'aménagement de la place Gérald-Godin	113
Figure 26: Synthèse des rôles des professionnels de l'aménagement	129

Liste des sigles

DAUSE	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
MAMM	Ministère des affaires municipales et de la métropole
SDC	Société de développement commercial
SPJEV	Service des parcs, jardins et espaces verts
SIDAC	Société d'initiative de développement des artères commerciales
STCUM	Société de transport de la communauté de Montréal (maintenant la STM)
STM	Société de transport de Montréal (anciennement la STCUM)

Liste des principales définitions

Espace public urbain ou virtuel, domaine public et centre commercial

Espace public *urbain*:

L'espace public est un terme générique pour désigner les espaces urbains collectifs. Ils sont « composé d'espaces ouverts, ou extérieurs (Merlin et Choay, 2005) » et qui comportent aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages, couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou des espaces plantés (mails, cours...) » (Merlin et Choay, 2005). Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement décrit l'espace public en opposition à l'espace privé et aux édifices publics, situé au sein du domaine public. De plus, « les espaces publics extérieurs sont généralement perçus comme étant à la fois physiquement et socialement ouverts » (Serfaty, 1988 : 115).

Espace public *virtuel* ou *place publique virtuelle*:

Utilisation métaphorique pour désigner ce qui constitue le monde virtuel, soit le « lieu où se forme l'opinion publique, se transforme et étend son empire sur la vie quotidienne des ménages. Par le biais des médias, il pénètre l'intimité des foyers » (Toussaint et Zimmermann, 2001 : 45-46).

Centre commercial:

Selon Merlin et Choay, le centre commercial régional est « implanté en périphérie des grandes agglomérations, en un lieu desservi (près d'un accès autoroutier), et si possible très fréquenté, mais offrant de vastes espaces de stationnement - rassemblant dans une construction unique, autour d'une véritable voirie intérieure, succursales de grands magasins (en général aux extrémités pour attirer la clientèle vers les autres points de vente) ou de magasins poulaires, hypermarchés, nombreuses boutiques : il correspond à des besoins occasionnels » (Merlin et Choay, 2005).

Place, place commémorative et la dénomination de *Place-nom*

Place (ou placette)

« Espace découvert et assez vaste, sur lequel débouchent ou que traversent ou contournent une ou plusieurs voies de communication et qui, parfois, est entouré de constructions ou peut comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure. » (Commission de toponymie du Québec) Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, une place publique est un espace minéral tandis que le square est un espace végétal. « Les places publiques urbaines sont des territoires collectifs extérieurs, aux limites physiques clairement définies (par des bâtiments par

exemple, ou des jardins, des rues) et aisément accessibles (par plusieurs rues, ruelles, escaliers, etc) » (Serfaty, 1988 : 120).

Place commémorative

« Espace public découvert dont le nom et l'aménagement visent à rappeler le souvenir d'un événement ou à honorer la mémoire d'une personne. Note: dans une place commémorative, on trouve souvent un monument, une statue ou une plaque commémorative. Une telle place peut être aménagée dans un parc, devant un édifice, etc. Une place publique dont la désignation rappelle le souvenir de quelqu'un ou d'un événement peut être considérée comme une place commémorative. »

Place-*nom*, telle que Place-Ville-Marie, Place-Bonaventure ou Place-des-Arts:

« L'usage qui consiste à désigner par le mot place un immeuble ou un ensemble d'immeubles, commerciaux ou autres, est fautif » (Commission de toponymie du Québec).

Square:

« L'appellation square s'applique habituellement ici à un quadrilatère construit, de fonction résidentielle ou autre, entourant un espace planté d'arbres. Cependant, dans le cas des squares résidentiels, l'espace planté n'est pas réservé à l'usage exclusif des riverains mais sert de lieu public » (Marsan, 1994 : 292).

Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans un projet d'aménagement de place publique: les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les usagers.

Les acteurs économiques:

« Les *acteurs économiques* sont les nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises qui participent à la métropolisation en fonction de leur statut de propriétaire du sol métropolitain » (Bassand et Joye, 1999 : 57).

Dans les cas de places publiques montréalaises, les sociétés de développement économique et de l'industrie du tourisme sont souvent impliquées.

Les acteurs politiques:

« Les *acteurs politiques*, en regard d'une gouvernance métropolitaine, appartiennent tant aux instances nationales, régionales que locales, et sont souvent en lutte pour restaurer une démocratie métropolitaine » (Bassand et Joye (1999) p.57).

Dans les cas de places publiques montréalaises, ce sont surtout les acteurs de la municipalité, mairie centrale ou d'arrondissement. les acteurs des instances gouvernementales sont impliqués de manière indirecte par l'intermédiaire de programmes et de subventions.

Les fonctionnaires municipaux:

Dans les cas de places publiques montréalaises, ce sont les employés de la municipalité, ou Ville, des services d'urbanisme et d'aménagement des espaces publics. Ils peuvent être chefs de division, conseillers en aménagement, urbanistes, designers urbains ou architectes paysagistes.

Les professionnels de l'aménagement:

« *Les professionnels de l'espace*, qu'il s'agisse des architectes, urbanistes, aménageurs ou ingénieurs, etc., dépendent plus ou moins des précédents acteurs et pilotent l'organisation de l'espace métropolitain dans ses aspects micro- et macrosociospaciaux » (Bassand et Joye, 1999 : 57). Par contre, Merlin et Choay (1998) utilisent le terme d'aménageur ainsi « personne ou organisme qualifié dans les études d'aménagement et dans l'application des plans, programmes et projets résultant de ces études » mais, cette description correspond aux pratiques et aux formations académiques françaises qui ne sont pas les mêmes qu'au Québec. Aussi, dans les cas de places publiques montréalaises, ce sont les personnes pratiquant les différents métiers touchant à l'organisation de l'espace extérieur: urbanistes, designers urbain, architectes et architectes paysagiste. Ils peuvent être à l'emploi de tout gouvernement, dont la municipalité ou dans le secteur privé, autonome ou associé à une firme.

Aménagement signifie « organisation de l'espace destinée à satisfaire des besoins donnés, en mettant en place les équipements nécessaires en vue de le rendre exploitable ou plus productif » (OQLF¹). Tandis qu'espace signifie « étendue, surface, région ». (Dictionnaire Larousse)

Les usagers:

Dans les cas de places publiques montréalaises, ce sont les citoyens de la ville mais, en général ce sont les résidents du quartier où est situé une place publique. À ceci s'ajoute les citoyens issus des milieux communautaires, culturels et commerciaux qui seront considérés dans cette étude car ils utilisent les places publiques et sont pris en compte par les professionnels de l'aménagement dans les programmations des futures aménagements.

« Quant aux *usagers*, pendant longtemps ils n'ont pas été considérés comme de véritables acteurs, mais comme des pions parfois dociles. Pourtant, à la suite de nombreuses expériences de participation à la gestion de l'urbanisation, et maintenant de la métropolisation, on ne peut plus décemment leur refuser le statut d'acteurs. Cela d'autant plus que, systématiquement, l'utilisateur est reconnu pour être en même temps habitant et citoyen. Nous avons donc affaire à un acteur tricéphale: chaque individu vivant dans une métropole est à la fois habitant, usager, citoyen, à des degrés divers » (Bassand et Joye, 1999 : 57).

¹ Office québécois de la langue française

*Aux Jack Rabbit et Bernard Voyer de ce monde
et à mon entraîneur de ski, Jean-Yves Harvey,
parti pour un autre monde pendant que je
réalisais ce mémoire. Par eux, j'ai développé le
rêve du grand nord et d'expéditions de ski de
fond. Ce mémoire fut mon expédition en
solitaire dans mon hémisphère nord.*

Remerciements

D'abord, merci à tous ceux et celles de mon entourage, ami(e)s et famille, qui auront trouvé les bons mots, ou les moyens, pour m'encourager ou me supporter, à leur manière, dans la réalisation de ce mémoire de maîtrise. De toute évidence, un retour aux études près de vingt ans après avoir terminé mon baccalauréat, représentait certains inconvénients malgré la beauté du défi.

Ensuite, un immense merci à Gérard Beaudet, mon directeur de mémoire pour son support professionnel, pour sa générosité et sa grande disponibilité. Merci d'avoir contribué à repousser encore plus loin mes limites. Je souhaite remercier Suzanne Zriel, la technicienne responsable de mon dossier pour m'avoir accompagné tout au long de mes pérégrinations. Merci à Anne Cormier, pour son soutien et aux enseignants qui m'ont accompagnés pendant mon séjour à la Faculté de l'aménagement.

Puis, je tiens aussi à remercier sincèrement tous les participants aux entretiens qui ont accepté de me rencontrer et ainsi, de contribuer à la poursuite de ce projet: Nicole Valois et Jonathan Cha, Stéphane Ricci et Huguette Béland, puis, Marcel Piuze et Peter Soland et aux participants informels tels que Donald Guy, Charles-Olivier Mercier et Gabriel Bodson. Je remercie pour leur apport généreux en documentation, les archivistes, les employés des divers services et centre de documentation de la Ville de Montréal. Un merci particulier à Patricia Poirier de la Division des Parcs et horticulture de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui m'a accueilli et a mis à ma disposition tout ce dont j'avais besoin.

Et, finalement un tout dernier merci à mes parents qui m'ont légué le goût du rêve, l'ambition et les capacités de les réaliser puis, à Véronique, ma cousine, pour ses encouragements et son écoute.

Introduction

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Montréal est avant tout une ville de rues et de places. Ceci est évident dans ses premières traces. La structure essentielle de la ville est définie par une trame de rues orthogonale rudimentaire, par l'îlot urbain comme unité fondamentale, par une maison type structuré par des murs mitoyens, et par la rue et la place en tant qu'entités spatiales définies (Charney, *dans* Adamczyk, et *al.*, 1992 : 161-162).

Au départ, une ville est un environnement artificiel, tangible et intangible, créée par les humains pour répondre à des buts humains. C'est un grand système organisé, complexe et ouvert qu'on peut comparer à un organisme vivant avec ses structures apparentes et ses différentes fonctions telles que les transports et la circulation, l'administration et la production, la culture et les loisirs. Elle est structurée afin que chacun de ces éléments participe à une cohérence globale de manière adaptée aux finalités (De Rosnay : 1975). Dans ce grand système cohabitent des espaces de vie privés et publics. Les espaces publics servent de lien entre les espaces privés et ainsi, témoignent d'une certaine collectivisation de la vie urbaine et du vivre ensemble, particulièrement dans le cas des places. Ils constituent un sous-système autonome, mais dépendants de la ville et se présentent sous plusieurs formes: places publiques, parcs urbains, grands parcs, voies de circulation (rues, routes, trottoirs, rues piétonnes) et sites historiques.

La place publique, depuis l'antiquité et jusqu'au milieu du XXe siècle, fut un lieu de représentation, de rassemblement, de communication, de commerce et de revendication. Elle a toujours joué un rôle prépondérant dans les villes, d'après Bertrand et Listowski (1984 : 1), autant en ce qui concerne sa forme qu'à ce qui a trait à son fonctionnement. Les places publiques « trouvent leurs explications dans les origines, les étapes successives de la formation, des rôles et changements de fonction du lieu étudié » (Bertrand & Listowski, 1984 : 83). Cependant, la récente révolution des moyens de communication et l'avènement des

technologies de l'information ont éloigné les citoyens de la vie publique et entraîné les individus vers un certain isolement. Aujourd'hui, la plupart des personnes sont en contact avec les autres par le biais de l'informatique et de communautés virtuelles. L'ensemble de ces phénomènes produit un transfert de l'espace public conventionnel, dont fait partie la place publique, vers une nouvelle notion d'espace public intangible et virtuel (Banerjee, 2001 : 17). Toujours d'après Banerjee (2001 : 14), « ceci est dû au fait que le concept de vie publique est inséparable de l'idée d'une "sphère publique" et de la notion de société civile, où les affaires du public sont discutées et débattues dans des lieux publics » (traduction de l'auteur²). En résumé, aujourd'hui, l'expression "en discuter sur la place publique" signifie pour plusieurs en discuter dans les médias sociaux et les médias de masse. Par ailleurs, les grands événements (les marches du printemps étudiant ou de la journée de la terre, Occupons Montréal, etc.) suscitent encore des mouvements d'occupation de la place publique et de la rue. Ce qui a changé, en revanche, c'est le désir de s'exposer au regard des autres dans un contexte propice à la promenade et à la détente. À Montréal, le parc Lafontaine, le parc Jeanne-Mance (en particulier les abords du monument à Georges-Étienne-Cartier) et le Vieux-Port jouent, toutefois, encore ce rôle; il en est ainsi de certaines rues commerçantes, qui connaissent un regain de popularité. Par ailleurs, les grandes places publiques du centre-ville (les squares Victoria et Dorchester, la place Riopelle) accueillent un grand nombre d'usagers qui viennent y prendre leur repas le midi.

Au XXe siècle, les pays industrialisés ont vu leurs contextes sociaux et politiques changer. Les transformations parfois radicales des modalités de circulation, d'échanges économiques et de communication ont interrompu des siècles de traditions quant à la façon qu'ont les gens de pratiquer l'espace urbain et quant au statut des places qui étaient des lieux de rencontre, de marché et de circulation (Gehl et Gemzøe, 2001 : 13). Jusqu'au milieu du siècle dernier, les quotidiens de masse, essentiellement urbains, participaient à la définition de l'espace public par la vente à la criée et en kiosques, qu'on trouve également dans les gares. Dès les années 1920, la radio amorce une forme de privatisation puisqu'on l'écoute à la maison. Il n'en reste

² « This is because the concept of public life is inseparable from the idea of a "public sphere" (Habermas, 1989) and the notion of civil society, where the affairs of the public are discussed and debated in public places. »

pas moins qu'on se rassemble parfois en grand nombre pour écouter des retransmissions particulières, par exemple des combats de boxe américains. Puis, la démocratisation de la télévision, des ordinateurs et du « cinéma maison » transpose l'espace public dans le monde virtuel (Banerjee, 2001 : 17). L'avènement des technologies dans les communications et le transfert de la sphère publique sur le réseau virtuel ont engendré des changements dans les habitudes sociales des gens et selon Banerjee (2001) nous nous éloignons encore plus de la vie publique en raison de cette révolution.

Par contre, il est peu probable que notre vie d'internaute et notre appartenance à des communautés virtuelles puisse longtemps satisfaire notre besoin fondamental de contact social et de vie à l'extérieur. Conséquemment, la demande pour des places, comme pour d'autres espaces publics, continuera probablement à augmenter (Banerjee, 2001 : 18). À ce titre, la place publique perdurera dans son rôle de lieu de rassemblement tout en favorisant le sentiment d'appartenance à sa collectivité.

IDENTIFICATION D'UN PROBLÈME DE DÉPART

La forme tangible d'une place publique contemporaine montréalaise est issue de volontés et de besoins émanant des divers acteurs impliqués dans le processus de projet et qui sont pris en compte dans sa programmation. Ces acteurs sont représentés par les décideurs (qui sont des gens ayant certaines responsabilités administratives ou politiques au niveau du gouvernement municipal et des pouvoirs décisionnels), les aménagistes (fonction publique ou milieu privé) ainsi que les citoyens, qu'ils soient résidents ou gens du milieu communautaire et commercial. L'aménagement de la place publique dépend donc des visions qu'ont les multiples acteurs de son statut et de son rôle dans son quartier et dans la ville. Par conséquent, les aménagistes concevront un aménagement qui sera inspiré de ces visions, de ces volontés et de ces besoins. Au final, ces intentions seront matérialisées sous forme d'éléments plus ou moins structurants, tels que les surfaces minéralisées ou végétalisées, les plantations, les espaces de circulation, les équipements et le mobilier. Lorsque l'espace aménagé sera approprié par des usagers, comment sera-t-il approprié ? Il sera approprié tel qu'il a été prévu au préalable dans la

programmation et la planification mais, il se a aussi approprié de manière imprévue. En fait, les pratiques d'usages peuvent être différentes de ce pour quoi les matérialités sont conçues en trouvant une autre utilité. Ce pourrait être, par exemple, un individu utilisant une planche à roulettes sur les installations servant de muret. Ainsi, l'usage détourne la matérialité de sa fonction originale pour lui donner un nouveau sens. Bien sûr, cet usage peut être indésirable. Est-ce que les aménagistes peuvent intervenir afin d'éviter ce type de situation ? Si oui, doivent-ils le faire ou est-ce la responsabilité d'autres acteurs ? Enfin, peuvent-ils et doivent-ils tout prévoir ?

Les fonctions attribuées à une place publique et les usages qui en sont faits sont donc deux dimensions fondamentales de l'appropriation des places publiques. Il est donc important de se demander quel rôle jouent les aménagistes dans l'élaboration des fonctions et dans la prise en compte des besoins des usagers. Et puis, à titre complémentaire, il est utile de savoir de quelle marge de manoeuvre, ils disposent afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte. Par ailleurs, les citoyens ont davantage l'opportunité de s'exprimer au sujet des projets qui leur sont proposés. Pour les responsables municipaux et les aménagistes, les diverses formes de consultation constituent une occasion d'en apprendre plus sur les pratiques existantes et sur la vie du quartier. Il n'en reste pas moins que l'adéquation des partis d'aménagement, des activités et des usages projetés aux pratiques sociales de l'espace et aux attentes des uns et des autres n'est pas toujours facile à atteindre. Conséquemment, cette recherche vise à déterminer comment peuvent être prises en compte par les professionnels de l'aménagement les concordances ou les discordances entre les fonctions déterminées a priori et les usages/appropriations constatés a posteriori.

Les usages constatés procèdent des différentes pratiques des usagers. Cet usager, qui est un citoyen, fréquente la place publique, en a l'usufruit et la jouissance et s'en fait sa propre idée. Plus précisément, selon Panerai, Depaule & Demorgon (1999 : 160), le lieu « apparaît comme de l'espace investi, qualifié, nommé "produit" par la pratique quotidienne qui est faite d'activités, de perceptions, de mémoire, de symboles. Selon Perraton, Paquette & Barette (2007 : 7) désormais, « le point de référence de la vie publique » se concentre plutôt autour de « la consommation de biens, de services et d'expériences » qu'autour de la citoyenneté. Ce qui

tend à établir que la place publique est un produit de consommation et que, donc, l'usager est un client. Mais l'usager est avant tout un citoyen lorsqu'il est question d'espaces publics de la ville. Un citoyen-usager qui s'approprie l'espace et les éléments matériels de la place en l'utilisant et qui s'implique parfois, en amont, dans son projet aménagement.

Un usage se définit, au sens du Dictionnaire Larousse, comme étant « l'utilisation d'une chose »; toujours selon cette référence il se définit aussi, dans son acception sociologique, comme une « manière d'agir générale et collective dans un milieu particulier qui est reçue comme allant de soi ». Il est également lié à des comportements qui eux, sont déterminés par des besoins, des habitudes ou des coutumes; un besoin comme celui de sortir de son isolement en entrant en contact avec la foule. En général, il permet de développer ou d'entretenir une pratique telle que celle de circuler, de sociabiliser, de se rassembler, de participer à une activité ou de se détendre.

Les questions identitaires interrogent aujourd'hui l'ensemble des chercheurs en sciences sociales, particulièrement ceux qui s'intéressent au devenir des villes et à la citoyenneté, à l'aménagement des territoires et à leur développement durable. Il ressort aussi de notre propos que les contextes territoriaux des villes offrent des prises efficaces et solides qui contribuent à renforcer, à centrer et à polariser les identités individuelles et collectives (Di Méo, 2007 : 92).

Mais, la pratique d'un usage peut aussi être motivée par une volonté de s'identifier à une collectivité. En effet, nous vivons présentement dans un « contexte d'internationalisation des villes » (Perraton, Paquette & Barette, 2007 : 7), où « les espaces publics sont devenus des lieux de divertissement qui offrent aux citoyens le terrain de la consommation pour construire leurs identités individuelle et communautaire ». Cette construction identitaire « investit l'espace géographique d'un sens collectif très puissant qui lui confère une grande intensité sociale. Elle en fait une collection de lieux (symboliques, patrimoniaux, de mémoire, vécus), agencés en réseaux, qui génèrent des territoires » (Di Méo, 2007 : 91). Il existe donc un lien entre un individu et son territoire mais, il en existe aussi un entre un groupe et son territoire et si cette relation est bonne, elle permettra, à l'un comme à l'autre, de se définir comme collectivité sur son territoire, de s'y identifier et d'en faire un lieu d'appartenance.

Selon Garnier (1990), une vaste emprise du marché concurrentiel à tous les niveaux de la vie sociale fait que les villes sont considérées comme « un produit qui se doit d'être compétitif pour se placer sur le marché ». Il y a une mise en marché des villes « à l'agenda des planificateurs et des politiciens » (Bélanger, 2012 : 56) et elles « sont considérées comme de la marchandise où l'espace public fortement fréquenté par la population internationale devient le lieu privilégié de la promotion urbaine » (Choplin & Gatin, 2010 : 24). Pour y arriver, les villes cherchent à se démarquer par des infrastructures et des activités d'envergure internationale mais aussi par l'aménagement de l'espace public. Si bien que, pour certaines villes, leur revalorisation et leur renouvellement sont devenus des enjeux importants. Il est donc possible d'augmenter l'attractivité de la ville par l'aménagement de places publiques sachant qu'elles jouent un rôle important dans l'identité collective et dans l'appropriation des citoyens de leur quartier. En définitive, une place joue un rôle favorisant l'identité collective. À ce titre, elle représente un enjeu pour les villes, surtout celles qui cherchent à conserver leurs citoyens et à en attirer de nouveaux.

La présence d'espaces publics, vivants et sécuritaires, et la mixité fonctionnelle comme élément moteur des enjeux urbains et économiques de la ville centrale sont maintenant partie intégrante de la vie citadine, dans le quartier des affaires tout comme dans les quartiers centraux. Cette conception de la ville est à l'origine de principes d'organisation urbaine qui font aujourd'hui figure de lieux communs tant en Europe qu'en Amérique (Lavallée *dans* Adamczyk, *et al.*, 1992 : 74).

LA RECHERCHE

Cette recherche est basée sur les prémices d'une concordance entre les usages pratiqués par les usagers et les fonctions planifiées dans la programmation et la conception de l'aménagement. Ce qui génère un questionnement sur le rôle joué par les professionnels de l'aménagement dans la prise en compte des besoins et des attentes des usagers. Alors, quel est ce rôle ? Comment s'assure-t-on que la réponse apportée correspond bien à ces impératifs ? Par conséquent, le but de cette recherche est de tenter de répondre à la question principale suivante: Dans les nouveaux projets d'aménagement de places publiques montréalaises que font les professionnels de l'aménagement pour s'assurer que les fonctions mises de l'avant

correspondent aux besoins des usagers de ces places ? En deuxième lieu, les prémices de cette recherche sont basées sur le rôle médian des professionnels de l'aménagement. L'hypothèse principale s'exprime donc ainsi: dans la mesure où les professionnels occupent une place médiane entre les décideurs et les usagers, leur rôle est fondamental pour ce qui est d'assurer la concordance entre les fonctions attribuées aux espaces projetés et les usages dont ils font éventuellement l'objet. En cela, ils exercent une certaine forme de médiation entre les décideurs et les usagers. L'objet principal de cette recherche est donc de voir comment les aménagistes assurent ce rôle et quelles en sont les déclinaisons.

Dans le but de répondre à la question principale et en vue de tester les hypothèses, la méthodologie adoptée est l'étude de cas de places publiques de quartier. Les places Gérald-Godin et Simon-Valois sont sélectionnées dû à leur positionnement dans des quartiers à vocation résidentielle mais aussi parce qu'elles ont été réaménagées dans les dernières décennies (années 1990 pour Godin et années 2000 pour Valois). Avant de faire cette analyse, un premier chapitre expose le cadre conceptuel et la méthodologie adoptée. Cette dernière est basée sur une étude de cas dont l'analyse est élaborée en deux parties; une pour les places publiques choisies, la partie 2, et l'autre sur les professionnels de l'aménagement et les processus de projet, partie 3. La partie 2 ouvre sur une rétrospective des processus appliqués à l'élaboration des deux projets d'aménagement des places publiques choisies et se poursuit par une présentation et une interprétation des résultats obtenus. La partie 3 présente les données recueillies sur les processus de projet ainsi que sur le rôle des professionnels, suivie d'une interprétation des résultats. Dans la partie 4 l'ensemble des résultats fait l'objet d'une discussion où convergent les interprétations des parties 2 et 3 dans un retour sous la loupe de la question initiale et les questionnements soulevés à la base de ce mémoire. Enfin, une conclusion permet de faire des constats sur la méthodologie utilisée et d'apporter quelques recommandations au milieu de la pratique de l'aménagement. Finalement, la contribution envisagée par la réalisation de cette étude est la production de nouvelles connaissances et de recommandations sur le rôle des aménagistes dans un processus de projet d'aménagement d'une place publique.

Partie 1_Cadre conceptuel et cadre méthodologique

Dans le fonctionnement comme dans la forme de la ville,
les places ont toujours joué un rôle prépondérant
(Bertrand et Listowski, 1984 : 1).

1.1 CADRE CONCEPTUEL

1.1.1 MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE DE LA PLACE PUBLIQUE

En Occident, les origines de la place publique remontent à l'agora grecque et au forum romain, lieux qui étaient alors les centres géographiques, économiques et politiques des villes, mais aussi, selon Melchior (2007 : 5), des endroits où l'on venait exercer sa citoyenneté. L'agora des cités grecques voit le jour quelque 1200 ans avant Jésus-Christ. Il se situait au centre de la ville et présentait des aspects pratiques en regroupant les fonctions essentielles du quotidien, tout en étant conçu pour accueillir des événements exceptionnels. Le forum romain apparaît peu avant Jésus-Christ. Il remplissait les mêmes fonctions pratiques que l'agora mais revêtait un aspect théâtral de place d'apparat et de lieu de fête. Au Moyen Âge, l'agora et le forum cèdent le pas à une place publique de dimensions beaucoup plus modestes et qui correspond souvent au parvis de la cathédrale ou de l'église. Pendant une grande partie de cette période, les fortifications de la ville contraignent en effet l'aménagement des places en limitant l'espace disponible. Le parvis de la cathédrale, comme noté précédemment, et quelques dégagements stratégiquement localisés jouaient le rôle de places publiques. Quant aux grands événements, notamment les foires commerciales, ils étaient habituellement tenus hors les murs. Les bastides, ces villes nouvelles du Sud-Ouest de la France, font exception en s'organisant essentiellement autour d'une place publique ceinte de passages couverts et en bordure de laquelle se dressait généralement l'église. La place occupait le rôle prépondérant de place du marché et était alors l'élément central de la ville aux abords duquel s'organisait la vie citadine. Les villes de la Renaissance redonneront du panache à la place publique en l'inscrivant au

coeur des villes et aux abords des palais, notamment à des fins de mise en valeur des principaux monuments de la ville.

À cette époque (XIV^e et XV^e siècles), la place publique est en effet redécouverte à la faveur du regain d'intérêt pour l'urbanisme et l'architecture antique. D'une configuration plus régulière que la place médiévale, elle devient un élément de prestige dans la ville tout en conservant les attributs de l'ancien forum qui est son ancêtre (Sitte, 1889). C'est pourquoi elle consistait en un espace dégagé et fermé de tous les côtés de manière régulière et rigoureuse par « des ouvrages d'architecture et décoré de fresques et de statues, à la manière d'une salle de fête » (Sitte, 1889 : 6). C'est « une salle à l'air libre » (Bertrand et Listowski, 1984 : 5-6). Alors, la place publique est embellie puis envisagée comme un ensemble. En Italie, la Piazza del Duomo à Pise, par exemple, constitue un chef d'œuvre de cet art urbain et la piazza Ducale de Vigevano en est un des tout premiers exemples.

La place n'est plus seulement un vide fonctionnel ou un espace de circulation, elle est aussi un décor. L'accent est mis sur l'architecture et les effets visuels, la place se présente comme une œuvre d'art que l'on vient voir en spectateur. Elle n'est plus seulement le lieu où s'exerce la mise en scène de la vie publique, mais elle devient également le support pour la mise en valeur de statues, de palais ou encore d'églises (Bertrand et Listowski, 1984 : 5-6).

L'aménagement et l'embellissement des places publiques prennent de l'ampleur au cours de la période baroque (XVI^e, XVII^e et XVIII^e s.). Par ailleurs, on relie les places entre-elles par des percées, comme dans la Rome des Papes, notamment pour faciliter le déplacement des pèlerins qui se rendent d'un monument religieux à l'autre. Le décor évolue vers une formalité qui sert à la mise en valeur des bâtiments prestigieux, nobles et institutionnels. Les places constituent l'assise d'un dispositif de mise en scène et de régulation des appropriations. Alors que certaines, à l'instar des places Royales, ainsi désignée pour rendre hommage au souverain, sont construites ou réaménagées pour donner le ton à des projets de fondation urbaine ou de requalification de quartiers. D'autres, comme c'est le cas de la place du marché ou de la place d'Armes, jouent un rôle plus utilitaire sans que soit négligé pour autant leur contribution à la physionomie de la ville.

Dans nos contrées d'Amérique du Nord, l'Acadie puis la vallée du Saint-Laurent deviennent une colonie de la Couronne française. Cette conquête du territoire au XVII^e siècle est, entre autres, réalisée à la faveur de la construction de forts, de villages et de bourgs fortifiés et, plus accessoirement, de la fondation de villes apparentées aux bastides, Montréal en constituant l'exemple le plus probant (Marsan, 1994 : 97). C'est à Champlain que revient le privilège d'avoir identifié un lieu sécuritaire pour y ancrer le futur empire français en Amérique. C'est en effet à l'emplacement de l'actuelle ville de Québec qu'il fit construire la première habitation, un entrepôt-comptoir fortifié. Mais, Champlain avait également reconnu l'intérêt de l'Île de Montréal, sise à la confluence du Saint-Laurent et de l'Outaouais, en faisant dégager une place Royale là où seraient fondée Ville Marie. Il faudra toutefois attendre 1642 avant que des colons s'établissent définitivement à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre. Dès la deuxième partie du XVIII^e siècle, Ville-Marie qui deviendra Montréal, comporte les principaux éléments d'une ville médiévale avec une place du Marché, indispensable pour son rôle économique et social.

À la période pré-industrielle, la relation commerciale entre les agriculteurs et la ville se développa, faisant de Montréal le lieu privilégié pour les échanges. Au début du XIX^e siècle, c'est le démantèlement des fortifications « qui a été l'occasion de créer une nouvelle forme urbaine orientée autour de la place publique » (Cha, 2008 : 90). Puis, pendant la période industrielle, de 1840 à 1930, Montréal connaît une véritable révolution urbaine qui est provoquée par l'avènement du train, du navire à vapeur et du tramway. La rue, qui était jusqu'alors un espace public relativement polyvalent, voit se confirmer sa vocation d'espace de circulation de plus en plus exclusif. Elle deviendra ainsi un élément représentatif du Montréal industriel (Marsan, 1994 : 434).

Au début du XVIII^e siècle, le square georgien fait son apparition en Angleterre. Sa localisation et sa configuration sont planifiées par les grands propriétaires fonciers et il demeure un espace privé, à l'usage exclusif des résidents des habitations qui le bordent. Il fait parti d'un dispositif central d'urbanisme « privé ». Cette figure spatiale est reprise à Montréal à compter de la fin de la première moitié du XIX^e siècle et sera utilisée jusqu'au début du XX^e siècle. Selon Icart (1993), si des promoteurs privés s'intéressent à la planification des espaces

publics, c'est de manière à en faire des symboles de leur richesse et de leur puissance. Ainsi, Thomas Phillips, urbaniste et architecte montréalais, prévoit plusieurs espaces publics dans la planification de l'aménagement de son lotissement, dont les squares Phillips, du Beaver Hall et Victoria, au cœur de la New Town écossaise.

À la fin du XIX^e siècle, l'importance des espaces publics s'accroît (Williams *dans* Jébrak et Julien, 2008). Ils sont de plus en plus spécialisés en regard de la forme et la fonction qu'ils occupent. Ils deviennent « l'espace de la circulation et des promenades marchandes ou hygiéniques que nous connaissons encore aujourd'hui. Le travail et une large part de la vie quotidienne comme de la vie civique se retirent de la rue » (Merlin et Choay, 2005). Par imitation, l'espace privé se spécialise et se referme sur l'intimité familiale. L'espace public devient le lieu de rencontres anonymes et informelles. « Ainsi la constitution d'un "espace public" accompagne paradoxalement la régression d'une participation directe quotidienne à la vie civique urbaine » (Merlin et Choay, 2005).

La majorité des places publiques et des squares (Marsan, 1994 : 292)³ de Montréal furent aménagés entre 1850 et 1880. Ces espaces jouaient plusieurs rôles dans la ville; centres de récréation, lieux de rassemblement et d'amusement public et, parfois, lieux de commémoration. Alors que plusieurs squares ont été aménagés sur le site d'anciennes places ou de cimetières (square de la Douane, place d'Armes, square Victoria, square Dorchester) d'autres ont été créés par des promoteurs qui aménageaient des places publiques afin de créer des espaces résidentiels prestigieux. Le square Saint-Louis en demeure l'exemple le mieux préservé. Leurs fonctions diverses visaient à offrir aux citoyens une grande variété d'activités, d'équipements et d'aménagements (Dagenais, 2006 : 48). À cette époque, les appellations de place, de square et de parc sont utilisées de manière indistincte.

À compter des années 1870, Montréal se dote de grands parcs (du Mont Royal, Lafontaine et de l'île Sainte-Hélène) qui répondent aux préoccupations hygiénistes du moment. C'est aussi à

³ Selon Marsan (1994 : 292) « l'appellation square s'applique habituellement ici à un quadrilatère construit, de fonction résidentielle ou autre, entourant un espace planté d'arbres. Cependant, dans le cas des squares résidentiels, l'espace planté n'est pas réservé à l'usage exclusif des riverains mais sert de lieu public. »

cette époque que certains squares, à l'instar du square Dominion (aujourd'hui square Dorchester), perdent leur caractère résidentiel, au profit d'une vocation institutionnelle ou commerciale. Ils n'en continuent pas moins à contribuer au prestige des occupations environnantes.

Au début du XXe siècle, Montréal est en pleine croissance. La ville se dote d'espaces publics, d'imposants édifices institutionnels et commerciaux et de grands boulevards. Un premier édifice à bureau comportant des commerces, l'édifice Dominion square, est érigé en face du square Dorchester en 1928-30. Mais Montréal ne connaîtra pas le phénomène des passages commerciaux qui a connu une grande vogue en Europe au XIX^e siècle et au début du XX^e. Même si l'activité commerciale transforme la nature de certaines rues, dont au premier chef la rue Sainte-Catherine, seuls les places, les squares et les parcs prétendent au statut d'espace public.

Les choses changent à compter de la fin des années 1950 et au début des années 1960 avec l'apparition de galeries commerciales, dont certaines adopteront la dénomination de places (place Ville-Marie, place Bonaventure, place Dupuis, place Desjardins, place Versailles, etc.). Ce type de développement s'inscrit dans le contexte général de ce que l'on nomme l'urbanisme corporatif, une pratique inaugurée avec la construction du Rockefeller Center à New York dans les années 1930. Le Seagram Building, inauguré à la fin des années 1950, participe également de ce mouvement par l'inclusion d'un parvis en façade de la tour. Cette définition d'un espace au statut ambigu devait connaître beaucoup de succès chez les promoteurs (place Ville-Marie et tour CIBC à Montréal).

Comme dans les autres pays industrialisés, Montréal voit son contexte social et politique changer. La transformation parfois radicale des modalités de circulation, d'échanges économiques et de communication ont interrompu des siècles de tradition quant à la façon qu'ont les gens de pratiquer l'espace urbain et quant au statut des places qui étaient des lieux de rencontre, de marché et de circulation (Gehl et Gemzøe, 2001 : 13). Les quotidiens de masse ainsi que le médias sociaux, essentiellement urbains, participent à la définition de l'espace public. Les journaux se vendent dans des kiosques, dans les gares et à la criée sur les

places publiques. La radio amorce une forme de privatisation puisqu'on l'écoute à la maison. Puis, la démocratisation de la télévision, des ordinateurs et du cinéma maison transposent l'espace public dans le monde virtuel (Banerjee, 2001 : 17). L'avènement des technologies dans les communications et le transfert de la sphère publique sur le réseau virtuel ont engendré des changements dans les habitudes sociales des gens qui s'éloignent encore plus de la vie publique (Banerjee, 2001). Cette nouvelle notion d'*espace public* est ainsi résumée par Toussaint et Zimmermann:

Parallèlement l' « espace public », dans son acception métaphorique de lieu où se forme l'opinion publique, se transforme et étend son empire sur la vie quotidienne des ménages. Par le biais des médias, il pénètre l'intimité des foyers. [...] Puis récemment la généralisation de l'internet qui démultiplie à l'infini les possibles et fait du monde virtuel un nouvel enjeu de société. Le téléphone portable transforme aussi notre relation à l' « espace public » nous raccordant en tout lieu à nos réseaux familiaux, amicaux ou professionnels. Il gomme le risque et la spécificité de notre engagement dans ces espaces de rencontre et de regards partagés. (Toussaint et Zimmermann, 2001 : 45-46).

Le milieu du XX^e siècle est par ailleurs caractérisé par l'explosion du parc automobile. Les villes sont transformées par l'élargissement des voies de circulation et le passage d'autoroutes, ce qui nécessite de nombreuses démolitions et parfois même la destruction ou la dénaturaison d'espaces publics. À Montréal, plusieurs places publiques deviendront des espaces de stationnement, notamment l'esplanade du Champ-de-Mars, la place Jacques-Cartier, la place Royale et le carré d'Youville. D'autres, à l'instar du square Victoria, soit elles sont amputées d'une partie de leur superficie au profit de la circulation automobile, soit elles sont lourdement remaniées après avoir vu leur environnement résidentiel s'éroder, à l'exemple du square Viger.

Montréal a ensuite subi à sa façon les grandes altérations des paysages urbains entraînées par l'usage généralisé de la voiture automobile, les réalisations de l'urbanisme moderniste, ainsi que par son évolution économique et culturelle récente. Alors même qu'elle se dotait de nouvelles formes urbaines et, en particulier, d'un vaste réseau de lieux souterrains accessibles au public, alors qu'elle tentait de donner un sens nouveau à une terminologie historiquement liée à la typologie des espaces publics extérieurs, comme ce fut le cas lors de la

construction de la place Ville-Marie, les places publiques anciennes montréalaises payaient un lourd tribut à ces approches nouvelles de la vie publique (Serfaty, 1992 : 4).

Les banlieues et les quartiers centraux voient se multiplier les centres commerciaux dont les intérieurs sont agrémentés, à compter des années 1970, de places à caractère public, même si ces centres sont, en fait, des lieux privés dont la fréquentation est strictement contrôlée. Paula Serfaty précise que « les centres commerciaux intérieurs visent à donner aux usagers l'illusion qu'ils sont dans des lieux publics, alors que ce sont des propriétés privées ouvertes au public, fonctionnant comme des espaces sociaux hautement régulés » (Serfaty, 1988 : 112).

Plusieurs espaces publics hérités du XIX^e siècle et du début du XX^e ont été négligés dans les années d'après guerre (Ghorra-Gobin, 2001, *dans* Jébrak & Julien, 2008). De plus, les années 1920 voient le développement d'une architecture commerciale où la proximité des commerces et le partage des infrastructures devient un avantage en favorisant une concentration des services (Lachapelle, 2001: 17) et contribue à l'effritement de la typologie classique de la place publique. En particulier les constructions de Rosss & MacDonald dont le concept d'aménagement tournait carrément le dos à la rue en devenant eux-mêmes de vastes ensembles qui récupéraient certaines fonctions sociales autrefois attribuées à la place publique.

À compter des années 1970, le modernisme perd toutefois de sa popularité et le débat public sur la qualité des villes reprend (Gehl et Gemzøe, 2001 : 10). Selon Desrosier (*dans* Adamczyk, *et al.*, 1992 : 22), Montréal connaît des réappropriations de rues commerciales comme la rue Saint-Denis et une forme d'évolution de certaines places publiques (square Cabot, square Phillips, carré Saint-Louis, place d'Armes et place du Canada). En même temps une nouvelle culture de la place publique émerge, ce que traduit ce slogan populaire des années 1960-1970 : « Québécois, dans la rue » (Rousseau, 1992, *dans* Adamczyk *et al.* : 148). Les rues peuvent devenir à tout moment des lieux de rassemblement. De telle manière que la société contemporaine montréalaise développe une nouvelle façon de se rassembler pour fêter certains événements, de défiler dans les rues ou de s'approprier temporairement un espace public, en faisant souvent fi des installations permanentes dont étaient parfois dotées les places

publiques. La place publique devient mobile « du fait qu'on la transporte avec soi, une nouvelle culture matérielle voit le jour. Apparaissent et disparaissent les usages périphériques de la place. On déballe les abris, les tentes, les kiosques et les clôtures, les provisions de chez Métro, Sealtest, Yoplait et Labrador, les toilettes et les poubelles ... puis on remballe » (Rousseau, 1992 *dans Adamczyk et al.* : 149). De cette manière, les places se disséminent dans les rues et de par leur émergence temporaire, elles deviennent éphémères.

De fait, les fêtes nationales et les fêtes de quartier, les défilés, les marathons et les tours de l'île, les fêtes des neiges, les feux d'artifice, les festivals du jazz, du rire et du cinéma, les ventes sur rue et sur trottoir sont autant de signes d'une tradition des rassemblements qui dorénavant auront lieu dans la mobilité (Rousseau, 1992, *dans Adamczyk et al.* : 148-149).

Les années 1970 sont empreintes d'un mouvement de renouvellement de la ville qui prend, à Montréal, son essor dans les années 1980. C'est alors que l'on voit des restaurations d'espaces publics ainsi que la création de nouveaux (le Vieux-Port, la rue de la Commune, l'avenue McGill College, ou encore la place Berri, la place Roy, la place des Amériques, la place Sun Yat-Sen ou le Champ-de-Mars) » (Desrosier, *dans Adamczyk, et al.*, 1992 : 29). Des parcs linéaires sont aménagés dans l'emprise d'infrastructures abandonnées en tout et en partie, par exemple, le parc du canal Lachine et la piste cyclable le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Ces nouveaux espaces publics sont à l'image de la promenade plantée de Paris et du High Line de New York. L'automobile se voit repoussée, ici comme dans de nombreuses autres villes, hors de certains lieux qu'on lui avait consacrés sans partage. C'est le cas, entre autres, du champ de Mars, de la Place Royale, du carré d'Youville. La piétonisation partielle (rue Duluth), permanente (rue Prince-Arthur), saisonnière (rue Sainte-Catherine) ou événementielle (quartier des spectacles) participe également de cette redéfinition de l'espace public et de son appropriation. La conversion des rues et des places, selon Gehl & Gemzøe (2001), a inspiré de nouveaux modèles urbains, qui ont insufflé une nouvelle vie dans les quartiers anciens. Depuis, l'aménagement des espaces publics montréalais est en constant développement. Puis, les années 1990 ont vu apparaître un modèle hybride composé d'éléments de parcs et de places, de nature et de culture.

Effectivement, le Montréal des années 1990 se dote d'un nouveau modèle de place publique qui perdure encore aujourd'hui (Cha, 2013) et se concrétise dans le projet du parc Émilie-Gamelin⁴. Jonathan Cha décrit ce nouveau concept de « place paysage » à partir de lieux publics composés d'éléments de parcs et de place. C'est le « modèle hybride par excellence saisissant à la fois les considérations d'identité, d'attractivité, d'esthétisme, de patrimoine, de nature et de cadre de vie » (Cha *in* Jébrak & Julien, 2008 : 87). Ainsi, le contexte montréalais à vu plusieurs sens investir les places publiques au fil du temps.

1.1.2 QUELQUES DÉFINITIONS ET ATTRIBUTS DES PLACES PUBLIQUES CONTEMPORAINES

1.1.2.1 Définitions

Une place publique contemporaine est un lieu complexe et polysémique, aménagé selon plusieurs contextes (urbanistique, politique, économique et social) et qui doit répondre à une commande définie. Ainsi, selon Bertrand et Litowsky (1984 : 36), « il est permis d'avancer l'hypothèse qu'il y aura alors autant de types de places que de places mêmes. » Les théoriciens de la place publique montréalaise Jean-Claude Marsan, Jonathan Cha et Paula Serfaty, cernent bien cette polysémie des places de Montréal dont les définitions sont présentées ci bas. Mais d'abord, voyons ce que la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, qui est l'organisation chargée d'officialiser les noms des lieux publics montréalais, donne en tant que définition pour une place (placette) et pour une place commémorative:

Place (ou placette): Espace découvert et assez vaste, sur lequel débouchent ou que traversent ou contournent une ou plusieurs voies de communication et qui, parfois, est entouré de constructions ou peut comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure. Une place est souvent désignée par une fonction urbaine (place de la Gare, place du Marché, place de l'Église ...) et elle

⁴ Le parc Émilie-Gamelin, anciennement square Berri ou place Berri, fut réalisé en 1991-1992 et inauguré lors des fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal; il est aussi connu sous l'appellation de place Émilie-Gamelin.

est fréquemment dédicatoire (place Royale) (Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal).

Place commémorative: Espace public découvert dont le nom et l'aménagement visent à rappeler le souvenir d'un événement ou à honorer la mémoire d'une personne. Dans une place commémorative, on trouve souvent un monument, une statue ou une plaque commémorative. Une telle place peut-être aménagée dans un parc, devant un édifice, etc (Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal).

Les places désignent au Québec des espaces fort variés, allant du jardin au "carré", de la rue commerciale au parc végétalisé et de la "place intérieure", qu'on a dite typiquement montréalaise au complexe administratif (Marsan, 1994, *in* Jébrak & Julien, 2008 : 89).

Les parcs, les places et les squares, que nous regroupons sous le vocable de « place publique montréalaise » (qui sous-tend un regard historique des particularités et de l'investissement de sens de ces espaces), ont été les types les plus présents dans l'histoire de la ville. À Montréal, plus particulièrement, cette « place » polysémique est omniprésente dans l'imaginaire (Cha, 2008 : 87).

Les places publiques urbaines sont des territoires collectifs extérieurs, aux limites physiques clairement définies (par des bâtiments par exemple, ou des jardins, des rues) et aisément accessibles (par plusieurs rues, ruelles, escaliers, etc.). En ce sens, ce sont des lieux à la fois clos et ouverts, qui favorisent le séjour autant que le passage. Du fait de leur caractère d'espace physiquement et socialement ouvert, leur rôle et les pratiques qui leur sont propres sont influencés par le contexte urbain dans lequel elles s'insèrent. Leur situation, l'architecture et les fonctions symboliques de nombre d'entre elles font qu'elles jouent, d'autre part, un rôle structurant du tissu urbain dans son ensemble » (Serfaty, 1988 : 120).

1.1.2.2 Une place publique est d'abord un espace public

La place publique est un des nombreux espaces publics de la ville qui eux, sont constitués, tels que le décrivent Merlin et Choay (2005), « d'espaces ouverts ou extérieurs ». Ces espaces peuvent aussi bien « comprendre des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages, couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou des espaces plantés (mails, cours...) (Merlin et Choay, 2005). » Principalement, l'espace d'une ville est

répartis entre des espaces publics et des espaces privés. Les espaces publics servent à unir les espaces privés autant qu'ils servent à se rassembler collectivement. Contrairement à ce qui est privé, ce qui est public est libre d'accès à quelques exceptions près car l'accessibilité peut être compromise par certaines normes sociales, règles, lois ou être contrôlée par un groupe d'individus s'étant approprié une partie de l'espace. En ce qui concerne les places publiques contemporaines, elles disposent d'un accès universel qui leur confère un aspect formel ouvert où l'espace est aménagé de manière à en permettre d'y accéder facilement et d'y circuler librement. Cet accès est rendu possible par les rues et les trottoirs de la ville et parfois par les rues piétonnières.

1.1.2.3 Espace multifonctionnel

La place publique est un espace multifonctionnel. Valois (2012) et Bertrand et Listowski (1984 : 83), s'entendent pour dire qu'une place a le propre d'avoir la possibilité d'accueillir plusieurs fonctions dont certaines sont plus dominantes que d'autres. Dépendamment de l'heure, du moment de la semaine, du statut de la journée (semaine, fin de semaine, jour férié, etc.) et de la saison, une place joue « parfois un double ou un triple rôle » (Serfaty, 1988 : 126), contrairement en cela à nos espaces privés qui sont généralement aménagés de manière à ce que chaque fonction ait son espace dédié: « Dans la planification traditionnelle (Campeau, 1970 : 2), il y a un espace pour chaque fonction spécifique (manger, dormir, marcher...) ». Ainsi, une place a la propriété d'avoir plusieurs fonctions possibles et variables.

1.1.2.4 La forme

La forme d'une place publique est composée de plusieurs éléments différents la structurant et la délimitant. D'abord, elle est définie, selon Whyte (1998 : 87), par les façades des bâtiments qui l'entourent et qui créent un espace délimité prenant l'aspect d'une boîte. Puis, selon Bertrand et Listowski (1984 : 36), elle « est définie par la configuration des surfaces qui la constituent ». De plus, une place publique peut être décrite selon des rapports proportionnels entre les surfaces qui la composent et les autres éléments. « C'est-à-dire qu'il faut prendre en compte la nature du plancher et des parois de la place, de même que les relations entre les

dimensions horizontales et verticales. Ces éléments nous permettent de dire qu'une place est fermée ou ouverte, et si sa forme est nette et lisible ou non » (Melchior, 2007 : 8).

1.1.2.5 Le rayonnement

Une place publique rayonne dans le quartier dans lequel elle s'inscrit et l'ampleur de son rayonnement est proportionnelle à l'envergure des activités qui s'y dérouleront. Certaines places publiques sont associées à des activités rejoignant un vaste public. C'est le cas de la place des Festivals du quartier des spectacles qui est destinée à accueillir une programmation composée d'activités d'envergure internationale et à caractère uniquement culturel, telle celle du Festival juste pour rire, du Festival international de Jazz de Montréal ou des Francopholies. Sa planification est réalisée en conséquence car, elle doit pouvoir accueillir plusieurs infrastructures et équipements techniques et un public nombreux. Ce type de place « spécialisée », d'après Cha (2013), est créé pour accroître le pouvoir d'attraction d'affaires des nouveaux quartiers urbains distincts de Montréal. Ces spécialisations des places publiques véhiculent une image identitaire et contribuent au rayonnement mondial de la ville, ce qui les différencie des places de quartier dont les usagers sont principalement issus de la population habitant le voisinage. Celles-ci s'adressent aux usagers résidents, au milieu communautaire et aux associations de marchands et la planification d'activités communautaires et culturelles est peu chargée.

1.1.3 LES PRINCIPALES FONCTIONS ATTRIBUÉES AUX PLACES PUBLIQUES

À l'instar des places publiques anciennes, les places publiques contemporaines comportent principalement une ou plusieurs des fonctions suivantes: circulation, rassemblement, sociabilité publique, pause ou détente, commémoration. Le marché public, lorsqu'il est présent, y détient un statut à part en tant qu'entité autonome dont la gestion est privée. La circulation demeure une fonction prédominante étant donné qu'une place publique fait partie du réseau de voies de communication d'une ville mais, aussi, parce qu'elle est un lieu de convergence ou d'intermodalité. Dans le cas où la place a une fonction d'intermodalité, elle

sert de lieu de transit aux usagers, ce qui lui assure « un pouvoir de centralité locale d'autant plus fort que les dessertes sont nombreuses et variées, et [ce] qui peut aussi lui conférer une valeur de repère symbolique pour toute l'agglomération » (Bertrand et Listowski, 1984 : 23). S'ajoutent à cela des fonctions de sociabilité qui sont inhérentes à notre société contemporaine de loisirs et sont soutenues par la présence d'activités organisées ainsi que par le type d'aménagement choisi. Les fonctions de socialisation visent à créer un aménagement qui permettra des usages tels que sortir de l'isolement, favoriser les rencontres et les rassemblements. L'aménagement sera planifié afin de permettre à diverses activités d'y être organisées. Il s'agit de prévoir l'espace pour une scène ou des kiosques amovibles, le rassemblement d'une foule. Les fonctions de pause ou de détente auront, quant à elles, besoin de confort, d'aménagement pour s'asseoir, d'éléments agréables tel qu'une fontaine, de la végétation, une statue ou sculpture. Ces éléments peuvent être commémoratifs et agir comme facteur d'identité culturelle. La fonction commémorative peut être la raison d'être d'une place qui sera identifiée en tant que telle par le Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal. La deuxième manière d'avoir une fonction commémorative est d'intégrer différents éléments dans l'aménagement. La nomination de la place, si elle est faite en l'honneur d'une personnalité marquante est un de ces éléments.

En conséquence, une place est à la fois un espace « convergent », selon la terminologie urbaniste, c'est-à-dire ayant des éléments internes susceptibles d'attirer les citoyens, et un espace « divergent » qui impose une certaine relation aux structures urbaines alentour (tracé des rues, localisation des commerces, itinéraires des transports publics, flux de circulation, etc.) et qui suppose que le passant prenne conscience des relations de la place avec le reste du quartier, voire avec l'agglomération entière (Les cahiers de l'IAURP, n°24, Paris, 1971 : 11).

Plusieurs places et squares montréalais ont un marché public ou un kiosque de fleuriste, par exemple le square Phillips, le square Dorchester, la place Jacques-Cartier et la place Pasteur. Cette activité peut être ponctuelle, événementielle, saisonnière ou permanente. Lorsqu'un marché occupe un espace public de manière permanente, il s'agit d'une activité officiellement reconnue en tant que telle par la Corporation des marchés publics de Montréal de qui relèvent

les marchés Jean-Talon, Maisonneuve, Atwater et de Lachine, ainsi que les marchés de quartier et les marchés aux fleurs.

1.1.4 USAGES

1.1.4.1 Définitions et descriptions des usages

D'après Nicole Valois (2012), rencontrée en entretien, les places sont des lieux de représentation, des lieux offerts à la communauté pour se rassembler. Pour les citoyens, elle introduit une rupture dans leurs pratiques usuelles et devient un lieu de sociabilité et d'activités. En effet, du point de vue urbanistique, une place publique a une fonction d'aération du tissu urbain. Par contre, du point de vue civique, la place publique prend son sens dans les diverses pratiques d'usages qu'en font les citoyens et les gens du milieu. Mais qu'est-ce qu'un usage ? Un usage se définit comme une « destination, fonction de quelque chose, emploi qu'on peut en faire (Dictionnaire Larousse) » ou une « pratique habituellement observée dans un groupe, dans une société ; coutume » (Dictionnaire Larousse). Ainsi, dans cette recherche, un usage sera considéré comme une utilisation d'un espace ou d'un élément de la place publique par un individu ou par un groupe qui sera désigné sous le nom d'usager, peu importe l'usage.

1.1.4.2 Convergence et divergence des usages

Il nous faut donc garder à l'esprit la tension observée entre le sens apparent et le sens réel des pratiques d'une part, et celle qui existe entre usages observés et représentations idéales des usages. Parce que ces tensions sont présentes, les places publiques restent ce qu'elles ont toujours été : des enjeux dans la lutte pour la maîtrise de l'espace public comme espace d'enracinement et d'expression d'un pouvoir (Serfaty, 1988 : 129).

Les usages pratiqués sur les places correspondent aux différentes façons d'utiliser les places publiques et les éléments mis en place. Ces usages peuvent être considérés lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement et être pris en compte dans la programmation. Après la réalisation des aménagements, les usages pratiqués par les usagers peuvent correspondre aux fonctions

planifiées mais il peut arriver que les usages n'y correspondent pas. Dans cette étude, les usages correspondants sont considérés comme des usages convergents, et, à l'opposé, les usages qui ne correspondent pas sont considérés comme des usages divergents: ils détournent les matérialités de leur destination initiale. Les usages divergents sont ceux qui ne sont pas prévus dans les programmations initiales. En fait, ils s'ajoutent à ceux envisagés, voire s'y substituent. Il s'agit, pour que ce cas de figure se présente, qu'un usager utilise l'espace pour y pratiquer une activité imprévue, par exemple s'asseoir sur un élément qui n'est pas conçu à cet effet. Que les usages soient convergents ou divergents, ils sont des appropriations de l'espace.

1.1.4.3 Appropriations

Dans l'enjeu de l'aménagement des places publiques, les appropriations sont significatives et elles font référence aux usages pratiqués par les usagers des projets analysés. Dans ce cas, une appropriation est une « adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise » (Serfaty, 2005, *dans* Veschambre : 2). Plus précisément, les appropriations se traduisent par des pratiques d'usages divers des citoyens et qui ont lieu sur les places étudiées. Dans ce cas, il s'agit d'appropriation individuelle mais, dans d'autres cas, il peut s'agir d'une appropriation collective. Il arrive aussi qu'une appropriation soit le fait d'un groupe d'individus qui cherche à posséder une partie ou la totalité de ce lieu public. En réalité, « lorsqu'il y a appropriation par quelques-uns d'une partie d'une place publique, celle-ci n'est plus ouverte à tous et n'est donc plus publique » (Herrou, *dans* Adamczyk, *et al.*, 1992 : 55). Par conséquent, les appropriations peuvent parfois revêtir un caractère privé comme le précise Herrou (*dans* Adamczyk, *et al.*, 1992 : 55), « sur certaines places, on ne trouve plus que des terrasses de café et des parkings, on ne peut plus s'y promener, on ne peut plus rien y faire d'autre que de consommer. Ce n'est plus de l'espace public! »

Dans le cas d'un nouvel aménagement ou d'un réaménagement de place publique, il arrive qu'il y ait déjà diverses formes d'appropriations de l'espace sur le site. Lorsque ces appropriations sont prises en considération dans les futurs projets d'aménagement, elles sont susceptibles de générer une appropriation similaire après que le projet soit complété: soit une réappropriation de l'espace. Ce qui a pour effet de créer un lien entre les citoyens et les nouveaux

aménagements. En effet, la prise en compte des usages développés par ceux-ci et leur transposition dans le nouvel aménagement, contribueront à faire qu'ils s'y reconnaissent.

Il arrive parfois que la place publique soit l'objet d'une appropriation collective. Cette appropriation citoyenne peut aller jusqu'à modifier l'enjeu social de la place. En effet, lorsque la population veut s'affirmer et revendiquer auprès des autorités, elle prend possession de certaines places publiques dans la ville tel que Montréal a connu à l'automne 2011. Des citoyens en colère ont occupé de manière permanente le square Victoria et l'ont renommé « place du peuple ». Ainsi qu'au printemps 2012, lorsque la place Émilie-Gamelin est devenue le lieu de rassemblement et de départ de nombreuses manifestations étudiantes. De sorte que les usagers ont la possibilité de faire un nouvel usage d'une place publique et lui donner un nouveau sens (Serfaty (1988 :128). « Il n'y a pas, disions-nous, d'espace "produit", mais toujours des espaces "en cours de production". La symbolique sociale des espaces les plus muséifiés peut basculer du jour au lendemain, lorsque la volonté collective est de leur imposer un sens nouveau. » (Serfaty, 1988, p.128) À l'instar d'autrefois, parce que la population se rebellait contre les autorités en s'appropriant certaines fonctions de la place. Car les bourgeois dictaient l'utilisation des lieux en imposant le rôle des places publiques dans la société. Un rôle où les symboles de pouvoir et de bourgeoisie abondaient et se transposaient dans les fonctions principales des places.

Parce que la coutume guide les actions du peuple et entretiens des relations difficiles avec la loi, les places publiques reflètent des aménagements qui facilitent la vie du peuple (auvents, étals, fontaines, enseignes), auxquels se superposent des gestes organisateurs de l'espace qui révèlent à la fois un grand souci fonctionnaliste et une forte expression de l'autorité, tels les tracés des accès, la construction de marchés publics, de grandioses douanes ou palais de justice (Adameczyk *et al.*, 1992 : 26).

1.1.4.4 Sociabilité publique

Plusieurs pratiques de sociabilité publique sont associées à une place. Il y a les usages liés à l'organisation ou à la participation à des activités organisées tels les rassemblements, les manifestations, les fêtes, et les activités occasionnelles, communautaires, culturelles ou

commerciales. D'autre part, il y a les usages libres de l'espace aménagé et disponible en tout temps⁵, consistant à flâner, rencontrer de manière prévue ou imprévue, « voir et être vu », sortir de l'isolement, être à l'extérieur⁶.

Les études approfondies de Whyte (1998 : 9) sur le centre-ville et quartier des affaires de New York ont relevé que « voir et être vu » est l'activité la plus pratiquée par les usagers de ces places publiques. Ce que confirme Serfaty (1988 : 126), plus près de nous, en affirmant que les places publiques sont perçues comme des lieux sans conflit où les gens vont pour le plaisir de se rassembler et pour regarder les gens passer. Une place publique doit être fréquentée pour être animée et, selon Whyte (1998 : 105), les places les plus fréquentées attirent plus les personnes seules que les places les moins fréquentées : « Whatever their cause, people's movements are one of the great spectacles of a plaza. » (Whyte, 1998 : 108) Ces usages sont directement reliés à la présence d'individus sur la place. Whyte (Amérique), Gehl (Danemark) et Lerup (Suède) (Whyte, 1980, Gehl, 1980, et Lerup, 1978, *dans* Serfaty, 1988 : 126) ont démontré que ce qui attire le plus les usagers sur les lieux publics extérieurs c'est « la présence des autres et l'importance du spectacle de la place ». Ainsi plus une place publique est fréquentée, plus elle le sera et deviendra un point de repère fort dans le quartier, dans la ville. C'est pourquoi la sociabilité publique constitue un élément important dans la programmation des places publiques et il faut même avoir une vision selon Serfaty (1998 : 125) qui suggère que « le 'programme' des places doit être appréhendé de manière dynamique, en fonction de la vision future qu'une société a de la sociabilité publique ».

Sur les places, les croisements de personnes et de regards se font selon certaines normes sociales qui régissent les agissements de toute société civile. Selon Serfaty (1988), les rencontres faites sur une place publique sont « policées » au sens où elles correspondent à celles faites dans un salon privé « c'est-à-dire de l'endroit le plus "public" d'une maison, où les citoyens viennent prendre part à une vie commune, dite publique essentiellement parce qu'elle se déroule sous le regard des autres, et avec les autres, mais sans vraiment s'y engager »

⁵ Les places montréalaises sont ouvertes toute la nuit tandis que les parcs sont fermés à partir de minuit

⁶ Une étude réalisée par Brown, D.F., en 1993 sur les résidents de l'Île-des-Soeurs démontre que les locataires de logements utilisent plus couramment les espaces publics extérieurs que les propriétaires de résidence.

(Serfaty, 1988 : 127). En plus des normes sociales, les usages peuvent être « conditionnés par les structurations juridiques de l'espace qui en découlent (public/privé, accessible/réservé, gratuit/payant, etc.), et qui sont parfois matérialisées sous forme de murs, de barrières, ou même de corps humains » (Ripoll et Veschambre, 2005 : 2-3). Des *habitués* qui, par exemple, occuperaient quotidiennement le même espace exerceraient une prise de possession de cet espace et un contrôle certain sur l'environnement immédiat.

La place est une scène dans le sens où Goffman (1973) emploie ce terme, où la distance entre acteurs est signifiée au moyen de regards et de mots qui signifient une disponibilité courtoise à l'autre, dans les limites définies par l'anonymat de chacun. Cette image évoque la place urbaine de quartier, peu monumentale, praticable, et non les places emblématiques, la place de l'église ou celle de la mairie. Son calme est, cependant, un calme "animé", par la présence de la foule et par des événements ludiques: concerts, foires, théâtre, achats d'objets artisanaux, sociabilité de café. Les places sont idéalistes, de manière paradoxale, comme des espaces sociaux servant à la fête et, simultanément, ordonnés, où est retrouvée une sorte de convivialité naturelle et spontanée (Serfaty, 1988 : 126).

1.1.5 LE PROCESSUS DE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET LES PROFESSIONNELS DE L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement d'une place publique est un projet complexe qui passe par une série d'étapes constituant un processus dans lequel de nombreux acteurs interviennent. Selon le Petit Robert (2012) le processus est « une suite ordonnée d'opérations aboutissant à un résultat ». Mais, dans le cadre plus précis que représente un projet d'aménagement, un processus de projet répond particulièrement à la pratique du milieu des aménagistes où les façons de faire sont liées à l'ordre des séquences de travail; c'est-à-dire que les étapes suivent généralement un ordre logique imposé par les réalités du travail. Afin de mieux comprendre et connaître ce type de processus, l'étude de processus réels de projets d'aménagement de places publiques devient incontournable. Alors, les concepts de fonctions, d'usages et les rôles joués par les aménagistes pourront être mieux compris et définis à travers une analyse des processus. Il s'agit donc de définir ce qu'est un processus de projet d'aménagement du début à la fin, soit à partir du moment où a été prise la décision d'entreprendre un projet jusqu'à sa complétude, c'est-à-dire

lorsqu'il est terminé et mis à la disposition des usagers et que commencent les pratiques d'usages et les appropriations.

Cette recherche est basée sur une hypothèse établissant que les professionnels de l'aménagement jouent un rôle médian entre les décideurs et les usagers de ces places. En effet, de par leur rôle de concepteur spécialiste de l'espace, ils vont déterminer l'aspect formel final d'une place et en dessiner les plans d'aménagement. C'est à travers un processus complexe, auxquels plusieurs acteurs participent, que sera déterminée la composition de la place. Les principales étapes de ce genre de processus sont la programmation, la conception et la réalisation. La programmation permet de définir la vocation et les fonctions, principales et secondaires, d'un futur aménagement. C'est à cette étape que l'on détermine les besoins du milieu, les objectifs visés et les enjeux d'aménagement ainsi que les grandes lignes du projet afin de produire un document directeur. Les fonctions attribuées vont cibler certains groupes d'usagers que sont les habitants d'un quartier, les travailleurs dont le lieu de travail est situé à proximité, mais elle peut aussi être destinée à l'ensemble de la ville et à la communauté internationale.

Une place publique rayonne dans le quartier, parfois dans la ville, dans lequel elle s'inscrit et l'ampleur de son rayonnement est proportionnelle à l'envergure des activités qui s'y dérouleront mais aussi, de par sa renommée, tant pour les gens de la ville que pour les visiteurs. C'est le cas, par exemple, des Ramblas de Barcelone où rien de spectaculaire ou de majeur, du point de vu du rayonnement, n'y est offert. Ça n'en reste pas moins un lieu incontournable, un lieu où la fréquentation est l'événement, sans grande programmation d'activités, que de petites animations de rues (mimes, scènettes de théâtre, etc). Time Square à New York ou les Champs Élysées à Paris sont du nombre de ces lieux d'expection. Aussi, certaines places publiques ont des activités rejoignant un vaste public, comme la place des Festivals du quartier des spectacles à Montréal qui est destinée à accueillir des évènements internationaux. Elle a un programme chargé composé d'activités d'envergure internationale et à caractère uniquement culturel telles que le Festival juste pour rire, le Festival international de Jazz de Montréal et les Francopholies. Sa planification est réalisée en conséquence car elle doit pouvoir accueillir de grandes infrastructures et un public en grand nombre. Ce type de

place « spécialisée » (Cha, 2012), est créé pour accroître le pouvoir d'attraction d'affaires des nouveaux quartiers urbains distincts de Montréal. Ces spécialisations véhiculent une image identitaire et contribuent au rayonnement mondial de la ville à la différence des places de quartier dont le public est surtout constitué de la population habitant le voisinage. Celles-ci s'adressent aux usagers résidents, au milieu communautaire et aux associations de marchands et le programmation d'activités, communautaires et culturelles, en reste peu chargée.

Les aménagistes sont des acteurs décisifs dans le choix et l'aspect matériel des fonctions d'une place publique. Lors de projets d'aménagement ou de réaménagement, ils prennent en charge sa planification. Ils réalisent le concept global et les plans particuliers et définitifs de l'aménagement. Ils formalisent les visions, les intentions et les objectifs énoncés par les différents acteurs impliqués dans les procédures décisionnelles. Ils effectuent aussi un travail créatif car ils donneront une personnalité à la place publique. Mais ils ont aussi le mandat de satisfaire tous les acteurs et citoyens qui ont la possibilité d'utiliser les mécanismes ad hoc et les consultations publiques formelles pour se faire entendre. Finalement, la programmation de la place publique correspond à la formalisation de la commande et elle peut parfois servir de plan directeur pour l'étape de la planification lorsqu'il n'y en a pas d'élaboré. Dans la programmation, il y a les fonctions, principales ou secondaires, de la future place qui sont déterminées. C'est lors de la planification que ces éléments prendront forme dans un plan d'aménagement.

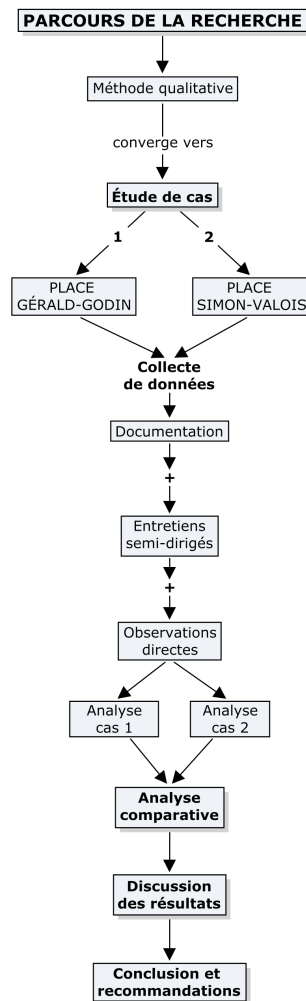
1.2 CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Il y a trois types de recherche en design; la recherche pour informer le développement de produit, la recherche pour informer nos pratiques et la recherche pour mieux comprendre des enjeux théoriques en design. Ainsi, j'ai fait le choix de contribuer à l'amélioration des connaissances des processus de projet des places publiques contemporaines montréalaises à

travers les rôles tenus par les aménagistes. La méthodologie utilisée doit permettre de répondre à la question de départ qui est: *Dans les nouveaux projets d'aménagements de places publiques montréalaises que font les professionnels de l'aménagement pour s'assurer que les fonctions mises de l'avant correspondent aux besoins des usagers de ces places ?* Aussi, il s'agit de vérifier l'hypothèse selon laquelle le rôle médian des professionnels de l'aménagement est d'assurer la concordance entre les fonctions attribuées aux espaces projetés et les usages dont ils feront éventuellement l'objet. C'est pourquoi, les deux principaux sujets de cette étude sont le processus de projet d'aménagement et les professionnels aménagistes. Par conséquent, cette étude exige différentes sources afin d'obtenir des informations sur les programmations des places, la conception des plans et les professionnels aménagistes.

La recherche qualitative participe aussi à la constitution d'un savoir sur la pratique du projet. Elle sert alors à l'approfondissement du processus même de design et des pratiques professionnelles en situation de projet. Elle permet de saisir, par exemple, comment le savoir est déployé dans l'organisation et l'exécution du travail, de même que les aspects opératoires des modèles de collaboration ou les dimensions cognitives du langage utilisé en cours de développement de projets (Schön, 1988; Bucciarelli, 1988; Button, 2000; Ball & Ormerod, 2000; Lloyd, 2000; Lloyd et Busby, 2001, dans Bisson et Gagnon, 2004). La recherche en design cherche donc à développer une instrumentation qui lui permet de collecter et d'analyser des données qualitatives en regard de la spécificité des questions qu'elle pose (Bisson et Gagnon, 2004 : 40).

Les données recueillies doivent permettre d'analyser les concepts de fonction et d'usage et aussi d'établir s'il y a des correspondances entre les fonctions qui sont déterminées au préalable et les usages qui sont pratiqués ultérieurement par les usagers. Afin d'approfondir cette connaissance, la comparaison sera utilisée comme méthode. La comparaison selon Paillé (2006 : 152), est une technique d'étude de cas qui permet de dégager des similitudes ou des différences. « La mise en comparaison permet de dégager des analogies entre des phénomènes relevant de contextes apparemment éloignés. Ceci permet de dresser des typologies pouvant rendre compte de données apparemment opaques » (Paillé, 2006 : 152). Le schéma suivant illustre le parcours de cette recherche (Figure 1).



F. Harvey 2014

Figure 1: Shéma du parcours de la recherche

1.2.1 LA STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE: L'ÉTUDE DE CAS

De plus en plus, la recherche en design travaille à la construction de méthodes qualitatives et « cet effort s'explique par la reconnaissance de la complexité des problématiques actuelles, laquelle nécessite une saisie plus fine des contextes de cadre de vie » (Bisson et Gagnon, 2004 : 39). Aussi, d'après Deslauriers et Kérisit (1997 : 88), la recherche en design a-t-elle pour but

d'approfondir des processus ou des phénomènes complexes tel qu'un processus de projet dont la problématique est complexe. Les approches qualitatives comportent l'avantage d'être ouvertes dans la manière d'aborder le sujet favorisant ainsi la découverte de nouvelles données. De même qu'elles permettent d'approfondir des processus de projet par l'acquisition de connaissances sur les pratiques professionnelles et elles offrent la possibilité de mieux comprendre les phénomènes entre les objets et le public.

Effectivement, cette étude met en rapport l'espace et des individus dans la recherche de phénomènes à observer entre les aménagements de places publiques et les usagers de ces places, entre les fonctions et les usages. D'abord, il s'agit de déterminer quels sont les fonctions et les usages des places publiques puis, de les analyser. Ensuite, il s'agit de déterminer ce que sont les processus de projet et les rôles des aménagistes dans ce processus et dans la détermination des usages. À cette fin, il faut avoir accès à des projets particuliers et qui ont été réalisés, et ce, dans le but d'en étudier les programmations, les documents de conceptions et les plans puis, de rencontrer leurs différents aménagistes. Ainsi, pour mener à bien cette recherche il est indispensable d'étudier des projets d'aménagement de places publiques à la faveur d'une étude de cas.

L'étude de cas qui est une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement évidentes, et dans laquelle de multiples sources d'informations évidentes sont utilisées (Yin, 1989, *dans* Garon, 2010 : 37).

L'étude de cas peut se faire à l'aide de plusieurs méthodes, analytiquement ou "holistiquement", par mesures répétées et/ou "herméneutiquement", organiquement ou culturellement. Elle n'est pas un choix méthodologique, mais un choix sur l'objet qu'on décide d'étudier, objet considéré dans sa totalité concrète, dans "son épaisseur historique" de projet (Stake, 2005, *dans* Paillé, 2006 : 248).

1.2.2 LES ÉTAPES DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Maintenant que l'étude de cas est la stratégie adoptée, il devient nécessaire de planifier les méthodes qui permettront de recueillir les données nécessaires. Selon Roy (2009 : 201) « on

s'entend généralement pour dire que l'étude de cas n'est pas une méthode en soi, mais plutôt une approche ou une stratégie méthodologique faisant appel à plusieurs méthodes ». Premièrement, les données requises doivent permettre de connaître les processus d'aménagement, les rôles des professionnels de l'aménagement, de savoir quelles sont les fonctions planifiées, comment et par qui elles le sont puis, de prendre connaissance des usages pratiqués et comment ils sont pris en compte dans les projets. Il y aura donc trois types de collectes de données soit, la recherche de documents et de plans sur les processus de projets, des entretiens semi dirigés auprès d'experts aménagistes puis, des observations directes des usages pratiqués sur les places à l'étude.

1.2.2.1 Première collecte: documentation sur les deux cas à l'étude

Une première collecte consiste à rassembler les documents ayant servi à des développements de projets d'aménagement afin de mieux comprendre comment ils sont structurés. Il peut s'agir de plans directeurs, de documents de programmations, de cahiers de planification et des plans d'aménagement. Différents organismes sont les gardiens de ces documents: les archives et les services responsables des espaces publics de la Ville, certains organismes communautaires, les mairies d'arrondissement et les Sociétés de développement économiques. Sans oublier la documentation produite par les consultants et les professionnels de l'aménagement ayant travaillé à la réalisation de places publiques. Les documents résultant de consultations publiques et les articles de presse sont aussi une bonne source d'information complémentaire aidant à la compréhension des réalités entourant les projets d'aménagement.

1.2.2.2 Deuxième collecte: entretiens semi-dirigés

La deuxième cueillette consiste à réaliser des entretiens semi dirigés auprès d'experts aménagistes et servira à obtenir des informations sur les processus de projet de places publiques et sur le milieu de la pratique. L'entrevue, selon Savoie-Zajc (2009 : 339), est « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence ». Trois considérations sont à prendre

en compte dans la préparation de ce type d'entrevues: la planification des questions, le choix des participants et la préparation du matériel. Les questions sont développées à partir des besoins d'en connaître plus sur les processus de projets d'aménagement des places étudiées: les acteurs, les rôles, les fonctions, les usages. Ces entretiens se feront de personne à personne, soit entre l'interviewer et l'interviewé: la chercheuse et le participant. Peu de questions sont à prévoir lors de ce type d'entretien mais elles devront être orientées de manière à atteindre les objectifs de cette recherche. Il est possible qu'une construction narrative se produise au cours de l'entrevue (Savoie-Zajc, 2009 : 339) où se retrouvent des histoires ainsi que des aspects de connotations personnelles ou sociales. Le chercheur devra composer avec un texte que l'on peut qualifier de vivant et il pourra se retrouver dans une position épistémologique, selon Kvale (*dans* Savoie-Zajc, 2009 : 339) où il « peut être vu comme un mineur ou comme un voyageur où le savoir peut-être comparé à un trésor enfoui. Le rôle du chercheur sera d'en révéler la nature, la richesse, car ce savoir existe en soi. Dans la métaphore du voyageur, par contre, le chercheur s'engage dans une démarche d'exploration au cours de laquelle des conversations seront menées avec les personnes rencontrées. »

Les participants aux entretiens, qui permettront la troisième collecte de données, seront sollicités selon trois types de contribution dans les projets d'aménagements de places publiques choisies: soit des professionnels ont une connaissance théorique de ces places ou qui s'en approche, soit des professionnels du milieu de la pratique de l'aménagement du secteur public et, pour compléter, des professionnels du secteur privé. Les participants spécialisés dans le champ théorique de l'aménagement de places publiques seront recrutés parmi des universitaires qui ont publié des articles ou des livres qui traitent des places publiques. Ces théoriciens apporteront des connaissances plus générales sur les places dans notre société et sur les places étudiées. Les autres participants seront recrutés chez les aménagistes du secteur municipal et de la pratique privée qui auront travaillé sur les aménagements des places choisies. Et finalement, les entretiens sont ensuite compilés sous forme de verbatim dans le but d'éviter les interprétations et une distorsion des propos recueillis.

1.2.2.3 Troisième collecte: observations directes

Pour compléter la cueillette de données, des observations d'usagers seront effectuées sur ces places afin de combler les besoins de cette recherche au sujet des usages pratiqués. Il est utile de spécifier qu'il n'y aura pas d'enquête auprès des usagers étant donné que ces derniers ne peuvent informer la recherche sur le rôle des aménagistes. Ainsi, des observations sommaires seront effectuées dans le but de qualifier les usages et les appropriations de l'espace pour en venir à qualifier le rôle des aménagistes. Il s'agit, en fait, d'une appréciation de leur intensité dans le but de voir si les usages sont en harmonie avec la planification. À savoir, lesquels sont pratiqués ? Et lesquels sont plus fréquents ? D'après Perez (*dans* Laperrière, 2009 : 312) « l'observation directe consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences, sans en modifier le déroulement ordinaire ». En conséquence, des observations seront faites sur les places à l'étude et ce, à différents moments afin de prendre acte d'une grande variété d'usages et ainsi, de s'approcher de la réalité. À cet effet, elles seront effectuées à différents moments de la journée, de la semaine et afin de couvrir différentes périodes de l'année dans le but d'avoir une idée plus large de l'utilisation des places publiques en toutes saisons. Pour mener à bien les observations, il est nécessaire de déterminer les besoins en la matière et de choisir un échantillonnage. Le fait de privilégier des places en fonction d'une certaine clientèle peut constituer une amorce d'échantillonnage théorique et suffire au besoin d'une méthodologie qualitative. Aussi, cet échantillonnage sera constitué de tous les usagers qui fréquenteront les places choisies lors des observations, indépendamment de leur genre, âge et autre critère de catégorie. Une classification des usagers ne s'avère pas utile à cette étude. Il s'agit maintenant de déterminer ces places publiques.

1.2.3 QUELLES PLACES?

L'étude de cas exige de déterminer des places publiques afin qu'elles soient investiguées. Le choix de Montréal comme ville d'accueil de cette recherche est judicieux. Cette ville convient bien au sujet d'étude car on y dénombre une grande quantité de places publiques⁷, dont plusieurs ont été réaménagées au cours des dernières décennies. D'un point de vue pratique et

⁷ Le bureau du Patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal dénombre 350 places.

économique, la proximité des places publiques, de leurs concepteurs et de la documentation les concernant facilitera leur accès et contribuera au bon déroulement de cette recherche. D'autant plus que les observations se feront sur plusieurs mois, il est avantageux qu'elles soient situées à proximité de mon lieu d'étude et de vie. Quoique beaucoup des places publiques montréalaises se retrouvent dans le centre-ville et le Vieux-Montréal, ce secteur représente un inconvénient au sens où les usagers de ces places sont majoritairement des travailleurs et des touristes. Ces clientèles particulières, qui occupent les quartiers centraux le jour uniquement ou la fin de semaine à l'occasion, n'a pas les mêmes pratiques d'usages que les citoyens vis-à-vis une place située dans leur quartier d'habitation. Donc, l'assignation des places est en fonction de leur positionnement dans des quartiers à vocation résidentielle et de préférence ayant une certaine densité. Ainsi, les usagers seront des citoyens habitant ces quartiers. Pour comprendre les aspects de la prise en compte des usages il faudra aussi privilégier des projets d'aménagement qui auront intégré une participation citoyenne, que ce soit sous forme de consultations publiques ou de comités ad hoc.

Étant donné que cette recherche vise à approfondir le rôle des professionnels de l'aménagement dans la détermination des fonctions et la prise en compte des usages d'une place publique, il est tout indiqué de choisir des places publiques dont l'aménagement est relativement récent et qui ne sont pas à vocation patrimoniale. En effet, pour éviter les contraintes patrimoniales qui alourdiraient l'étude, il est préférable de choisir des places publiques dont la création est récente: c'est-à-dire de nouvelles places. Ce choix facilitera l'accès aux professionnels ayant oeuvré sur ces projets ainsi que la disponibilité des informations recherchées. Par contre, des nouvelles places aménagées dans des quartiers à vocation résidentielle, sont peu fréquentes. Trois places retiennent mon attention, soit les places Gérald-Godin et Simon-Valois puis le parc des locomotives situé dans le quartier Angus et qui contient une portion de place publique. La troisième option sera éliminée, la vocation de place ayant une faible occupation de l'espace par rapport à la vocation de parc et une certaine confusion pourrait en découler. Finalement, les places Gérald-Godin et Simon-Valois sont privilégiées. L'intention de cette recherche n'étant pas de fournir un cadre méthodologique, deux places suffiront à la démarche qui se veut une exploration de processus de projet dans un contexte où un travail de défrichage est à faire. En effet, ce projet ne s'inscrit

pas dans un corpus de recherche qu'aurait permis la production d'ouvrages ou de texte de référence. Par ailleurs, deux cas suffiront à établir une analyse par comparaison.

La place Gérard-Godin est située sur le même site que l'édicule du métro Mont-Royal et fait partie de la vie animée de l'avenue du Mont-Royal et du quartier du Plateau-Mont-Royal. Son réaménagement a été complété en 2000. C'est une place publique nouvellement aménagée dans un secteur à vocation mixte résidentielle et commerciale. La place Simon-Valois est une place entièrement nouvelle, terminée en 2010. Elle est située sur la promenade Ontario dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve. C'est aussi une place située dans un secteur à vocation mixte résidentielle et commerciale. Ces deux places me permettront de recueillir les données particulières sur les processus de projet d'aménagement et des rôles des professionnels de l'aménagement dans la détermination des fonctions de ces places publiques et de la prise en compte des besoins des usagers.

1.2.4 L'ANALYSE DES RÉSULTATS: ANALYSE DES DONNÉES ET ANALYSE PAR COMPARAISON DES DEUX CAS

Plusieurs collectes de données sont utilisées dans cette recherche et les informations recueillies convergent dans une analyse commune. L'analyse est l'étape qui « consiste à trouver un sens aux données recueillies » (Deslauriers et Kérisit, 1997 : 98). L'objectif est de réaliser un croisement de données afin de trouver des complémentarités, de combler des lacunes ou biais, de faire des découvertes et, surtout, d'augmenter la validité de la recherche, en offrant plusieurs points de vue. De plus, le rapprochement des deux cas de projets d'aménagement permet d'avoir un cadre d'analyse par comparaison. Cette « mise en comparaison permet de dégager des analogies entre des phénomènes relevant de contextes apparemment éloignés. Ceci permet de dresser des typologies pouvant rendre compte de données apparemment opaques » (Paillé, 2006 : 152) et d'entreprendre leur analyse. D'abord, il s'agit de comprendre quelles sont les fonctions attribuées au départ à ces projets d'aménagement puis, de les classer par niveau d'importance en fonctions principales et fonctions secondaires. Puis, d'un autre côté, les usages seront répertoriés et classés en catégories nommées famille d'usages. Par

exemple, usages liés à la fonction intermodale ou usages liés à la sociabilité publique. Alors, il sera possible de comparer les deux projets. Une deuxième analyse servira à comprendre le rôle des aménagistes dans les aménagements des places publiques contemporaines montréalaises. À partir des données recueillies sur les processus de projets et des entretiens réalisés auprès de leurs aménagistes, il sera possible de reconstituer les processus et de les analyser.

Les entretiens ont pour objectifs de récolter des connaissances théoriques et professionnelles sur les places publiques montréalaises puis, de mieux connaître et de comprendre comment sont structurés les projets d'aménagement de place publique et, enfin, d'aller chercher de l'information et des connaissances sur le travail des professionnels de l'aménagement dans le but d'analyser leur rôle dans ces projets en rapport avec la détermination des fonctions et la prise en compte des usages. Les questions (annexe 1) varient selon le type d'implication des interviewés dans le projet. Ainsi, les questions posées aux experts théoriciens visent à une meilleure compréhension des places publiques dans le contexte montréalais. Celles posées aux aménagistes de la Ville visent plutôt l'importance de la place dans la ville. Puis, celles qui ont alimentées l'entretiens avec les aménagistes engagés à titre de consultants pour réaliser le concept et les plans de chacun des aménagements, sont dirigées spécifiquement sur l'aménagement qui a été conçu et leur travail de concepteur.

La validité de cette recherche est basée sur le croisement des données qui permettra de confronter certaines données à d'autres ou de simplement les confirmer. La qualité des données recueillies et les méthodes utilisées ont pour but d'obtenir les résultats escomptés avec le plus grand degré de validité possible. Malgré que, selon Brinberg et McGrath (1985, *dans* Maxwell, 2000) « la validité n'est pas un produit qui peut être acheté avec des techniques » car, « au contraire, elle dépend de la relation [des] conclusions avec le monde réel » (Maxwell, 2000 : 157). C'est donc dans la conclusion que se confirmera la validité de cette recherche. Déjà, lors des cueillettes, tout sera compilé avec précision et noté avec minutie. En premier, les documents seront classés par projet et par ordre chronologique puis analysés afin d'en cerner les grandes lignes pour ensuite reconstituer chaque processus de projet. Les entretiens seront transcrits sous forme de verbatims et annotés selon les thèmes et sous-thèmes liés aux fonctions, aux usages et au rôle des acteurs dans les projets choisis; les observations seront

notées de manière détaillée et retranscrites le plus exactement possible puis, annotées selon les thèmes et les sous-thèmes reliés aux usages et appropriations. Aussi, tout sera mis en oeuvre, dans le domaine du possible étant donné certaines contraintes de rentabilités de temps, de moyens et de ressources humaines, afin d'atteindre des conclusions réalistes sur les projets d'aménagement de places publiques montréalaises et ce dans le but optimal de contribuer à améliorer les connaissances du milieu de la pratique aménagistes et éventuellement, d'en arriver à quelques recommandations.

Partie 2_Présentation et analyse des résultats des projets d'aménagement des places Gérald-Godin et Simon-Valois: étude de cas

Aussi bien la forme que le fonctionnement (des places publiques) trouvent leurs explications dans les origines, les étapes successives de la formation des rôles et changements de fonction du lieu étudié (Bertrand et Listowski, 1984 : 83).

LOCALISATION DES DEUX PLACES PUBLIQUES

Dans le cadre de cette étude de cas, ainsi que déterminé dans la méthodologie, deux places publiques font l'objet d'investigations soit, les places Gérald-Godin et Simon-Valois. Les processus de réalisation des deux projets se sont révélés longs et complexes, soit six ans pour la première et huit années pour la seconde. La place Godin, construite⁸ en 1999 et terminée en 2000, est située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Elle a été planifiée lors du réaménagement du site de la station de métro Mont-Royal avec laquelle elle partage l'espace public. Dans sa totalité, le site présente une superficie d'environ 3000 m² dont 1060 m² sont occupés par la place publique. Il est bordé au nord par l'avenue du Mont-Royal, à l'est par la rue Berri, à l'ouest par la rue Rivard et au sud par une voie réservée à la société de transport de Montréal (STM) et aux véhicules d'urgence.

L'espace public sera connu sous le nom informel de place du métro Mont-Royal jusqu'à sa désignation officielle de « place Gérald-Godin » par la Ville de Montréal le 18 novembre 1996. Elle fut nommée ainsi en l'honneur de Gérald Godin, décédé le 12 octobre 1994, qui a été député de la circonscription électorale provinciale de Mercier de 1976 à 1994. Ce dernier a occupé plusieurs postes de ministre et il a joué un rôle important dans le rapprochement des

⁸ Cette " nouvelle "place publique" est une reconversion de l'espace public entourant l'édicule du métro; elle était déjà été approprié par les citoyens comme espace de détente et de sociabilité

communautés culturelles montréalaises. Il a été très impliqué dans la collectivité, et sa poésie est reconnue. Depuis sa disparition, des citoyens réclamaient que l'on donne son nom à un espace public. Le 7 juillet 1999, la Commission de toponymie du gouvernement du Québec officialise le statut de la place Gérard-Godin à titre de voie de communication située sur le territoire de la ville de Montréal. La désignation de place du métro Mont-Royal est encore fort populaire et très reconnue aujourd'hui.



Figure 2: Site du métro Mont-Royal et place Gérard-Godin, 2012 (vue aérienne)

Source: GoogleMap et F. Harvey, 2012

Implantée dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la place Simon-Valois est une nouvelle place publique réalisée dans le cadre d'un vaste projet de réaménagement du secteur. Le site chevauche une section de l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien National, transformée en passage piétonnier par la même occasion. Il est bordé au sud par la rue Ontario, à l'est par l'avenue Valois, au nord et à l'ouest par des bâtiments neufs de trois étages à vocation mixte dont les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces et les étages par des logements en copropriété. La superficie de la place publique est d'environ 900 m² et sa construction fut terminée en 2006.



Figure 3: Place Simon-Valois, 2013 (vue aérienne)

Source: GoogleMap et F. Harvey, 2012

Avant même sa dénomination officielle, cette place publique était désignée par le nom de place Valois. Elle est nommée ainsi parce qu'elle se situe sur les anciennes terres de Simon Valois (1791-1875), un riche bourgeois philanthrope ayant acquis sa fortune grâce à son sens des affaires et à son esprit d'entreprise et qui fut l'unique propriétaire foncier de l'immense domaine sur lequel est maintenant aménagée la place publique (Sommaire décisionnel du Conseil d'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, janvier 2006). C'est donc à la recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) que le conseil d'arrondissement adopta la dénomination de place Simon-Valois en novembre 2005. Ce nom a une signification locale même si Simon Valois n'a pas de reconnaissance publique.

2.1 PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GÉRALD-GODIN

Le site de la station de métro Mont-Royal est l'hôte d'une des plus importantes stations du réseau. Au début des années 1990, l'édicule temporaire (datant de 1966) montre des signes de détérioration avancée tandis que la circulation abondante des autobus et des automobiles engendre différents problèmes. En 1994, un projet préliminaire de réaménagement du site est proposé mais les oppositions venant des citoyens et d'organismes du milieu entraînent son rejet. En effet, le projet d'un bâtiment de sept étages, incorporant les locaux de la Caisse populaire, l'édicule du métro et un stationnement souterrain, est l'objet d'une opposition forte de la part des citoyens. (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, juillet 1994) Une deuxième planification est alors réalisée en concertation avec le milieu. La place publique fut nommée officiellement la place Gérald-Godin en 1996, bien avant sa mise en chantier en 1999. Son aménagement fut complété au printemps 2000.

2.1.1 CONTEXTE, ENJEUX ET PROBLÉMATIQUE

Le secteur environnant le site de la station de métro Mont-Royal est marqué par la présence d'un ensemble conventuel dont les volumétries sont plus imposantes que celles des bâtiments avoisinants. À l'est, se dresse le monastère des pères du Très-Saint-Sacrement qui a été construit à compter de 1892 et qui a été classé monument historique en 1979. Une aire de protection de 125 mètres de rayon lui est rattachée. La Maison de la culture et la bibliothèque du Plateau Mont-Royal logent juste en face du site dans un ancien couvent datant de 1896. Ponctué par la présence de ces édifices institutionnels, l'avenue du Mont-Royal est la principale artère commerciale du quartier et les rez-de-chaussée, occupés par des locaux commerciaux, y sont surmontés d'espaces à bureaux et de logements. « Le voisinage [du site] est constitué d'un secteur résidentiel de faible densité (duplex et triplex, deux à trois étages, construits en contiguïté) et d'un secteur institutionnel et commercial offrant un gabarit un peu plus imposant (de trois à quatre étages) » (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, juillet 1994).

La station de métro Mont-Royal fut construite en 1966 et entra en service le 14 octobre de la même année.⁹ Pour permettre la construction de l'édicule et la station de métro à laquelle il donne accès, la Ville de Montréal a dû acquérir plusieurs emplacements de l'ancien Village de Saint-Jean-Baptiste situés en bordure de l'avenue du Mont-Royal. Jusqu'alors, cette partie d'îlot était occupée par des duplex et des triplex à vocation mixte, commerciale et résidentielle.

Avant le réaménagement des années 1990 (voir Figures 5 et 6), le site comportait un édicule d'accès au métro, un passage menant à l'avenue du Mont-Royal, une autre à l'angle nord-ouest de l'emplacement, coin Berri et Mont-Royal, puis deux voies reliant le sud, depuis la sortie nord. Il y avait aussi un lot vacant à l'arrière avec un accès à la ruelle. À l'angle de l'avenue du Mont-Royal et de la rue Berri se dressait le bâtiment de la Caisse populaire Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement. Les passages délimitaient des aires gazonnées, tandis qu'un marché public était établi près de l'allée principale. Depuis la construction du métro, la STM (STCUM à l'époque), partage deux servitudes de passage avec la Ville de Montréal. Une première à l'arrière de la station, côté sud, pour le passage des autobus et une deuxième à l'ouest de la station pour permettre le passage des usagers qui se dirigent vers la station de métro depuis les autobus (Bureau des archives de la STM).

⁹ L'édicule porte le numéro civique 470 de l'avenue du Mont-Royal Est

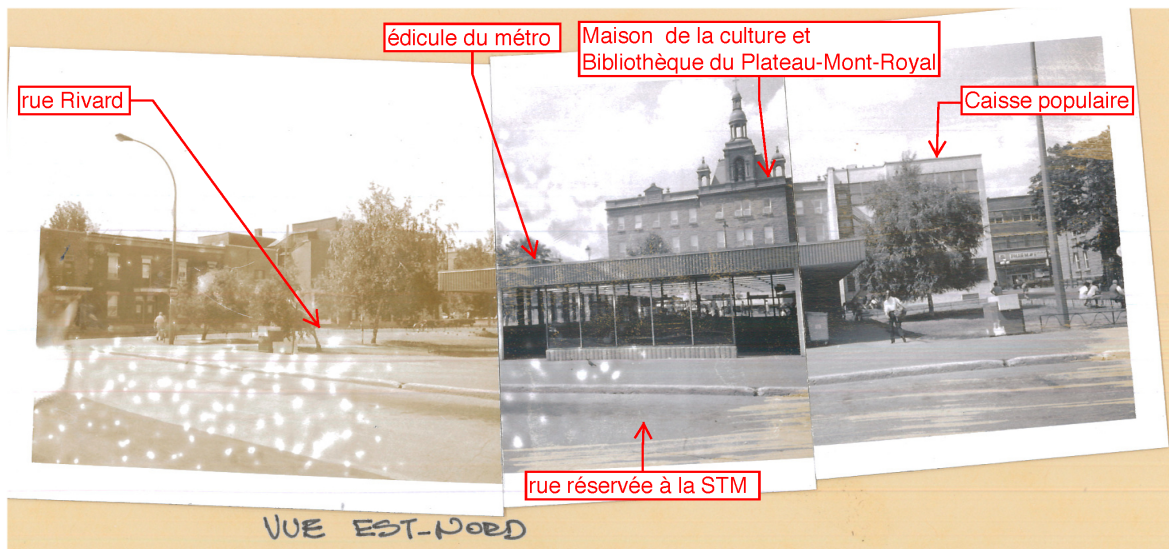
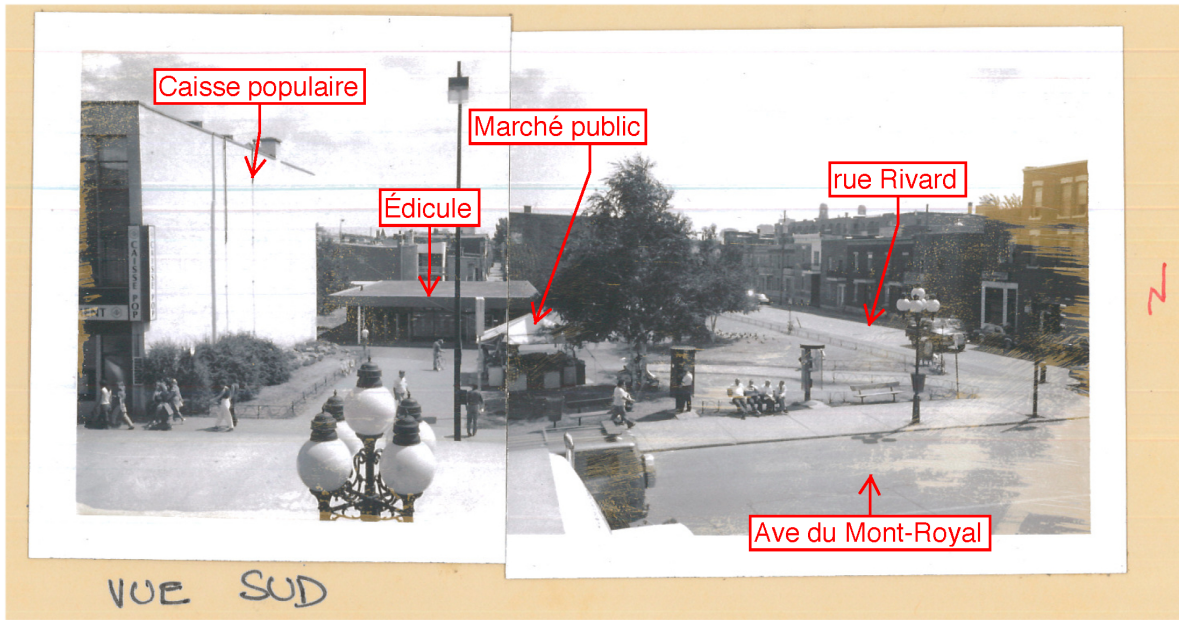


Figure 4: Site du métro Mont-Royal, 1985, vue Sud et vue Est-Nord
 (montage photo avec le bâtiment qui abritait la caisse populaire à l'Est de l'édicule)

Ville de Montréal



Figure 5: Site du métro Mont-Royal, 1985, vue Est et vue Ouest

Ville de Montréal

À l'origine, l'édicule et l'aménagement de l'espace extérieur entourant la station avaient été construits provisoirement mais étaient restés inchangés pendant près de trente ans. La détérioration de l'édicule et du bâtiment de la Caisse populaire devenaient de plus en plus problématiques. La circulation des automobiles et des autobus de la STCUM était déficiente et compromettait la sécurité des usagers et des piétons, les piétons circulant sur l'avenue du Mont-Royal étant incidemment plus nombreux que les automobiles. La signalisation des traverses de rue étaient mauvaise, compromettant d'autant plus la sécurité des piétons et des usagers du transport collectif. Les autobus de la ligne 97, en direction ouest, s'arrêtaient du côté nord de l'avenue et les usagers qui voulaient accéder au métro traversaient directement

sans passer par les intersections. Cette situation était dangereuse et la circulation se faisait mal. Les trottoirs étaient encombrés de mobiliers divers et étaient déficients aux intersections.

Le quartier avait également, à l'époque, un besoin pressant de revitalisation. En effet, la population des quartiers centraux de Montréal tendait à baisser progressivement et le cadre de vie du quartier se détériorait. (Rapport final, Groupe de travail pour le réaménagement du site du métro Mont-Royal, 1995 : 7) Conséquemment, l'aménagement du site du métro Mont-Royal fut considéré par les acteurs politiques comme une belle occasion pour aider à freiner l'exode de la population du quartier par l'amélioration de son cadre de vie ainsi que par l'augmentation de sa vitalité économique et sociale.

2.1.2 LE PROCESSUS DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU MÉTRO MONT-ROYAL

Deux grandes organisations assuraient la direction du projet de réaménagement du site du métro Mont-Royal, soit la Ville de Montréal et la STCUM. Ce sont ces mêmes instances qui aujourd'hui administrent et entretiennent séparément la place publique pour le premier puis, l'édicule et ses accès pour le second. Les premières références à un projet de réaménagement du site du métro Mont-Royal apparaissent dans une proposition d'aménagement faite en 1986 par le Module des parcs de la Ville mais ce projet ne démarre pas et ce n'est que huit ans plus tard, en juillet 1994¹⁰, qu'un autre processus est enclenché. C'est ce projet qui a mené au projet final en 2000 et qui fait l'objet de cette étude. La proposition préliminaire ayant été présentée et acceptée par le Comité exécutif, le Module recommande aux élus d'autoriser la publication « par affichage et avis » (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, juillet 1994) du programme de développement préliminaire. Programme dans lequel on prévoyait la démolition de l'immeuble de la Caisse populaire et sa relocalisation, la construction d'un édifice de plusieurs étages en chevauchement de la station de métro, ainsi que l'aménagement d'une place publique.

¹⁰ Note: les sommaires décisionnels des années antérieures n'étant pas disponibles au Service d'archives de la Ville de Montréal.

Le programme préliminaire, fut présenté aux citoyens convoqués à une assemblée régulière du Conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal/Centre-Sud qui a eu lieu en septembre 1994. Près de 150 personnes, simples citoyens ou membres de divers groupes, ont assisté à cette rencontre et il y eut beaucoup d'objections, dont plusieurs visaient la hauteur jugée trop grande du bâtiment, l'entrée du stationnement souterrain située à proximité des résidences, la négation de l'interface entre le sud du site et les résidences, tandis que d'autres concernaient le volet architectural du projet, que plusieurs considéraient mal adapté aux valeurs architecturales, historiques et symboliques reconnues du monastère des pères du Très-Saint-Sacrement (Thibault : 1995). La décision suivante fut adoptée :

À la majorité absolue des membres présents, le Conseil d'arrondissement préconise de ne pas accepter le projet tel que présenté et demanda au Service de l'habitation et du développement urbain de retravailler le projet sur l'ensemble des aspects abordés par les intervenants, et plus précisément en ce qui a trait à la hauteur et la volumétrie de l'édifice projeté, au réaménagement de la place publique, aux impacts du projet sur la circulation automobile, à la réorganisation de la circulation des autobus autour de la place publique, à l'aménagement d'un stationnement souterrain ainsi qu'au nombre de places prévues dans celui-ci (Procès-verbal du Conseil d'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-sud, septembre 1994).

Dans le procès-verbal de cette assemblée, d'autres objections sont mentionnées quant aux nouvelles occupations commerciales prévues au rez-de-chaussée du futur bâtiment en raison du nombre de locaux commerciaux vacants sur l'avenue du Mont-Royal et sur d'autres rues commerciales voisines (Procès-verbal du Conseil d'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-sud, septembre 1994). Ce premier projet étant rejeté, la Ville et la STCUM engageront chacune leur maître d'œuvre afin de réaliser séparément leurs infrastructures. Par contre, la STCUM collabora avec la Ville pour ce qui est de la planification de l'espace public. Un nouveau projet global fut établi en concertation avec le milieu et les citoyens et un groupe fut mandaté afin de faire le suivi du projet. Le processus fut long, en partie parce que les concertations étaient complexes, mais aussi parce que la STCUM attendait l'autorisation du Ministère des transport pour ajouter une nouvelle porte à son édicule. Toute la circulation sur le site étant affectée par cet ajout, le projet devait être mis en attente.

Compte-tenu de ce qui précède, la Société d'initiative de développement des artères commerciales (SIDAC) recommanda la formation d'un groupe de travail. Ce dernier fut composé de différents intervenants provenant de la Ville, de la Société de développement économique (SDC) du Plateau-Mont-Royal, de la Caisse populaire du Très-Saint-Sacrement, ainsi que de plusieurs résidents et représentants d'organismes communautaires du milieu. Le Groupe de travail pour le réaménagement du site du métro Mont-Royal avait le mandat d'obtenir un consensus sur le concept et par la suite, de faire une proposition pour un deuxième projet. Ce sont les organismes communautaires qui mèneront principalement le projet. Il fut présenté en consultation publique mais, à l'époque, les mécanismes consultatifs n'étaient pas au point¹¹. Ce qui compliqua un peu le processus avant que le Groupe de travail ne puisse déposer un projet.

C'est en mars 1995 que le Groupe de travail, arrivé à un consensus sur le concept global, remet un rapport final aux autorités municipales et le présente à la population du quartier. Le rapport visait la relocalisation de la caisse populaire et la démolition de l'ancien bâtiment, la relocalisation de la Maison de la culture dans le monastère des Pères du Très-Saint-Sacrement, l'aménagement d'un grand espace public sur le site, l'amélioration des accès à la station de métro et la réalisation des aménagements requis afin de mettre en valeur le secteur par une approche intégrée. Cette approche devait permettre de consolider le cœur historique, culturel, institutionnel, économique et communautaire du Plateau Mont-Royal et de créer un nouvel « espace public place » (terme utilisé dans le rapport) dans le but d'engendrer des retombées économiques et sociales importantes pour le quartier. Afin de s'assurer du suivi et de la présence du milieu dans le projet, le Groupe de travail forme un comité de partenaires concernés par le projet appuyé techniquement et financièrement par la Ville: le Comité promoteur pour l'aménagement du secteur du métro Mont-Royal. En parallèle, le Comité exécutif délègue le Service des parcs, jardins et espaces verts (SPJEV) pour qu'il fasse un rapport de suivi et qu'il propose un nouveau projet qui fera l'unanimité chez les citoyens (Rapport de suivi, Conseil de quartier Plateau-Mont-Royal, octobre 1996).

¹¹ L'Office de consultation publique de Montréal n'existait pas.

C'est donc à la fin du mois d'août 1995 que le Comité exécutif retient un scénario de réaménagement pour le site. Ce scénario privilégie l'aménagement d'un espace public sur l'ensemble du site, en y intégrant comme seul bâtiment l'édicule de la station de métro. (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, mai 1996) En décembre suivant, le Comité promoteur présente une étude publique avec un concept global de développement et d'aménagement. Beaucoup d'intervenants institutionnels et communautaires du quartier, ainsi que des résidents voisins de la station de métro Mont-Royal, sont impliqués dans cette étude. (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, mai 1996) Le concept global visait la revitalisation de l'avenue Mont-Royal, le soutien aux groupes communautaires, la consolidation du secteur culturel dans l'économie du quartier et le soutien au développement touristique (Comité promoteur pour le réaménagement du site du métro Mont-Royal, 1995).

Le projet propose aussi la réalisation d'une place publique qui « servira de pivot et sera de ce fait, étroitement liée au succès que pourra connaître le développement du secteur du métro Mont-Royal » (Comité promoteur pour le réaménagement du site du métro Mont-Royal, 1995). De plus, une place publique est fortement revendiquée auprès des autorités par les résidents du quartier et les usagers du métro (Comité promoteur pour le réaménagement du site du métro Mont-Royal, 1995). La Ville et la STCUM convenaient de l'opportunité de réaliser conjointement les études devant conduire à la définition d'un concept d'aménagement pour l'ensemble du site, en intégrant à la fois les préoccupations opérationnelles du transport en commun et la problématique d'aménagement d'une place publique. À cet effet, un mandat de consultant en aménagement fut attribué à la firme Piuze et associés (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, mai 1996). Par la suite, la Ville a octroyé à la même firme un second mandat pour la réalisation des plans et devis de la première phase des travaux. Par contre, pour ce qui est de la conception des plans et devis du nouvel édicule, la STCUM engagea l'architecte Robert Magne. Entre-temps, la Ville procède à la nomination officielle de la place publique.

Malgré cet avancement du projet, les rencontres et le travail se poursuivent sur des modifications à apporter. Lors d'une réunion, en octobre 1996, les consultants de la Ville (Piuze et associés) ont présenté un nouveau concept (Rapport de réunion, Ville de Montréal,

novembre 1996). Les représentants de la Ville et les membres du Comité promoteur veulent faire le point sur les demandes formulées par les citoyens et les modifications à apporter au concept d'aménagement.

En résumé, les intervenants s'entendent sur la nécessité de revoir la concept d'aménagement de la place en considérant les éléments suivants: réduction de la superficie de l'édicule du métro en éliminant notamment l'espace prévu pour le café-terrasse; modification du concept architectural de l'édicule en cherchant à éliminer la grande marquise¹² du côté de l'avenue du Mont-Royal, mais en assurant le confort des usagers du métro; intégration du kiosque touristique; réduction de l'espace dévolu au marché public; amélioration du traitement de la zone tampon située à l'extrémité sud du site; intégration d'un élément d'art public à l'aménagement de la place; intégration du terrain de l'église du Très-Saint-Sacrement au concept d'aménagement (Rapport de réunion, Ville de Montréal, novembre 1996).

Les consultants reçoivent un nouveau mandat afin de réviser le concept d'aménagement. Le concept modifié fut présenté le 28 octobre 1996. Mais, la proposition faite par la STCUM pour l'édicule suscite des interrogations chez les membres du Comité promoteur. Ceux-ci demeurent partagés sur l'aspect contemporain du projet et sur la présence du marché et de ses structures permanentes. Pour la Ville, le marché assure une animation permanente tandis que pour le Comité ce rôle peut être assuré autrement par le milieu. Malgré tout, à la fin de la rencontre, le Comité se rallie au projet. Afin de faire le suivi, il est entendu que des rencontres d'information seront tenues entre le SPJEV et le Comité promoteur. Sauf que, quelques mois plus tard, le 25 mai 1997, le Comité promoteur présente un autre projet global nommé le carrefour des poètes. Il comporte une deuxième sortie de métro, une vaste place publique, et la création d'un centre de services communautaires. L'édicule de métro disparaissait au profit d'un large escalier, à l'image des accès du métro parisien et de l'accès à la station square Victoria, elle-même dotée d'une installation conçue par Hector Guimard et prêtée à Montréal par la Régie autonome des transports parisiens. La STCUM et la Ville refusent le projet.

¹² À une certaine époque Montréal à équipée quelques stations de métro de marquises, par exemple les métros Beaubien et Rosemont. Il fut question d'en installer une sur le site du métro Mont-Royal afin de relier la sortie nord de l'édicule à l'avenue du Mont-Royal, mais cette idée fut rejetée car cet espace n'aurait pu être considéré comme faisant partie de la place publique.

Pendant ce temps, la Ville acquiert le bâtiment de la Caisse populaire afin de le démolir et de récupérer le terrain à des fins de parc. Le contrat de démolition sera accordé à une entreprise indépendante en 1998. Un concours d'art public est lancé afin de mandater un ou des artistes pour la réalisation d'une œuvre qui prendra sa place sur le mur mitoyen dégagé par les démolitions réalisées au sud de la place publique.

Finalement, en février 1999, la firme Piuze et associés déposait un rapport final concernant l'aménagement de la place publique Gérard-Godin. Le rapport est constitué d'un document de présentation du projet ainsi que du Plan de surface. Dans ce document on retrouve une description du milieu, de l'affectation du sol et du cadre bâti et des enjeux liés à la circulation. Il évoque aussi le problème que représente la dénivellation du terrain, les usages existants et les manques ainsi que les problèmes auxquels est confrontée la STCUM. C'est ce qui conduira au projet définitif et construit. La Ville présente ainsi le projet:

Le projet consiste principalement à aménager une place publique ayant front sur l'avenue Mont-Royal et servant de seuil à l'édicule du métro. La démolition de la Caisse populaire située au nord-est de la place actuelle permet la récupération d'un espace additionnel considérable. L'aménagement prévoit une place pavée, un espace de verdure, une aire réservée au marché public, des aires de circulation, un encadrement ornemental auquel pourra éventuellement se greffer l'œuvre d'art prévue sur le mur mitoyen de la rue Rivard, une voie réservée pour les autobus à l'arrière de l'édicule, un kiosque touristique, du mobilier et de la plantation. La participation de la STCUM aux aménagements est d'ordre financier et couvre la partie sud dont les abords immédiats de l'édicule et la voie réservée pour les autobus. Les travaux seront réalisés en cinq phases s'échelonnant du mois de mai 1999 au mois d'octobre 1999 en fonction de l'accessibilité à maintenir en tout temps à l'édicule et de la nature des travaux à réaliser (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, février 1999).

2.1.3 LA PROGRAMMATION OU LES OBJECTIFS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT EN FONCTION DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES

La firme Piuze et associés, comme nous l'avons vu ci-haut, fut mandatée comme consultant auprès de la Ville et de la STCUM pour concevoir l'aménagement de la place publique et des espaces de transit dédiés à la fonction intermodale. À ce titre, elle fut aussi chargée de

produire les documents du projet, dont ceux décrivant le contexte et les objectifs de l'intervention. Ce sont ces objectifs qui contribuèrent à établir la programmation largement orientée sur les objectifs et les clientèles de la STCUM, selon Marcel Piuze (2012). Nous retrouvons trois groupes d'usagers visés par les objectifs: la clientèle de la STCUM, les opérateurs de la STCUM et l'ensemble du milieu. Les consultants Piuze et associés ont aussi obtenu le mandat de réaliser la planification de la place Gérard-Godin. Le plus important, selon Marcel Piuze (2012), fut de répondre aux objectifs de la STCUM qui priorisaient la sécurité et le confort des usagers. Ces objectifs visaient particulièrement la clientèle du transport collectif et sont énoncés ainsi dans le Cahier de présentation du projet : pourvoir le site d'aires d'attente sécuritaires et confortables, assurer un éclairage conforme aux exigences de sécurité, tracer des circulations piétonnes efficaces et agréables entre l'édicule, les débarcadères et les axes d'accès piétonniers, prévoir des aires de stationnement fonctionnelles et sécuritaires pour les vélos, prévoir un poste d'accueil et des abris pour les usagers et, finalement, améliorer l'emplacement des outils d'information pour la clientèle (Piuze, 1999 : 6).

Pour les opérations de la STCUM, les objectifs étaient de pourvoir le site d'un édicule qui satisfasse aux exigences en matière de sécurité, de surveillance et d'entretien, de prévoir des débarcadères fonctionnels, sécuritaires et confortables pour les véhicules et les usagers, de prévoir des aires de manœuvre et d'attente fonctionnelles et sécuritaires pour les autobus, de minimiser et gérer de façon sécuritaire et fonctionnelle les entrecroisements bus/bus, bus/piétons et bus/autos, de prévoir un débarcadère « kiss-and-ride » pour automobiles qui ne gêne pas indûment la circulation des autobus et qui contribue à améliorer la sécurité de tous les usagers (Piuze, 1999 : 6).

Pour l'ensemble du milieu les objectifs sont plus nombreux: améliorer la convivialité des diverses activités présentes sur les abords, améliorer la convivialité des divers modes de transport autant sur le site que sur ses abords, améliorer le lien visuel entre la place et l'avenue du Mont-Royal et le cadre de vie du quartier; aménager une place publique de qualité conçue pour des activités non programmées telles que l'accès des usagers et le passage des piétons, l'attente et la détente, les rencontres et les regroupements ; clarifier la lisibilité et le

fonctionnement de la place et de ses liens avec l'artère commerciale et l'ensemble de son environnement de façon à favoriser son appropriation et son utilisation par les usagers du transport en commun, mais aussi par l'ensemble des résidents; minimiser l'impact de la circulation véhiculaire et les conflits entre les divers usagers tout en optimisant la sécurité des piétons et des cyclistes dans l'ensemble du quadrilatère; renforcer les liens piétonniers entre la place, l'artère commerciale et son environnement immédiat; favoriser une plus grande cohérence visuelle, architecturale et fonctionnelle entre l'édicule, la place, l'artère commerciale et le tissu urbain environnant; maintenir le marché public et améliorer son accessibilité et ses conditions de fonctionnement; commémorer la mémoire de Gérard Godin; mettre en valeur le caractère patrimonial et symbolique du lieu en tant que repère culturel et civique du quartier (Piuze, 1999 : 6-7).

2.1.4 LA PLANIFICATION OU LE CONCEPT FINAL D'AMÉNAGEMENT

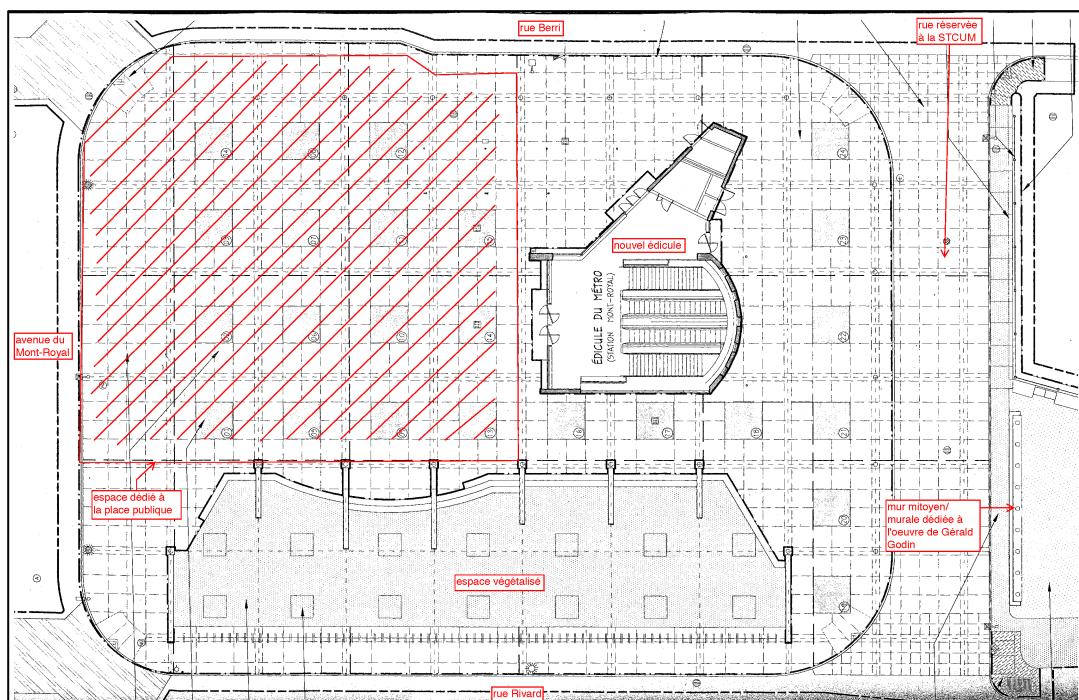


Figure 6: Plan d'aménagement de la place Gérard-Godin, 1999 (annexe)
Source: Ville de Montréal

La conception est l'étape où un projet prend la forme d'illustrations et de plans visant la détermination de l'aménagement final. Les concepteurs Piuze et associés, déjà bien impliqués dans le projet, ont obtenu ce mandat. Ils ont proposé un concept où l'espace est polyvalent et ouvert qui est défini par les façades des bâtiments adjacents. Ce qui correspond à la description générale d'une place publique contemporaine. Le concept proposé par la firme avait pour objectif de maintenir une grande transparence du site au plan visuel et fonctionnel tout en assurant la plus grande flexibilité possible en ce qui concerne l'utilisation de l'espace, des accès et des circulations pour les piétons. (Piuze, 1999 : 8) En entretien M. Piuze a précisé que sa firme a voulu « créer les conditions pour que les gens s'arrêtent » (Piuze, 2012, entretien). Cette idée se transpose dans l'aménagement particulier qui vise la création d'une zone de confort avec de l'ombre et des arbres et où l'on peut s'asseoir, attendre ou flâner: « cet espace en pente douce vers l'édicule est défini à l'ouest par des paliers et des murets qui profitent de la dénivellation existante par rapport à la rue Rivard pour délimiter un espace de repos gazonné et planté et suggérer un amphithéâtre orienté vers la place » (Piuze, 1999 : 8).



Figure 7: Aménagement de la place Gérald-Godin: un concept modeste

F. Harvey, 17/09/12

Le concept adopté se voulait modeste, c'est le choix de la firme et c'est aussi ce qui la distingue dans ce projet. Tout concept comporte une facture visuelle qui est la signature singulière des concepteurs. À ce sujet, M. Piuze précise que « le côté artistique ne pouvait primer sur les fonctions. On ne pouvait aller dans quelque chose d'osé et d'innovateur, « de flyé! », ce n'était pas le parti pris au départ dû au caractère patrimonial du secteur. On ne voulait pas dater la place. » Les concepteurs ont donc voulu réaliser un aménagement intégré au contexte complexe et qui ne reflétait pas une mode malgré qu'un concept appartient toujours à son époque. Afin de réaliser ce concept et de créer une place publique sobre, la firme a privilégiée la brique, le béton, le granit et la pierre calcaire, qui sont des matériaux classiques montréalais. Le muret-banc est construit selon une « méthode d'époque »¹³.



Figure 8: Parvis/place vue de la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal

F.Harvey, 17/09/12



Figure 9: Surface pavée à l'arrière de l'édicule

F.Harvey, 17/09/12

Deux surfaces pavées occupent la majeure partie de l'espace en avant et derrière l'édicule dont l'espace situé à l'avant forme un parvis en décroché devant la Maison de la culture. Ces surfaces sont conçues de manière à faciliter les circulations et l'entretien. Les dalles du pavage sont présentées comme une mosaïque interculturelle en rappel de l'œuvre de Gérald Godin. Le Service de la culture avait lancé un concours sur invitation aux artistes professionnels afin de créer des éléments artistiques qui seraient intégrés à l'aménagement, en collaboration avec la

¹³ Expression utilisée telle quelle par Marcel Piuze lors de son entretien et qui n'a pas été précisée.

firme chargée de concevoir la planification, et qui commémoreraient Gérard Godin. On peut lire dans le Sommaire décisionnel de la Ville de juin 2008 que « l'ajout de ces interventions artistiques vient accentuer le caractère culturel du secteur et permettra de mieux faire connaître l'œuvre de monsieur Gérard Godin. Le projet s'inscrit dans la poursuite de l'action du Service de la culture de faire connaître les grands créateurs montréalais. » La firme Piuze et associés obtinrent un second mandat; elle supervisa les travaux qui commencèrent au printemps 1999 et s'échelonnèrent sur une période allant du mois de mai au mois d'octobre. Le pavage fut installé au printemps 2000 et alors la réalisation fut complètement terminée.

2.2 PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SIMON-VALOIS

La place Simon-Valois est une petite place publique de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Elle est située à l'angle de la rue Ontario et de l'avenue Valois dans un secteur mixte de commerces de moyenne intensité et d'habitation, à la jonction des anciennes villes de Hochelaga et de Maisonneuve. Ce secteur représente une discontinuité dans les tissus spatial, économique et social du quartier. Le projet visait à combler un vide commercial sur la rue Ontario, devait constituer un levier économique et jouer un rôle structurant et valorisant pour le quartier. Le projet est né de l'opportunité spatiale créée par l'abandon d'une section de voie ferrée du Canadien National. Une forte volonté politique et du milieu a fait naître le projet. Il a été pris en charge par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine dans le cadre du programme Renouveau urbain et il a été conçu par la Direction des Travaux publics de l'arrondissement. C'est une nouvelle place publique qui a été créée de toutes pièces.

2.2.1 CONTEXTE, ENJEUX ET PROBLÉMATIQUE

En 1995, l'adoption du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal modifie la vocation du secteur en substituant l'affectation industrie légère à industrie lourde. L'entreprise Lavo, qui est installée dans Hochelaga-Maisonneuve depuis 1951, est située au sud de la rue Ontario

(Figure 10). Elle occupe l'emplacement délimité par les rues Aylwin et Valois. Cette entreprise fabrique des produits à base de chlore liquide et la présence de ce produit chimique au cœur d'un secteur résidentiel était devenue de moins en moins acceptable. Lavo devait donc quitter le quartier. Aidée par la Ville de Montréal, l'entreprise fut relocalisée à Rivière-des-Prairies en 1992. Suite à quoi, en 1997, le Canadien National fermait la bretelle de la voie ferrée qui desservait l'entreprise. Le départ de Lavo et l'abandon de la voie ferrée vont laisser des friches industrielles. Des revendications et des mobilisations particulières vont se faire de plus en plus entendre afin de revaloriser le secteur désaffecté.



Figure 10: Shéma du passage de la voie ferroviaire dans le quartier

Source: F. Harvey, 2014

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve représente le quatrième en importance de par l'étendue de son territoire¹⁴ et sa population¹⁵. Le départ de l'usine Lavo préoccupe beaucoup d'organismes du milieu et la Ville de Montréal. Ce secteur de la rue Ontario, à l'angle de la rue Valois, souffre depuis bien des années d'un sous-investissement dû en grande

¹⁴ 25,4 km² selon le portail de la Ville de Montréal consulté le 3 février 2013 au www.ville.montreal.qc.ca

¹⁵ 131 483 habitants selon le portail de la Ville de Montréal consulté le 3 février 2013 au www.ville.montreal.qc.ca

partie à la présence d'espaces désuets et dégradés, en particulier l'ancienne emprise de la voie ferrée qui coupe le quartier et divise la rue Ontario en deux, créant des conditions difficiles pour le développement. Un terrain vacant et un mini-golf abandonné sont situés à l'angle nord-est de la rue Ontario et de l'avenue Valois. C'est là que sera localisée la nouvelle place Simon-Valois. S'ajoutent à cela deux stations d'essence qui se trouvent sur la rue Ontario à proximité du site. Leur mauvais état contribue à l'aspect négligé de l'environnement immédiat. Elles seront expropriées afin de permettre l'aménagement du site et de favoriser la réussite du développement.

Le quartier Hochelaga est l'ancienne ville d'Hochelaga, un village devenu ville industrielle à la fin du XIXe siècle lorsque de nombreuses industries de types variés s'y installèrent. Selon Germain et Rose (2010 : 19), cet ancien quartier ouvrier est très affecté par la désindustrialisation de Montréal. En 1970 le déplacement des activités du Port de Montréal vers l'est et la démolition massive d'habitations pour l'élargissement de la rue Notre-Dame accentuent le phénomène. De telle sorte qu'entre 1961 et 1986 Hochelaga aura perdu 42% de ses habitants (PPU Maisonneuve, Ville de Montréal, 1998). La désuétude s'installe et les problèmes sociaux s'amplifient : pauvreté, décrochage scolaire, etc. (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, 2002). D'un autre côté, le quartier Maisonneuve est issu de l'ancienne ville de Maisonneuve qui, trop endettée, fut annexée à Montréal en 1918. (PPU Maisonneuve, Ville de Montréal, 1998 : 8) Maisonneuve, fondée en 1883, était une nouvelle ville prospère, bourgeoise et francophone. Elle connut une forte croissance économique avec l'arrivée d'entreprises, de banques et d'infrastructures, tels que le marché et le parc Maisonneuve dont le quartier bénéficie encore. Le quartier n'a cependant pas été épargné pour autant par la désindustrialisation et le départ de ses résidents mieux nantis. Les données économiques récentes démontrent que la population de Maisonneuve est relativement pauvre¹⁶ (PPU Maisonneuve, 1998).

¹⁶ PPU Maisonneuve (1998): Le taux de chômage atteignait 19,3 % de la population active du quartier en 1991 et les ménages dont le revenu moyen est inférieur à 20 000 \$ par année représentaient près de la moitié des ménages du quartier (48,6 %).



Photo de la voie ferroviaire abandonnée
Source: SDCPO



Site de la place Simon-Valois avant sa création
Source: SDCPO



Voie ferrée sur le site et bâtiment détruit, 1995
Source: SDC Promenade Ontario



Arrière du site, vu de l'avenue Valois, 1995
Source: SDC Promenade Ontario



Usine Lavo
Source: www.ccdmd.qc.ca © Denis Chabot



Stations d'essence à côté du site
Source: SDC Promenade Ontario

Figure 11: Secteur rue Ontario / avenue Valois avant son aménagement

2.2.2 LE PROCESSUS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le secteur a des besoins de plus en plus criants et un processus de réflexion sur le potentiel de son réaménagement naît de différentes parts. Des projets sont issus du milieu mais ne seront pas réalisés. En 1998, la Ville de Montréal produit un Plan particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve (PPU Maisonneuve), dans lequel il est mentionné que la SIDAC Promenade Ontario propose de construire un complexe commercial et récréatif à l'angle des rues Valois et Ontario. Ce projet proposait de relier l'intersection des rues Valois et Ontario au site du marché Maisonneuve, via l'ancienne voie ferrée, afin « de consolider l'armature commerciale du quartier ». Il s'agit d'une volonté d'appropriation et de dynamisation du secteur déficient en même temps qu'émerge l'idée de lier les deux quartiers. En 1999, la Corporation de développement de l'est (CDEST) proposait un plan de développement articulé à une nouvelle Maison de la culture Maisonneuve. Ce plan visait la stimulation des investissements privés dans le but principal de favoriser l'activité commerciale sur la rue Ontario.

Finalement, en mai 2000 un nouveau programme de subvention du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) est mis sur pied. Le programme Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003 vise les quartiers en déficit d'investissements. Les objectifs sont d' « améliorer la qualité de vie des quartiers, de stabiliser et recomposer le profil socio-économique des quartiers, de réhabiliter la trame urbaine, de consolider l'assiette fiscale de la Ville et de stimuler les interventions complémentaires des partenaires » (Service du développement économique et du développement urbain de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve [date non mentionnée], Présentation du projet). Alors, une entente est passée entre le MAMM et la Ville de Montréal, pour qu'un montant d'argent soit attribué afin de faire une intervention visant à soutenir divers projets de développement sur le domaine public dans le secteur des rues Ontario et Valois. L'ajout de logement et d'espaces commerciaux, ainsi qu'une nouvelle structuration des espaces publics, font parti des principaux objectifs du Service de développement urbain en charge du programme (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, 2001).

Ce programme vient offrir un levier économique aux instances municipales afin de mobiliser des acteurs pour monter un projet de réaménagement des anciens sites de Lavo et de l'emprise du CN. De plus, il existait à la Ville de Montréal un Fond de renouveau urbain qui visait la réalisation et l'amélioration de l'espace public et, selon Peter Soland (2013), l'arrondissement avait mis une somme d'argent de côté afin d'investir dans le quartier de manière à encourager la création d'espaces publics mais également les activités commerciales. La mobilisation des enveloppes budgétaires disponibles et des différents organismes s'est partagée entre deux projets. Le premier, nommé Réaménagement du site de l'ancienne usine Lavo, a mené à la construction d'habitation en mode privé ou public. Le deuxième projet fut le réaménagement du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois. Ce réaménagement visait en priorité l'ajout d'un espace public dans le quartier, par la transformation partielle de l'emprise ferroviaire abandonnée en une place publique agissant comme lieu central. Pour mener à bien les opérations et atteindre ses objectifs, la Ville retint les services de professionnels pour réaliser un plan préliminaire d'aménagement du secteur Valois / Ontario. De plus, afin de bien comprendre les besoins de la population la Ville donna un mandat au Collectif en aménagement urbain d'Hochelaga-Maisonneuve (CAUHM), un organisme alors déjà bien actif et connu dans le quartier, pour qu'il coordonne un processus de consultation publique.

En 2001, la nouvelle Ville de Montréal, partage ses responsabilités avec les arrondissements et leurs mairies. À la création de la nouvelle mairie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le projet passe de la gouvernance centrale à une administration plus locale. L'aménagement du territoire, selon Goulet (2009, p.34), devient une compétence partagée entre les services de la Ville et les arrondissements. Pour faire le suivi du projet la mairie engagea Nicole Valois, impliquée dans le consortium qui réalisa le plan préliminaire.

2.2.3 LE PLAN D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE DU SECTEUR DE LA RUE ONTARIO À L'ANGLE DE L'AVENUE VALOIS, RAPPORT FINAL (2001)

Le consortium, composé de Eide/Fianu architectes (Atelier BRAQ), de l'Atelier in situ et de Nicole Valois, architecte paysagiste, fut mandaté pour concevoir le plan préliminaire

d'aménagement du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois. Ce premier plan, qui servira de plan directeur, établit les principes généraux d'aménagement public et l'organisation d'ensemble du développement urbain à venir dans le secteur concerné.

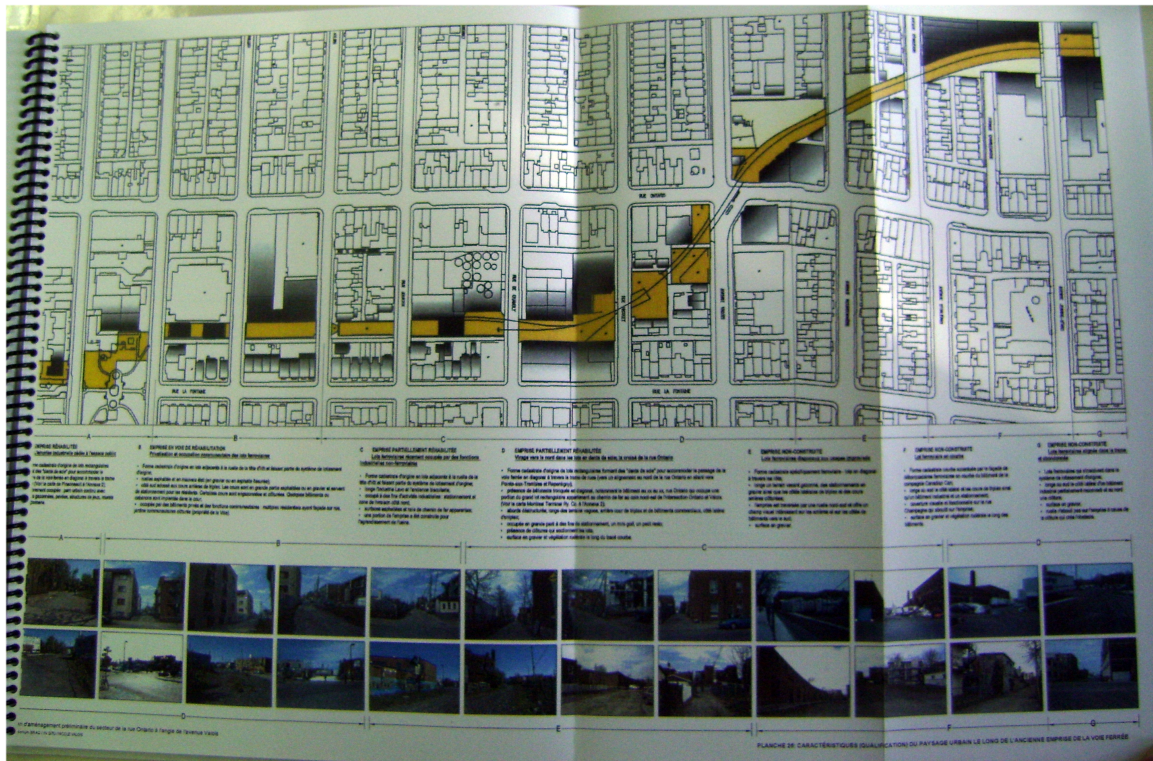


Figure 12: Proposition d'aménagement préliminaire du secteur Ontario / Valois
 Source: Rapport - Aménagement préliminaire du secteur de la rue Ontario / avenue Valois, consortium BRAQ, In Situ, et N. Valois, 2001

Le Plan d'aménagement préliminaire du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois fut déposé en août 2001. Il proposait la conversion de l'ancienne emprise ferroviaire en espace public en la transformant en un « passage paysager » destiné aux piétons. Les terrains vacants, situés de part et d'autre de ce passage, seraient dédiés à des constructions résidentielles et commerciales puis, l'aménagement d'une place publique serait réalisé à mi-parcours. Il s'agissait de restructurer les îlots tout en préservant le tracé et la trace de la voie ferrée.

Les buts de cet exercice étaient de renforcer la continuité commerciale de la rue Ontario¹⁷, de mettre à profit des caractéristiques particulières du secteur, d'améliorer la qualité générale du cadre de vie et l'attrait du quartier, d'assurer la cohésion entre les divers projets publics et privés et d'intégrer les contraintes et les objectifs de développement de chacun des intervenants. Un Comité de suivi fut formé pour superviser l'évolution du projet et agir en concertation avec les acteurs impliqués. La programmation de la place Simon-Valois fut déterminée lors de l'élaboration de ce plan.

De son côté, la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement MHM voulait remédier à un manque flagrant d'espaces publics dans le quartier malgré la présence d'une place publique sur le site du marché Maisonneuve. Selon H.Béland (entretien, 2013), l'arrondissement voulait une place urbaine et versatile, et ce, malgré son petit format. La Direction de l'aménagement souhaitait que la place Valois contribue à la réussite de la revitalisation du quartier. Elle se préoccupait aussi de son appropriation par les résidents et les commerçants. Le consortium a eu la confirmation que ce site avait un sens particulier pour les gens du quartier. En effet, les gens qui marchaient sur la rue Ontario ne dépassaient jamais la rue Valois dans un sens comme dans l'autre, préférant rebrousser chemin lorsqu'ils parvenaient à la hauteur de cette discontinuité. « C'est la confirmation que ça c'est une rotule. C'est la confirmation qu'il faut un lieu d'arrêt ici » (Valois, 2012, entretien).

La stratégie adoptée par le consortium Eide/Fianu, in Situ et N.Valois visait l'intégration de la place Valois par la formalisation du sentiment « qu'existe déjà chez les gens du milieu que l'intersection de la rue Ontario et de l'avenue Valois a le potentiel de devenir un centre réel pour le secteur, de proposer la création d'une véritable place publique qui deviendrait le moteur du projet de revitalisation de la rue Ontario dans cette portion de la ville et, finalement, d'inscrire la place Valois dans la tradition de la formation des places montréalaises par la

¹⁷ « La rue Ontario est l'une des principales rues commerciales de l'est de la ville de Montréal comprise dans un secteur mixte de commerces de moyenne intensité et d'habitation. Elle attire majoritairement des résidents du quartier pour des commerces de proximité, dont plus de 60% utilise la marche comme mode de transport. » InfoSite (2002), Enquête auprès des usagers des artères commerciales, Promenade Ontario, MHM.

création d'une forme rectangulaire, entourée de rues » (Eide/Fianu architectes, Atelier in Situ et Valois, 2001 : 7) (Figure 13). Outre la place publique, la programmation prévoyait qu'il y aurait une série de venelles (passages étroits) aménagées en chapelet sur l'ancienne voie ferrée. Ces nouveaux lieux devaient s'inscrire dans le réseau public de rues et de ruelles existant.

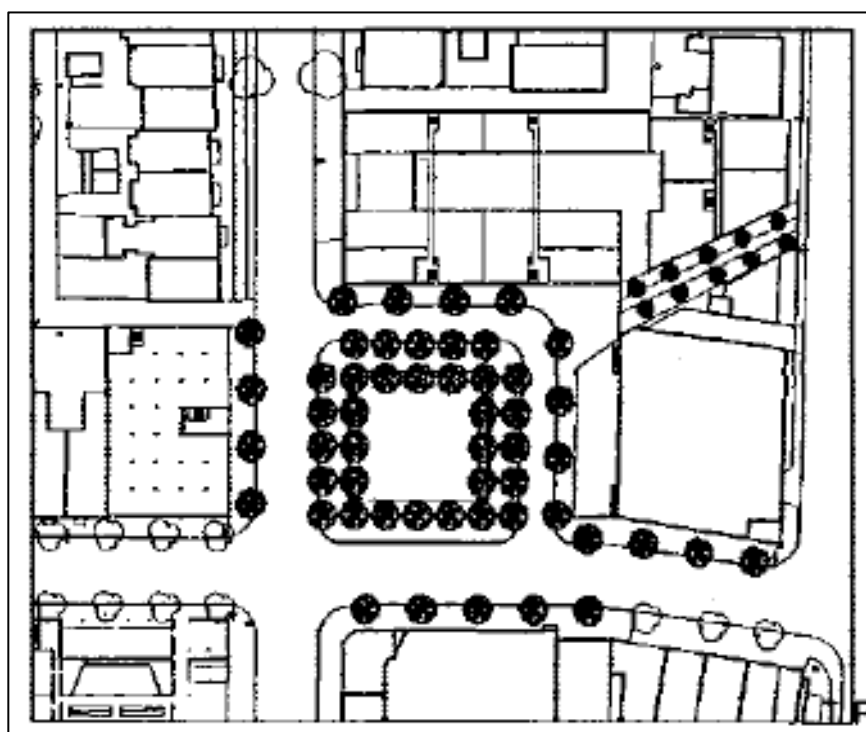


Figure 13: Proposition d'aménagement préliminaire de la place Simon-Valois

Source: Cahier de planification, Shème consultants et Atelier Urban Soland, 2003

Deux sites différents sont proposés pour l'implantation de la place publique. L'option 2, qui ne sera pas retenue, étudie la possibilité de l'implanter sur le coin sud-ouest tandis que l'option 1 est sélectionnée et sa localisation est du côté nord-est du carrefour des rues Ontario et Valois. Un des principaux avantages de cette seconde proposition était son positionnement sur la ligne de jonction des trames des anciennes villes de Maisonneuve et de Hochelaga puisqu'une rupture (Figure 14) de la trame existe précisément à cet endroit. En effet, en raison des particularités du parcellaire originel, il y a un changement d'axe de la rue Ontario et un léger changement d'angle de la trame à partir du mi-îlot entre les avenues Valois et Bourbonnière. Quand on regarde la trame urbaine actuelle on remarque un léger décalage près de la rue Bourbonnière. Cet emplacement représentait bien symboliquement la vocation de trait d'union

social, de connexion dans le tissu urbain et de « cœur de ce développement », qui était planifié pour la place publique selon Nicole Valois (entretien, 2012).

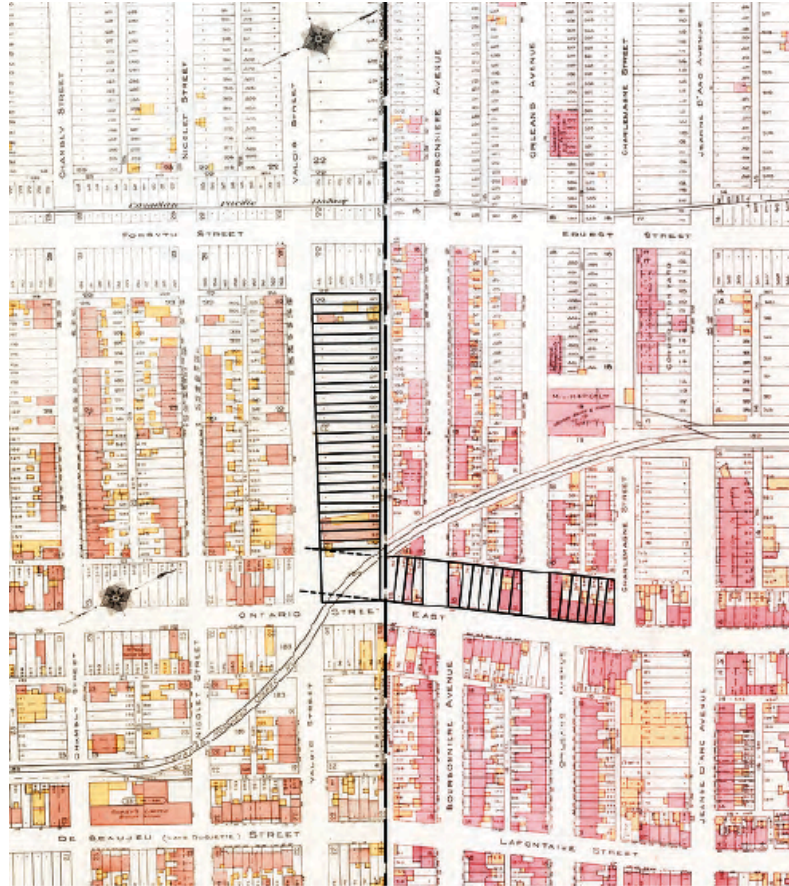


Figure 14: Déstructuration de la trame urbaine du secteur
Source: Cahier de planification, Shème consultants et Atelier Urban Soland, 2003

2.2.4 LE CAHIER DE PLANIFICATION - PLACE VALOIS (2003)

Le plan préliminaire servit à établir les grandes lignes du projet. Il fallait poursuivre avec une planification plus raffinée et plus détaillée de la place publique. Le consortium Schème-AUS, constitué de Shème consultants et Atelier Urban Soland, a été choisi (août 2003) pour réaliser le plan d'aménagement final et pour la surveillance des travaux d'aménagement de la place. De plus, Nicole Valois, architecte paysagiste membre du premier consortium, faisait le suivi. La planification se fit en concertation avec le milieu par l'implication de plusieurs organismes

et groupes. Selon H. Béland (2013), il y a eu un certain nombre de rencontres avec les commerçants, les élus de l'époque du Conseil d'arrondissement et la représentante du député provincial, Mme Louise Harel, ainsi que la Corporation de développement économique de l'est de Montréal. Ces intervenants ont collaboré avec Shème-AUS de manière à proposer un concept final concerté.

La Ville acquit quelques bâtiments et terrains nécessaires à l'aménagement de la place publique et changea le statut d'espace privé du site à celui d'espace public. À cette époque, la Maison de la culture Maisonneuve devait être relocalisée sur le terrain en diagonale avec la place publique à qui elle servirait de parvis. Finalement, elle fut implantée ailleurs pour des raisons financières, selon Huguette Béland de l'arrondissement (Béland, 2013). En décembre 2003, les consultants remettaient le Cahier de planification de la place Simon-Valois. Ce cahier servit de document de travail. Il comprenait le nouveau concept et le nouveau plan d'aménagement. En février 2004, Shème consultants a obtenu un deuxième mandat afin de concevoir et de gérer la construction de l'emprise publique et le tronçon du lien vert adjacent à la place. Pour la Ville il était important que la place publique et les espaces publics aménagés le long du passage piétonnier soient planifiés par les mêmes aménagistes afin de préserver la cohérence du design et d'obtenir un site plus polyvalent, « un design contemporain plus dynamique et une meilleure intégration des constructions à venir autour de la place et le long du lien vert » (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, 2004). Suite à quoi, un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été réalisé par l'arrondissement et Nicole Valois afin d'encadrer les futures constructions bordant le projet.

Pour Shème-AUS la place publique est « la pièce charnière d'un redéveloppement urbain qui mènera à une animation sociale et économique accrue de la rue Ontario. Les usages des bâtiments situés sur les pourtours intérieurs de la place Valois sont planifiés à cet effet.

Le conseil d'arrondissement du mois d'août 2007 a adopté le projet particulier autorisant la construction d'un bâtiment mixte de commerces et de logements dans un secteur exclusif de la famille "habitation" afin, notamment, de créer une vitrine commerciale sur la place Simon-Valois et d'animation cette place. À cet effet, le projet particulier a autorisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée de ce bâtiment certains usages commerciaux susceptibles de favoriser l'animation de la

place Simon-Valois (Décisions des instances, Direction du greffe de la Ville de Montréal, 2007-2011).

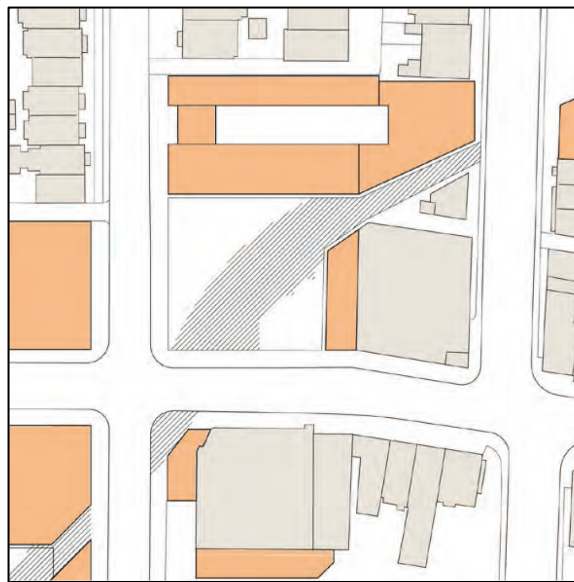
Le terrain situé à l'est fut vendu à des fins commerciales et un restaurant y fut aménagé au rez-de-chaussée: la terrasse qui lui est associée occupe la portion trottoir-terrasse du côté est de la place Valois. La Ville devait aussi céder une partie de rue et de ruelle au marché d'alimentation Métro située à l'angle sud-est de l'avenue Valois et de la rue Ontario pour permettre son expansion future. Mais, la Ville n'arrivait pas à vendre le petit espace résiduel situé du côté ouest de ce dernier, directement en face de la place publique. Elle conclut une entente avec les propriétaires pour qu'ils le prennent en charge afin de compléter l'aménagement de l'intersection mais jusqu'à maintenant rien n'a été fait.¹⁸ « C'est vraiment le point noir de cet environnement là (Valois, 2012). » Selon N.Valois (2012, entretien), il avait été planifié que les propriétaires de l'épicerie privilégieraient de grandes surfaces vitrées pour que l'activité à l'intérieur de leur bâtiment puisse participer à l'animation. Au moment où furent faites les observations pour cette recherche, les vitres des rez-de-chaussée de l'épicerie, de la banque et de certains commerces situés sur la place ou en face de la place étaient givrées et ne présentaient aucune animation.

Au départ, le Plan préliminaire proposait l'aménagement d'une « place traditionnelle » (Valois, 2012) soit un espace plutôt carré et délimité par des rues sur tous ses côtés (Figure 13). Cette approche visait à souligner l'importance d'avoir une place à cet endroit précisément et à ce que ce soit marquant dans le paysage. À cet effet, la planification introduisait une nouvelle rue au nord et une autre à l'est dans le but de former un quadrilatère avec les rues Valois et Ontario. L'arrondissement souhaitait créer un nouvel espace dont le traitement évoquerait le passé du secteur et, ce faisant, formerait un lien entre les deux quartiers. Aussi souhaitait-il que ce dernier puisse permettre aux résidents actuels et futurs de relier la place publique et la rue Ontario via un tracé urbain alternatif au trottoir de la rue Ontario, tout en leur offrant une

¹⁸ Les propriétaires du marché Métro devaient construire un petit mur qui cacherait les conteneurs et au dessus de cet espace il devait y avoir un café servant à dissimuler l'espace de chargement qui reste à la vue des passants de la rue Ontario.

expérience différente de leur environnement (Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal, 2005). Peter Soland fait remarquer en entretien l'apport innovateur du plan directeur qui proposait « de vraiment inscrire dans la trame urbaine la préservation d'une trace industrielle et de la construire comme un espace public. Y'a pas beaucoup d'exemple de ça à Montréal, à cette échelle-là. » À la lumière du Plan préliminaire et des buts à atteindre, le groupe Shème-AUS fit une nouvelle proposition dans le but d'éviter d'isoler la place publique des autres espaces publics qui seraient aménagés sur le tracé ferroviaire. C'est pourquoi le groupe mit de côté l'archétype de la place traditionnelle montréalaise et supprima les nouvelles rues afin d'éviter l'interruption dans le tracé. Le design de l'aménagement qui fut alors proposé établissait clairement la continuité entre la place Simon-Valois et la Promenade Luc-Larivé (Figure 15).

« L'ancienne emprise ferroviaire constituait une ligne ininterrompue positionnée en oblique dans la trame orthogonale. Le côtoiement physique et l'interrelation des morphologies urbaine et ferroviaire sont des puissants révélateurs du passé industriel du secteur. La force brute de la ligne ferroviaire, dans son passage à travers le tissu de la ville,¹⁹ doit être rendue intelligible par l'aménagement de la place » (consortium Shème-AUS, 2003 : 7).

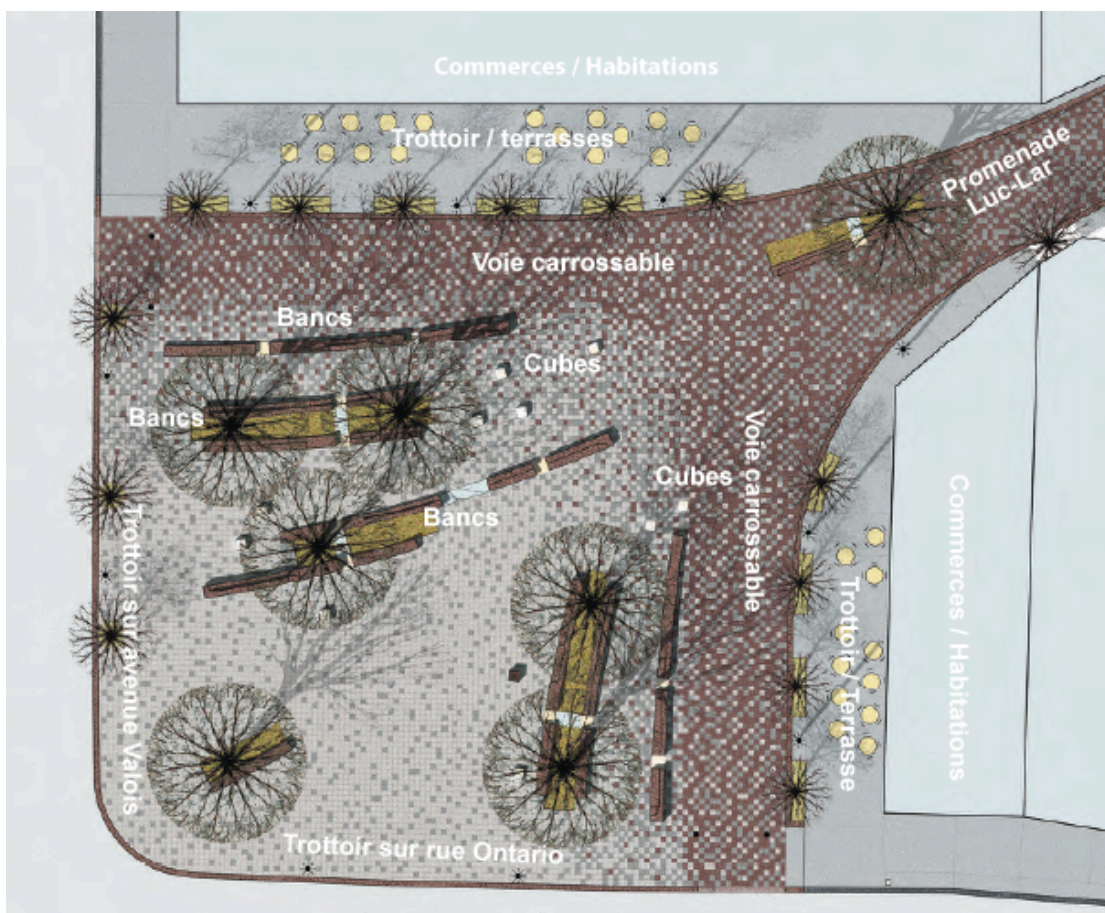


Source: Cahier de planification, Shème-AUS, 2003

Figure 15: Illustration de l'intégration de la voie ferroviaire à l'aménagement d'espaces publics

¹⁹ La voie ferrée reliait le poste électrique de la Shawinigan Water and Power Company à la centrale de Shawinigan. Elle fut installée dans le quartier pendant la première moitié du XX^e siècle. Le tissu urbain à rejoint la voie ferrée et a fini par l'intégrer.

Cette nouvelle planification mettait de l'avant une place publique à l'espace ouvert, dégagé et minéralisé, un concept contemporain à l'image des nouvelles places publiques européennes. D'après Peter Soland (2013, entretien) l'arrondissement a été hésitant par rapport à cet aspect contemporain. Le groupe dut s'appliquer à démontrer que le concept laissait plus d'espace à la place elle-même et en conséquence plus d'espace pour l'animation et les commerces autour. La firme Shème-AUS souhaitait créer une ambiance conviviale au quotidien avec un aménagement doublement fonctionnel de trottoir-terrasses et des grands bancs offrant un environnement riche en lieux de détente et de socialisation.



Source: Cahier de planification, Shème-AUS, 2003

Figure 16: Plan d'aménagement final de la place Simon-Valois

La place est caractérisée par un sol minéralisé et par des bancs de granit qui sont une fossilisation symbolique de l'ancienne voie ferrée et soulignent le passage piétonnier qui traverse la place (Figure 16). Ces bancs, qui constituent le mobilier principal, sont compacts et sculptés « de manière à créer des banquettes en vis-à-vis et dos-à-dos » (Shème consultants inc et Atelier Urban Soland inc., 2003 : 14). Le sol est défini par un traitement continu, sans distinction, afin de bien relier la place et l'ancienne voie ferrée. L'espace dégagé et ouvert permet d'accueillir une scène mobile et jusqu'à 1500 spectateurs. Des kiosques peuvent y loger de manière variable et s'adapter à une variété de marchés publics. Ils peuvent occuper les voies carrossables longeant les commerces, se poursuivre sur le passage piétonnier, ou encore se dresser sur la partie dégagée qui est située près de la rue Ontario.

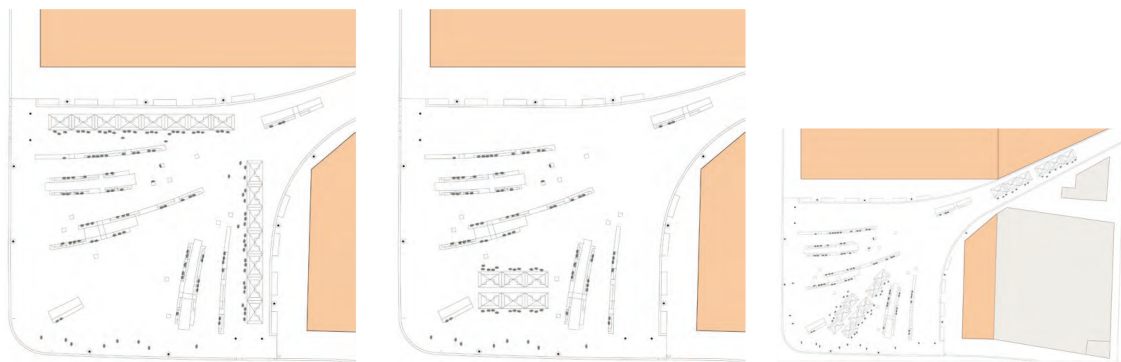


Figure 17: Proposition de dispositions variables des kiosques

La Mairie a conservé les voies qui étaient destinées à devenir des rues en les aménageant en voies carrossables; le souterrain est réalisé en prévision de les construire. Ces voies carrossables offrent un tracé assez solide pour recevoir des véhicules et faciliter la circulation, que ce soit pour l'alimentation des commerces ou pour l'entretien. Aujourd'hui ces voies sont marquées au sol par un traitement plus foncé, qui se poursuit sur le passage piétonnier. Elles sont déneigées mécaniquement par l'arrondissement en hiver. Ce passage est désigné sous le terme de parc « linéaire » à la Ville car il représente une séquence de lieux en continuité spatiale et conceptuelle. Il est nommé promenade Luc-Larivé en 2009 à la mémoire du Dr Luc Larivé, ancien médecin généraliste d'Hochelaga, qui a aussi été commissaire d'école en 1973

et conseiller municipal en 1978 (Ville de Montréal, Décisions des instances, Archives 2007-2011). Le passage donne accès à des habitations, dont certaines sont logées dans des édifices recyclés, au nombre desquels figure un ancien poste de transformation électrique de la Shawinigan Water & Power Company, construit au début du XX^e siècle.



Détails du pavage

F. Harvey, 10/11



Détails des bancs

F. Harvey, 10/11

Figure 18: Détails d'aménagement de la place Simon-Valois

Dans la planification, aucun mobilier n'est autorisé, à part un abreuvoir et les poubelles de la Ville. On remarque la présence d'arbres matures, d'arbres à fleurs le long des trottoir-terrasses, puis d'arbustes et de couvre-sol au pied des grands arbres. Selon Huguette Béland (2013), les plantations ont été réalisées de manière à ce que le feuillage ne cache pas les enseignes et pour qu'ils projettent une ombre suffisante pour les usagers des bancs. Un éclairage fonctionnel est prévu sur les quatre côtés de la place et un éclairage d'ambiance sous forme de petites structures cubiques est intégré à l'aménagement. Ces cubes ont été confectionnés uniquement pour apporter un éclairage coloré basé sur les thématiques d'événements ou de festivités. Ils ont cependant été fortement endommagés lors des travaux de constructions en périphérie. Afin d'encourager les promoteurs à venir construire autour, la place a été aménagée en premier. Ce que Peter Soland explique en entretien: « Dans un espace comme ça, l'espace public était un acteur, un moteur de développement. De convaincre les gens de venir s'installer ici avant qu'il y ait l'image de la place, c'était un risque. » Les travaux de construction entrepris ont causé des dommages à la place aménagée et la Ville a dû poursuivre les entrepreneurs concernés. Selon

Béland (2013), « les entreprises chargées de construire ont excavé et coulé, ont utilisé la place pour circuler. Ils ont abîmé ce qui avait été déjà aménagé sur la place. La Ville a donc perdu de l'argent à cause de ça. Les constructions étaient très près de la limite de propriété ainsi tous les travaux débordaient sur la place publique. Il y a eu destruction d'une partie des aménagements donc une perte financière pour la Ville. La Ville a du aller en poursuite ». En conséquence, certains éléments tels les cubes lumineux n'ont pu retrouver leur matérialité originelle et sont, aujourd'hui, disfonctionnels. « La pression dû aux craintes de perdre les subventions à nuit dans ce processus car, malgré que les entrepreneurs avaient pas le choix d'empiéter sur la place (Béland, 2013) ».

2.3 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA PLACE GÉRALD-GODIN

2.3.1 UNE PLACE PUBLIQUE « NATURELLE » !

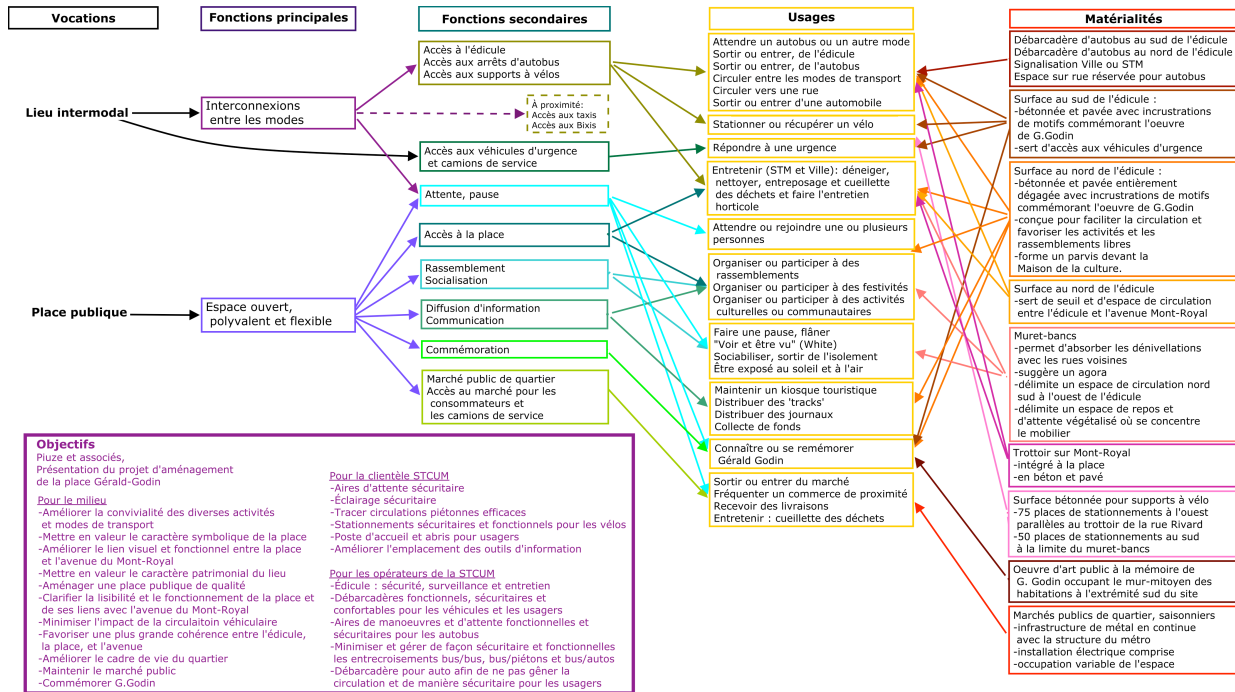
La place Gérald-Godin a une double vocation de nœud intermodal et de place publique. Depuis la construction de la station de métro Mont-Royal en 1966 le site du métro Mont-Royal est fréquenté par les usagers du réseau. L'espace public entourant l'édicule n'avait pas le statut officiel de place publique mais on y retrouvait certains attributs qui permettaient de s'approprier l'espace de la même manière que sur une place. À cette époque, et jusqu'en 1999, l'espace public entourant l'édicule de la station de métro était sobrement constitué et plusieurs fonctions de la future place publique existaient déjà: le marché, l'attente, la circulation, la détente ainsi que les fonctions secondaires liées à la vocation de nœud intermodal. Questionné sur l'aménagement de la place Gérald-Godin, Marcel Piuze, des Consultants Piuze et associés, rappelait que: « tout ce qui occupe la place, toutes les fonctions de la place étaient là en embryon, avant l'aménagement. C'est une place naturelle! Il ne restait qu'à donner l'espace aux fonctions qui étaient déjà là. (...) Tous les emplacements propices sont utilisés comme aire d'attente et de rencontre; la principale aire gazonnée à l'ouest de l'édicule le long de la rue Rivard est fortement utilisée comme aire d'attente et de repos » (Piuze, 1999 : 14). En conséquence, les fonctions planifiées sont principalement inspirées des appropriations

existantes. Dans le tableau ci bas les fonctions et les usages sont présentés en liens les uns avec les autres dans ce qui permet de comprendre la complexité de l'aménagement et les rapport entre les concepts principaux.

2.3.2 UN NŒUD INTERMODAL

La place Godin à une vocation de nœud intermodal lui conférant une fonction principale d'interconnexion entre les différents modes de transport. Les fonctions secondaires suivantes en découlent: accès à l'édicule, accès aux arrêts d'autobus, accès aux supports à vélos (75 places du côté ouest et 50 places du côté sud) et attente ou pause. Plusieurs modes de transport sont présents sur le site ou sur le pourtour, soit le métro et les autobus de la STM, les piétons, usagers ou passants, les vélos, en mode privé ou partagé (Bicik vert, Bixis), les automobiles, de type privées ou en co-voiturage pour la cueillette ou le dépôt de passagers (Allo-Stop, AmigoExpress), en location (Communauto) dans le stationnement à l'est de la place publique et les taxis postés sur la rue Rivard en bordure de la place Gérald-Godin ou qui gravitent autour. Une fonctionnalité semble avoir été ignorée, c'est le débarcadère pour les automobiles, utilisé pour le « kiss-and-ride ». En conséquence plusieurs automobilistes empruntent illégalement la voie réservée aux autobus. Pour l'année 2012, les données de la STM comptabilisent une moyenne de 14 000 usagers entrants quotidiennement (soit 5 110 000 d'usagers entrants pour l'année 2012. En 1994, au début du projet d'aménagement, la Station Mont-Royal connaissait une fréquentation annuelle de 3 843 594 usagers), soit une possibilité de 28 000 personnes utilisant quotidiennement l'accès au métro de ce nœud intermodal. C'est une charge considérable pour une « petite » place publique dont l'aménagement doit favoriser la circulation de tous les usagers du transport collectif, tout en conservant sa propriété d'espace ouvert et polyvalent.

Tableau 1: Fonctions et usages - place Gérard-Godin



Source: F. Harvey, 2014

2.3.3 UNE PLACE PUBLIQUE: ESPACE OUVERT, POLYVALENT ET FLEXIBLE

Une place publique contemporaine se définit principalement comme un espace ouvert, vide et dégagé, tel que vu dans la première partie. L'attribut d'ouverture consiste à offrir aux usagers un espace aux caractéristiques formelles n'ayant pas ou très peu de barrière physique. En tant que place contemporaine, la place Gérard-Godin possède cette qualité d'ouverture permettant une circulation libre sur le site. La place publique de 1060 m² est constituée d'une surface minéralisée et dégagée, située sur la partie nord de l'emplacement, entre la Maison de la culture et l'édicule, servant de parvis à la première et de seuil au deuxième, tel qu'indiqué dans les sommaires décisionnels de la Ville. L'aire végétalisée, bordant le côté ouest, est perçue comme faisant partie de la place publique. De plus, comme le regard est attiré par la grande murale du mur mitoyen situé à l'extrémité sud, une partie de l'arrière peut être perçue comme

appartenant à la place publique. La partie avant du site est susceptible d'être perçue comme étant la place. La partie à l'arrière de l'édicule et derrière le marché est ambiguë et très peu utilisée, sauf pour circuler vers le sud-est à partir de la sortie sud de l'édicule. Un maigre passage est libre entre le marché et l'édicule mais les déchets y sont accumulés, limitant ainsi la circulation.

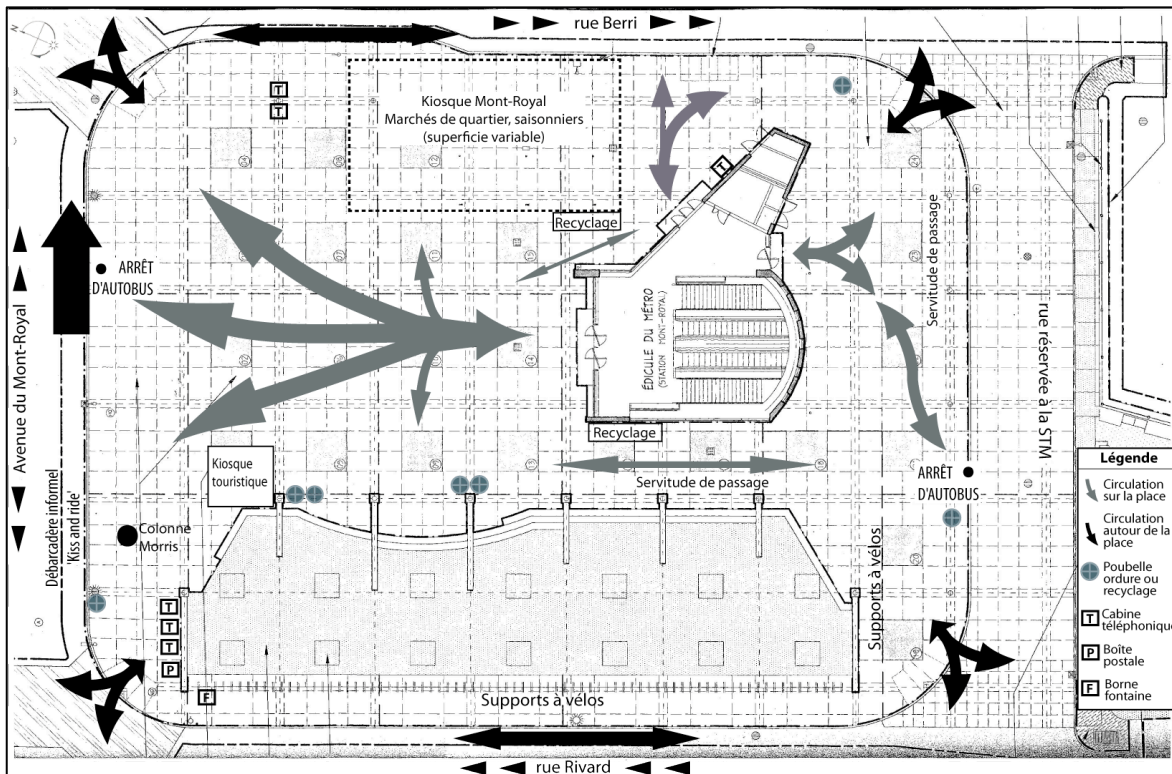


Figure 19: Shéma de la circulation sur la place Gérald-Godin

Source: ville de Montréal, 1999 et F. Harvey, 2014

L'aménagement de la place publique comporte deux larges ouvertures dont une est située au nord du site et l'autre au sud mais la présence de l'édicule, du marché public et de l'espace végétalisé limite le passage entre le sud et le nord du site. La circulation des usagers de la STM est majoritairement bidirectionnel entre l'édicule et l'avenue du Mont-Royal et, plus accessoirement, à l'arrière entre l'édicule et la voie réservée à la STM. L'espace est limité près du centre par l'accumulation de construction (marché, édicule et espace végétalisé). Lorsque le camion de cueillette des ordures ou du recyclage est sur le site, la circulation est

temporairement compromise. En effet, les camions accèdent au site par le coin nord-est, traversent la place publique et s'arrêtent du côté ouest de l'édicule pour ramasser les vidanges puis sortent par le coin sud-ouest. Selon la commande établie au départ, cette place est aussi qualifiée comme un espace polyvalent et flexible. Cet aspect formel vise à permettre la plus grande variété d'usages possibles dans le contexte; ces derniers sont de ce fait inclus dans l'aménagement de la place publique.

2.3.4 LE DUALISME DES DEUX FONCTIONS PRINCIPALES

Les vocations de nœud intermodal et de place publique sont coprésentes sur le site. Mais, les fonctions intermodales priment sur celles de la place étant donné que le transport collectif est un service essentiel de la ville et qu'il doit pouvoir continuellement bien fonctionner. En conséquence, les fonctions de place publique ne doivent pas compromettre les fonctions de nœud intermodal du site. Cette dualité fonctionnelle ajoute à la complexité de l'aménagement. Par exemple, l'espace pavé entre l'avenue du Mont-Royal et l'édicule sert de parvis à la Maison de la culture puis de seuil à l'édicule. Par ailleurs, l'étude des documents ne permet pas de déterminer clairement quelles sont les limites spatiales de la place par rapport à l'ensemble du site. Selon Nicole Valois (2012, entretien), cette situation complique la lecture de la place. De plus, les fonctions intermodales imposent une charge considérable en termes d'usages et de fréquentation. Par contre, les observations ont démontré une cohabitation harmonieuse et sans conflits apparents entre les multiples usagers.

Il y a une difficulté à Montréal à penser ces espaces là qui sont avec des édicules de métro. Donc, quand il y a un édifice, est-ce que ça devient la place du métro ou une place en soi sur laquelle il y a un édifice? Cette place là elle fonctionne bien, ça circule bien parce que c'est bien dégagé devant l'édifice de métro mais je la vois plus comme une place de métro qu'une place publique en fait. C'est une gare pour moi, c'est comme une place de gare de métro (Valois, 2012, entretien).

2.3.5 LE MARCHÉ PUBLIC



Source: F. Harvey, 2011

Figure 19: Marché public installé à l'Est de l'édicule

Un marché public occupe une grande partie de la portion est de l'espace. Il est situé sous une structure légère construite en prolongation de l'édicule. Il fait partie des aménagements du site mais constitue un élément à part; c'est une entité autonome gérée par un particulier qui est aussi propriétaire des installations et dont le sol lui est loué en vertu d'un bail. Alors, même si le marché occupe un espace public, son espace a un statut privé. Le marché Mont-Royal est un marché de quartier dont les opérations sont réparties sur trois périodes dans l'année et ayant chacune une thématique saisonnière et commerciale. Il couvre la période de Noël avec un marché de sapins, le début du printemps avec un marché des produits de l'érable et un marché de quartier ouvert de la mi-avril à la mi-octobre. Le marché était déjà bien implanté sur les lieux avant le réaménagement. Plusieurs acteurs et groupes ont demandé qu'il soit conservé et réaménagé parce qu'il amenait une certaine animation et que sa présence augmentait le sentiment de sécurité le soir (lors de l'enquête le marché est ouvert 24 heures/jour et 7

jours/semaine). Néanmoins, des citoyens ont aussi demandé qu'il occupe moins de place. Selon Stéphane Ricci (2012), la Ville a choisi de continuer cette activité qui animait la place publique et assurait une présence sur les lieux. C'est pourquoi il fut décidé que le marché public serait intégré au futur aménagement.

2.3.6 LES PRATIQUES D'USAGES

Les observations ont révélé que beaucoup d'usagers de la place Gérard-Godin y font une pause, qu'ils attendent et parfois semblent simplement flâner. Elles démontrent aussi que, souvent, les individus se rejoignent sur la place publique ou dans l'édicule et qu'ils repartent ensemble, parfois après avoir fait une pause et discuté. La majorité des rencontres entre les individus implique la fréquentation du métro. Principalement, les usagers arrivent et repartent par l'accès principal (Nord) et par l'avenue du Mont-Royal, direction Est et Ouest. Deuxièmement, en ordre d'importance, ils arrivent et repartent par l'accès situé à l'arrière de la station de métro. Et, troisièmement, ils arrivent et repartent par un autre mode de transport.

Dans le Tableau 2 (ci-après), les usages sont concentrés et regroupés en 10 familles partageant une caractéristique fonctionnelle commune de type primaire ou secondaire. Les familles d'usages les plus observées sont les familles 1 et 7. En second ordre, viennent les familles 5 et 6. Les usages de la famille 8 et 10 ont été observés quelques fois. Les usages de la famille 2, stationner ou récupérer son vélo, ont été comptabilisés. Ainsi, les supports à vélos sont généralement très remplis le jour, pendant la période de l'année où le vélo se pratique le plus. Les usages des familles 3 et 4 ne sont à peu près pas observables mais demeurent des activités indispensables, soit entretenir ou répondre à une urgence. L'usage de la famille 9, Connaître ou se remémorer Gérard Godin, n'est pas empiriquement observable (le cadre empirique ne comprenait pas de cueillettes de données auprès des usagers ; ceux-ci n'auraient pu informer la recherche sur le rôle des aménagiste) mais elle est prise en considération étant donné que cette dimension existe. Attendre un autobus ou un autre mode de transport (famille 1) et Attendre et rejoindre une ou plusieurs personnes (famille 5) sont des usages pratiqués soit à l'intérieur de l'édicule, soit sur le parvis de la place publique ou le muret-banc. La famille 6 est constituée

d'usages qui sont pratiqués dans le cadre d'activités occasionnelles qui sont à caractère culturel, communautaire ou commercial.

Tableau 2: Familles d'usages - place Gérald-Godin

Usages	
1	Attendre un autobus ou un autre mode Sortir ou entrer, de l'édicule Sortir ou entrer, de l'autobus Circluler entre les modes de transport Circluler vers une rue Sortir ou entrer d'une automobile
2	Stationner ou récupérer un vélo
3	Répondre à une urgence
4	Entretenir (STM et Ville): déneiger, nettoyer, entreposage et cueillette des déchets et faire l'entretien horticole
5	Attendre ou rejoindre une ou plusieurs personnes
6	Organiser ou participer à des rassemblements Organiser ou participer à des festivités Organiser ou participer à des activités culturelles ou communautaires
7	Faire une pause, flâner "Voir et être vu" (White) Sociabiliser, sortir de l'isolement Être exposé au soleil et à l'air
8	Maintenir un kiosque touristique Distribuer des 'tracks' Distribuer des journaux Collecte de fonds
9	Connaître ou se remémorer Gérald Godin
10	Sortir ou entrer du marché Fréquenter un commerce de proximité Recevoir des livraisons Entretenir : cueillette des déchets

Source: F. Harvey, 2014

Les usagers se partagent en deux catégories par rapport à ces activités: les participants et les organisateurs. L'usager-participant est un habitué de la place ou un nouvel utilisateur qui est attiré sur la place par une activité qui peut être une fête, une manifestation, une foire commerciale à proximité. L'usager-organisateur est un agent d'un organisme du milieu ou d'un

autre service de la ville qui initie, planifie ou anime une activité sur la place. Afin d'en étudier la nature, ces activités furent documentées à partir de diverses sources et les informations obtenues ont été compilées dans un tableau par ordre chronologique (ci-après).

Tableau 3: Activités organisées - place Gérald-Godin - 2000 à 2011

#	Date	Événement	Organisation responsable	Catégorie Sous-catégorie	Notes
1	2 au 4 juin 2000	Le <i>Marché de la poésie</i>	Maison de la poésie de Montréal	Activité culturelle	
2	10 au 13 mai 2001	Le <i>Marché francophone de la poésie</i>	Maison de la poésie de Montréal	Activité culturelle	
3	1 avril 2000	<i>Symposium 2000 / Le grand tintamarre de l'absurde</i>	Maison de la culture P-M-R	Activité culturelle	Place Godin: site de spectacle
4	28 au 30 sept. 2001	<i>Les journées de la culture</i>		Activité culturelle	
	5 juin au 2 sept. 2002	Installation d'un kiosque d'information touristique	SDAMR	Activité commerciale	
	1 au 5 mai 2003	Le <i>Marché francophone de la poésie</i>	Maison de la poésie de Montréal	Activité culturelle	
12	23 sept. au 3 oct. 2004	<i>Le grand parcours</i>	SDAMR	Activité commerciale - intégrant activités culturelles	
11	2 au 5 juin 2005	Le <i>Marché francophone de la poésie</i>	Maison de la poésie de Montréal	Activité culturelle	
5	23 sept. au 2 oct. 2005	<i>Le grand parcours</i>	SDAMR ¹	Activité commerciale - intégrant activités culturelles	Chapiteau sur la place Godin
15	Été 2007 mi-juin à 1 sept.	Bécik vert	SDAMR Odace événement	Activité commerciale	Flotte de vélos en libre service

Caractéristiques des activités par type:

- **Commerciale:** activité à caractère commerciale, dont le but est de stimuler les activités marchandes sur la rue Mont-Royal, et organisée par la SDAMR dans la majorité des cas;
- **Culturelle:** activité à caractère culturel et organisée par un organisme culturelle communautaire, municipale ou gouvernemental
 - parfois intégrée à une activité commerciale: activité dont le but est de stimuler les activités marchandes sur la rue Mont-Royal
- **Communautaire:** activité à caractère communautaire et organisée par un organisme communautaire ou municipale
 - parfois intégrée à une activité commerciale: activité dont le but est de stimuler les activités marchandes sur la rue Mont-Royal

¹ Société de développement de l'avenue du Mont-Royal

Tableau 4: Activités organisées - place Gérald-Godin - 2012

#	Date	Événement	Organisation responsable	Catégorie Sous-catégorie	Notes
1	12 mai 2012	Animation temporaire <i>Vision de terrasses imaginaires</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	
2	31 mai 2012	<i>Marché de la poésie</i>	Maison de la poésie	Activité culturelle	
3	10 août 2012	<i>Défilé de mode</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité culturelle	
4	16 et 23 août 2012	<i>On danse le tango</i>	Montréal Tango	Activité culturelle	
5	14 sept. 2012	<i>Annonce avenue Gourmande</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	
6	19 sept. 2012	<i>Accès culture : les jours sont contés</i>	Accès culture	Activité culturelle	
7	27 sept. 2012	<i>Rentrée communautaire</i>	CDC action solidarité Grand Plateau	Activité communautaire	
8	28 sept. 2012	<i>Infos journées de la culture</i>	Culture pour tous	Activité culturelle	
9	10 oct. 2012	<i>Journée de sensibilisation PRACOM</i>	PRACOM inc	Activité communautaire	
10	17 oct. 2012	<i>Avenue aux milles trésors</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	
11	2 nov. 2012	<i>Installation lumineuse</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	
12	15 nov. 2012	<i>Une économie juste, au service de l'humain</i>	Suco	Activité communautaire	
13	30 nov. 2012	<i>Conférence de Presse: Noël au Plateau</i>	Arrondissement PMR	Activité communautaire	
14	1 déc. 2012	<i>Journée internationale prévention du Sida</i>	Plein milieu	Activité communautaire	
15	9 déc. 2012	<i>1, 2, 3 sapins</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	
16	15 déc. 2012	<i>Emballiez-vous pour une bonne cause</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	
17	30 déc. 2012	<i>Bisou sous le gui</i>	SDC de l'avenue Mont-Royal	Activité commerciale	

Activités 2012 (17)

17 activités sur 18 jours Activités commerciales: 7 Activités culturelles: 5 Activités communautaires: 5 Activités organisées pas la SDAMR: 8 Différents organismes impliqués: (10)	Activités par trimestre pour 2012: Premier (janvier, février et mars): 0 Deuxième (avril, mai et juin): 3 Troisième (juillet, août et septembre): 6 Quatrième (octobre, novembre et décembre): 8
--	--

Source: F. Harvey, 2014

Les renseignements concernant les activités organisées sur la place Gérald-Godin ont été recueillis auprès de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et compilés dans deux tableaux, soit un premier incomplet et couvrant les années 2005 à 2011 (Tableau 3) puis un autre pour l'année 2012 (Tableau 4), plus complet et comparable au tableau équivalent pour la place Valois (Tableau 7). En 2012, 17 activités furent organisées; 7 avaient un caractère commercial, 5 un caractère culturel et 5 un caractère communautaire. Une dizaine d'organismes différents ont organisé ces activités, dont 8 le furent par la Société de développement économique de l'avenue du Mont-Royal. Les trimestres les plus actifs de l'année sont le troisième (juillet, août, septembre) et le quatrième (octobre, novembre et décembre). Certaines activités participent à l'animation de la place Gérald-Godin mais ne sont pas répertoriées comme telles par la Ville. C'est le cas, par exemple, pour la période précédant Noël, alors que des lutins sont présents sur la place, près de l'avenue sur laquelle ils circulent à vélo.

Selon la mairie d'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la planification annuelle d'activités sur la place Gérald-Godin en comporte une quarantaine. La liste sommaire des activités répertoriées montre que la Société de développement commercial de l'avenue du Mont-Royal (SDC Mont-Royal), en collaboration avec des organismes culturels, en orchestre une grande partie. Les organisateurs sont issus d'organismes du quartier ou de Montréal. Pour avoir accès au site, les organisateurs doivent d'abord répondre à trois critères: être un organisme à but non lucratif, offrir une activité à caractère communautaire ou culturel, et troisièmement, s'adresser au grand public. Ensuite, l'organisme doit faire une demande de permis à la mairie de l'arrondissement.

2.4 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA PLACE SIMON-VALOIS

2.4.1 UNE NOUVELLE PLACE PUBLIQUE

Avant son aménagement, l'emplacement de la place Simon-Valois n'était pas un espace public. C'était un mélange d'espaces privés à vocation commerciale et industrielle. Le site n'avait que très peu de ses fonctions futures de place publique inscrites dans ses antécédents. L'unique fonction récupérée dans le projet est celle de passage puisque les gens circulaient déjà dans le quartier en empruntant l'ancienne emprise du Canadien National. De plus, le site comportait déjà quelques attributs d'espace ouvert dû à la présence d'un mini-golf (anciennement un concessionnaire automobile) et de la voie ferrée, tous les deux abandonnés. « On remarque que les terrains vacants laissés par l'ancienne voie ferroviaire sont des lieux ouverts, non-construits et utilisés par le public même s'ils sont du domaine privé. » (Eide/Fianu architectes, Atelier in Situ, Valois, 2001 : 41) En conséquence, les fonctions planifiées sont entièrement nouvelles à l'exception de la circulation dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Dans le tableau ci-bas, les fonctions et les usages sont présentés en liens les uns avec les autres dans ce qui permet de comprendre la complexité de l'aménagement et de voir comment s'articulent les principaux concepts.

2.4.2 UNE PLACE DE QUARTIER, UN ESPACE OUVERT ET MULTIFONCTIONNEL

La place Simon-Valois a une vocation de place publique de quartier qui se définit par une fonction principale d'espace ouvert et multifonctionnel (tableau 5, plus bas) dont l'accès est universel. Comme pour la place Gérald-Godin, la fonction d'ouverture désigne un espace non clôturé et facilement accessible. Cette fonction vise à offrir un lieu où les personnes peuvent pénétrer et circuler librement (Figure 20, ci-bas). Aussi la configuration de la place Valois est-elle entièrement ouverte du côté de l'avenue Valois et de la rue Ontario. Les observations ont révélé que les usagers circulaient sur et à travers la place selon une multitude de trajets. En effet, l'aménagement est dégagé au sol et plusieurs points d'intérêt se trouvent en périphérie de la place publique: la rue Ontario, l'avenue Valois et la promenade Luc-Larivé, ainsi que les commerces et les habitations. Au final, la propriété de polyvalence, comportant une capacité de flexibilité, a pour objectif de permettre la plus grande variété d'usages possibles dans le contexte.

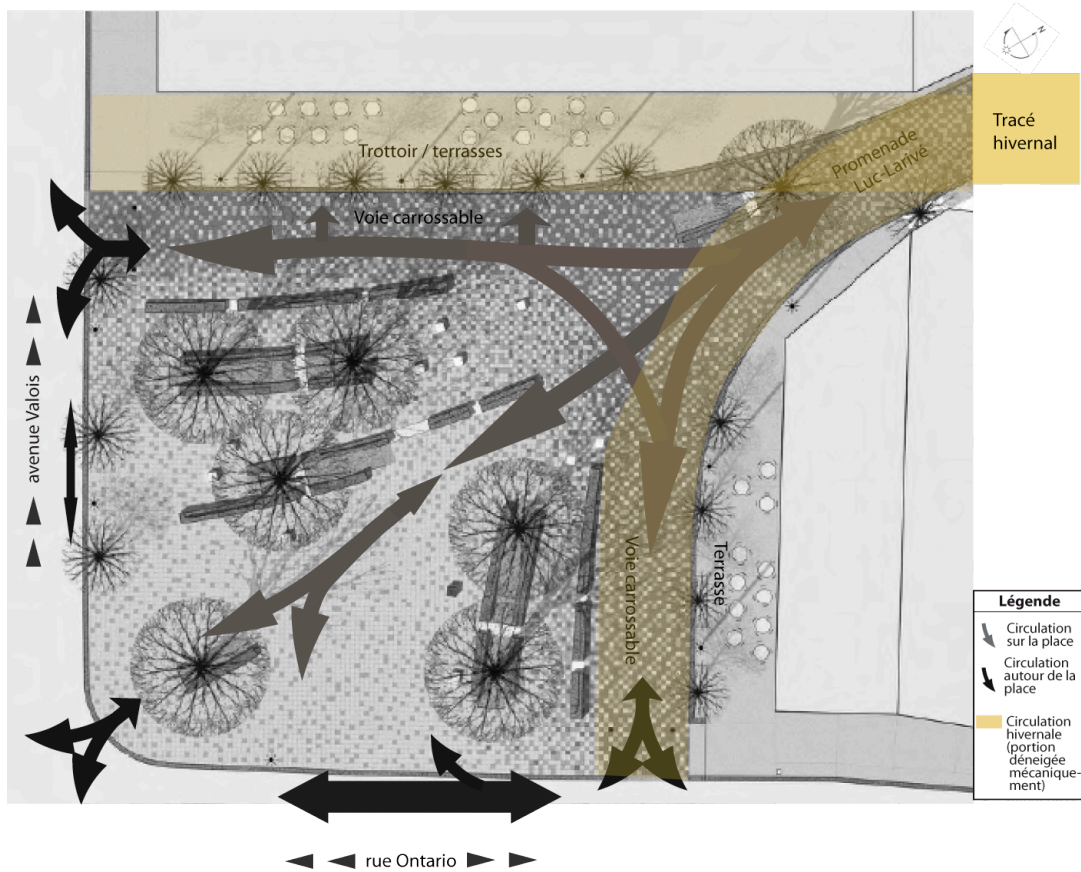
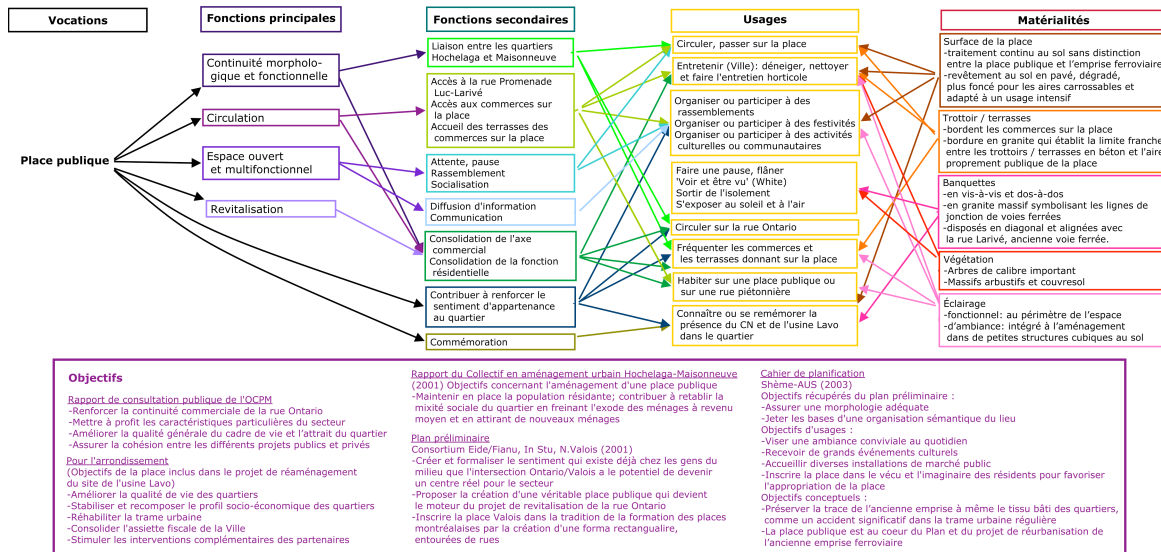


Figure 20: Shéma de la circulation sur la place Simon-Valois

À la lumière des différentes observations faites sur la place Simon-Valois, il apparaît que les différentes fonctions cohabitent sans conflit apparent et qu'elles sont parfois complémentaires. Ainsi, la promenade Luc-Larivé renforce la fonction de lien entre les quartiers en permettant de circuler à travers plusieurs îlots d'habitation. En transitant par la place publique, il est possible d'y faire une pause et de fréquenter les commerces qui la bordent. De plus, les habitations qui ont une adresse civique sur la promenade Luc-Larivé, contribuent à la consolidation de la fonction résidentielle, tandis que la consolidation commerciale est soutenue par les nouveaux commerces de la place publique qui dynamisent cette partie de la rue Ontario autrefois moribonde. L'attractivité du secteur est augmentée par le type de service qui est offert dans les commerces qui donnent sur la place – café, boulangerie, restaurant et

terrasses – et qui consolide l’offre commerciale de proximité tout en contribuant à la vie de quartier.

Tableau 5: Fonctions et usages - place Simon-Valois



Source: F. Harvey, 2014

2.4.3 LES PRATIQUES D'USAGES

Les observations ont montré que les usagers fréquentent la place le midi, pour ses petits commerces de restauration et aussi, qu'ils circulent par la promenade Larivé, depuis et vers la rue Ontario. Les bancs ne sont pas très occupés. Quelques individus s'y installent à l'occasion, bien répartis dans l'espace et toujours positionnés de manière à regarder vers la rue Ontario. Il y a des usagers de la place qui semblent avoir accaparé un secteur et une portion de banc. Ils furent observés plusieurs fois regroupés au même endroit et positionné près de la rue Ontario mais un peu en retrait. C'est un signe fort d'appropriation de l'espace où des usagers sont devenus familiers avec le lieu et exercent une forme de contrôle sur cet espace.²⁰ Afin d'analyser les usages pratiqués, ils sont regroupés en famille d'usages dans le Tableau 6.

²⁰ Au moment où je les prenais en photo, il y en a un qui est venu se poster devant moi, manifestant son désaccord de manière non verbale.

Tableau 6: Familles d'usages - place Simon-Valois

Usages	
1	Circuler, passer sur la place
2	Entretien (Ville): déneiger, nettoyer et faire l'entretien horticole
3	Organiser ou participer à des rassemblements Organiser ou participer à des festivités Organiser ou participer à des activités culturelles ou communautaires
4	Faire une pause, flâner 'Voir et être vu' (White) Sortir de l'isolement S'exposer au soleil et à l'air
5	Circuler sur la rue Ontario
6	Fréquenter les commerces et les terrasses donnant sur la place
7	Habiter sur une place publique ou un rue piétonnière
8	Connaître ou se remémorer la présence du CN et de l'usine Lavo dans le quartier

Source: F. Harvey, 2014

Le tableau 6 présente huit familles d'usages de la place Simon-Valois ayant une caractéristique fonctionnelle commune de type primaire ou secondaire. La famille 1 est la plus observée. En second ordre, vient la famille 6 avec la moitié moins de fréquence. Suit la famille 4 avec la moitié moins de fréquence que la 6 et quatre fois moins que la 1. La famille 5, Circuler sur la rue Ontario, est beaucoup observée.²¹ La famille 2 touchant à l'entretien est peu observé mais demeure pratiquée et indispensable. Tandis que l'usage de la famille 8, Connaître ou se remémorer la présence du CN et de l'usine Lavo dans le quartier, n'est pas empiriquement observable.²² Comme pour la place Godin, il aurait fallu procéder à des entrevues auprès d'usagers et ça ne faisait pas partie de la méthodologie. La famille 7, habiter sur la place Valois, demeure non observable, mais les habitations donnant sur la place et la promenade

²¹ Notez qu'il aurait fallu procéder à un comptage systématique pour en connaître les détails et que ça ne faisait pas partie de cette méthodologie qui est qualitative.

²² Il y a peut-être une plaque qui commémore la présence de l'usine mais elle ne fut pas observée; le site de l'usine Lavo est plus ou moins celui de l'étude qui se concentre sur les friches du CN et de commerces en désuétudes.

sont habitées. Les usages de la famille 3 sont observables occasionnellement lors d'activités organisées. À l'instar de la famille 6 pour la place Godin, l'usager-participant est un habitué de la place ou un nouvel usager attiré sur la place par l'activité et l'usager-organisateur est un agent d'un organisme du milieu.

De la même manière que pour la place Godin, les activités organisées sur la place publique Simon-Valois sont à l'initiative d'organismes du quartier et prennent vie par la participation collective. La tenue d'une activité sur un lieu public est toujours conditionnelle à l'obtention d'un permis de la Mairie d'arrondissement. Les organismes communautaires et culturels en organisent les deux tiers tandis que la Société de développement commercial de la Promenade Ontario (SDC Promenade Ontario, anciennement la SIDAC) est responsable du tiers des activités. De plus en plus d'organismes du quartier utilisent la place pour y tenir des activités que ce soit dans le cadre de festivités, de campagne de sensibilisation ou d'animation.

Les activités ayant eu lieu sur la place Simon-Valois pour les années 2005 à 2012 (Tableau 7, plus bas) ont été compilées. Au total, 35 activités furent organisées; 8 avaient un caractère commercial, 15 un caractère culturel et 12 un caractère communautaire. Quatorze organismes différents en ont été les organisateurs, dont 8 le furent par la SDC Promenade Ontario. De 2005 à 2009 seulement une activité fut présente sur la place Valois et ce n'était pas la même. À partir de 2010 une progression se produit avec un bon quantitatif à 6 activités sur 11 jours, suivi de 2011 avec 8 activités sur 29 jours et 2012 avec 16 activités réparties sur 33 jours. Le trimestre le plus actif de l'année est le deuxième, soit celui correspondant au printemps, tandis que les trimestres correspondant aux saisons estivale et automnale sont équivalents en termes de nombre d'activités. Le premier trimestre, qui couvre l'hiver, ne comprend aucune activité organisée. Le fait que la place ne soit pas déneigée y joue possiblement un rôle mais, les conditions climatiques et les traditions n'y sont pas étrangères non-plus.

Tableau 7: Activités organisées - place Simon-Valois - 2005 à 2012

#	Date	Événement	Organisation responsable	Catégorie Sous-catégorie	Notes
1	24 sept. et 1 oct. 2005	<i>Les saveurs d'Hochelaga-Maisonneuve</i>	Comité musique-Maisonneuve	Activité culturelle	
2	3 au 6 août 2006	<i>La Promenade Ontario affiche ses couleurs</i>	SIDAC ¹ Promenade Ontario	Activité commerciale	
3	2 oct. 2007	<i>Journée de la promotion de la sécurité</i>	Tandem MHM	Activité communautaire	
4	28 au 30 mai 2008	<i>Spectacles dans le cadre de la vente trottoir</i>	SIDAC Promenade Ontario	Activité culturelle - intégrée à une activité commerciale	
5	3 au 6 sept. 2009	<i>Animations; promotion commerciale Promenade Ontario</i>	SIDAC Promenade Ontario	Activité culturelle - intégrée à une activité commerciale	
6	16 mai 2010	<i>Lire ensemble / Petits bonheurs</i>	Comité musique Maisonneuve	Activité culturelle	Activité annuelle - première
7	5 juin 2010	<i>Rampes de skate dans le cadre de la vente trottoir Promenade Ontario</i>	SDCPO ²	Activité communautaire - intégrée à une activité commerciale	
8	23 au 25 juillet 2010	<i>Carnaval estival Mercier/Hochelaga-Maisonneuve</i>	Table de concertation de la culture MHM ³	Activité culturelle	Activité annuelle - première
9	31 juillet au 1 août 2010	<i>L'autoc'Art 5^{ème} anniversaire de la Maison de la culture Maisonneuve</i>	Maison de la culture Maisonneuve	Activité culturelle	
10	2 au 5 sept. 2010	<i>Vente trottoir Promenade Ontario</i>	SDCPO	Activité commerciale	
11	10 déc. 2010	<i>Défilé de Noël sous les étoiles</i>	SDCPO	Activité culturelle	
12	15 mai 2011	<i>Lire ensemble / Petits bonheurs</i>	Comité musique Maisonneuve	Activité culturelle	Activité annuelle
13	3 au 5 juin 2011	<i>Théâtre pour enfants et ateliers de bricolage dans le cadre de la vente trottoir Promenade Ontario</i>	SDCPO	Activité culturelle - intégrée à une activité commerciale	
14	22 et 23 juillet 2011	<i>Carnaval estival Mercier/Hochelaga-Maisonneuve</i>	Table de concertation de la culture MHM	Activité culturelle	Activité annuelle
15	16 août 2011	<i>Kiosque d'information</i>	Comité de surveillance Louis-Riel pour Éco-quartier Hochelaga	Activité communautaire	
16	1 au 3 sept. 2011	<i>Vente trottoir de la Promenade Ontario</i>	SDCPO	Activité commerciale	

¹ Devenue SDC, Société de développement commercial

² Société de développement commercial de la Promenade Ontario

³ Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (arrondissement)

17	21 oct. 2011	<i>Le monstre poubelle et ses arts d'oeuvres</i>	Éco-quartier Hochelaga	Activité communautaire	
18	3 déc. 2011	<i>Guignolée Magasin-partage de Noël 2011 Hochelaga-Maisonneuve</i>	Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	Activité communautaire	Annuelle - première
19	9 au 24 déc. 2011	<i>Activités de Noël sur la Promenade Ontario</i>	SDCPO	Activité commerciale	Annuelle - première
20	7 avril 2012	<i>Une Promenade à la cabane à sucre</i>	SDCPO	Activité commerciale	
21	12 mai 2012	<i>Lire ensemble / Petits bonheurs</i>	Petits bonheurs	Activité culturelle	
22	31 mai et 1 juin 2012	<i>Vente trottoir Promenade Ontario / La grande kermesse</i>	SDCPO	Activité commerciale	
23	2 juin 2012	<i>Fêtes de la famille, dans le cadre de la vente trottoir de la Promenade Ontario</i>	200 portes HM	Activité culturelle - intégrée à une activité commerciale	
24	6,13,20 et 27 juin 2012	<i>Kiosque d'information de l'Éco-quartier</i>	Éco-quartier Hochelaga et Comité de surveillance Louis-Riel--Hochelaga	Activité communautaire	
25	21 juillet 2012	<i>Les vacances en ville</i>	Comité de surveillance Louis-Riel--Hochelaga et Éco-quartier Hochelaga	Activité communautaire	
26	4,11,18 et 25 juillet 2012	<i>Kiosque d'information de l'Éco-quartier</i>	Éco-quartier Hochelaga et Comité de surveillance Louis-Riel / Hochelaga	Activité communautaire	
27	10 au 12 août 2012	<i>Carnival estival MHM</i>	Théâtre sans fil et Table de concertation de la culture MHM	Activité culturelle	
28	31 août, 1 et 2 sept. 2012	<i>Vente trottoir Pleine lune sur Ontario</i>	SDCPO	Activité commerciale	
29	15 et 22 sept. 2012	<i>Festival Quartiers Danses</i>	Danse imédia/ Transatlantique Montréal	Activité culturelle	
30	21 sept. 2012	<i>Hochelaga-Maisonneuve sans ma voiture</i>	Comité de surveillance Louis-Riel / Hochelaga / Éco-quartier Hochelaga	Activité communautaire	
31	26 sept. 2012	<i>Kiosque d'information Tandem et SIM</i>	Tandem	Activité communautaire	
32	31 oct. 2012	<i>Halloween sur la place Simon-Valois</i>	Club optimiste Maisonneuve	Activité culturelle	
33	12 au 15 nov. 2012	<i>Annonce de la semaine de la culture entrepreneuriale</i>	CDEST ⁴	Activité communautaire	
34	1 déc. 2012	<i>Guignolée Magasin partage de Noël 2012 Hochelaga-Maisonneuve</i>	Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	Activité communautaire	
35	8, 15, 22 déc. 2012	<i>Activités de Noël sur la Promenade Ontario</i>	SDCPO	Activité commerciale	Annuelle - deuxième

⁴ CDEST : la corporation de développement de l'est

Source: F. Harvey, 2014

Caractéristiques des activités:

Type:

- **Commerciale:** activité à caractère commerciale, dont le but est de stimuler les activités marchandes sur la rue Ontario, et organisée par la SDCPO dans la majorité des cas.
- **Culturelle:** activité à caractère culturel et organisée par un organisme culturelle communautaire, municipale ou gouvernemental
 - parfois intégrée à une activité commerciale: activité dont le but est de stimuler les activités marchandes sur la rue Mont-Royal
- **Communautaire:** activité à caractère communautaire et organisée par un organisme communautaire ou municipale
 - parfois intégrée à une activité commerciale: activité dont le but est de stimuler les activités marchandes sur la rue Mont-Royal

Activités de 2005 à 2012 (35)

Activités commerciales: 8

Activités culturelles : 15, dont 4 sont intégrées à une activités commerciales

Activités communautaires : 12

Activités organisées pas la SIDAC et la SDCPO: 13

Différents organismes impliqués : (14)

Progression des activités depuis la réalisation de la place Valois:

2005: 1 activité: 2 jours

2006: 1 activité: 4 jours

2007: 1 activité: 1 jour

2008: 1 activité: 3 jours

2009: 1 activité: 4 jours

2010: 6 activités: 11 jours

2011: 8 activités: 29 jours

2012: 16 activités: 33 jours

Activités par trimestre pour toutes les années :

Premier (janvier, février et mars): 0

Deuxième (avril, mai et juin): 10

Troisième (juillet, août et septembre): 16

Quatrième (octobre, novembre et décembre): 9

Activités 2012 (16)

Afin de pouvoir comparer une année équivalente avec la place Gérald-Godin, voici les résultats pour l'année 2012 seulement:

Activités commerciales: 4

Activités culturelles: 5, dont 1 sont intégrées à une activités commerciales

Activités communautaires: 7

Activités organisées pas la SDCPO: 4

Différents organismes impliqués: (11)

Activités par trimestre pour 2012:

Premier (janvier, février et mars): 0

Deuxième (avril, mai et juin): 5

Troisième (juillet, août et septembre): 8

Quatrième (octobre, novembre et décembre): 2

Source: F. Harvey, 2014

2.5 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS: PLACES GÉRALD-GODIN ET SIMON-VALOIS

Dernier temps du paradoxe,
mais également amorce d'un nouveau cycle des espaces publics urbains,
la compréhension de l'utilisation de ces espaces est fondamentale
(Jébrak et Julien, 2008 : 5-6).

Les processus de conception puis les fonctions et les usages des places étudiées sont exposés et analysés précédemment. D'entrée de jeu, l'hypothèse selon laquelle chaque fonction devrait avoir un ou plusieurs usages lui correspondant a été formulée: les tableaux 1 et 5 montrent la complexité de ces rapports de réciprocité entre les fonctions et les usages. Dans la méthodologie, la comparaison est présentée comme technique d'analyse des études de cas. Conséquemment, il sera effectué deux synthèses comparatives des places étudiées, une pour les fonctions et une autre pour les usages.

L'étude ne se contente pas des informations théoriques issues des plans et des documents produits mais elle explore la réalité des projets, après l'ouverture officielle des lieux, par l'intermédiaire des appropriations. D'où la part importante du travail consacré à l'observation empirique des comportements des usagers. Conséquemment, la prochaine étape consistera à l'interprétation des résultats obtenus par des analyses croisées et comparatives afin d'engendrer une réflexion à leur sujet qui culminera au dernier chapitre dans une discussion des résultats en égard à la question initiale.

2.5.1 L'APPROPRIATION DES NOUVEAUX SITES

2.5.1.1 L'après-projet

Depuis son réaménagement, le site du métro Mont-Royal est devenu une véritable place publique, la place Gérald-Godin. Auparavant, c'était un espace public très peu aménagé et

devenu désuet. Le réaménagement, qui visait la conservation des principaux usages du site (circulation, transit, rencontre et détente), représente une amélioration de ce qui existait. D'une certaine manière, cet apport a fait en sorte que l'espace est devenu plus convivial. En fait, l'intervention qui a permis le changement de vocation d'espace public à celle de place publique a modifié le caractère physique et le sens du lieu. Finalement, les observations réalisées ont révélé que les usagers se sont emparés de l'espace de manière qu'il est possible de qualifier d'adaptée au sens où ces usages correspondent à ceux prévus dans la programmation.



Rencontre

Source: F. Harvey, 17/09/12



Usagers assis sur le muret-banc

Source: F. Harvey, 17/09/12

Figure 21: Appropriations, place Gérald-Godin

Le nouvel espace public que constitue la place Simon-Valois est très différent de la place Gérald-Godin car il s'agit d'une nouvelle vocation et d'une transformation quasi complète de l'espace. En effet, la création d'un vaste espace public constitué d'une promenade répartie sur sept îlots et d'une place publique en son centre, vient redéfinir complètement le secteur à l'exception de la récupération de l'usage qui amenait les usagers à transiter dans le quartier par le corridor ferroviaire (un ancien usage toléré). La conservation de cette pratique locale constitue un facteur positif dans l'intégration du projet, ce que confirme la fréquentation importante constatée dans les observations du site après l'aménagement de la promenade. Selon Choplin et Gatin (2010 : 37), « les positions des usagers sont complexes et ne se réduisent ni à l'acceptation des modèles imposés ni à une opposition systématique. En effet, un même individu peut à la fois pratiquer un espace par nécessité et le rejeter à travers son

discours et inversement. » Par contre, l'aspect contemporain et le design plus innovant de l'aménagement ont suscité des réactions. Selon Béland (2013), au départ la place a « été décrié (...) comme étant une place trop minéralisée ». Finalement, les citoyens finirent par apprivoiser le site et par se l'approprier comme lieu de rencontre et de circulation dans le quartier, puis comme espace d'animation pour des activités communautaires. Des réappropriations ont eu lieu, de nouvelles appropriations se sont développées et d'autres viendront possiblement s'ajouter dans le futur. Tout comme l'affirme White (1998, p.105), « supply creates demand. A good new space builds its constituency – gets people into new habits, like eating outdoors; induces them to use new paths. »



Appropriation de groupe

Source: F. Harvey, 24/10/11



Passage sur la place vers la promenade Luc-Larivé

Source: F. Harvey, 24/10/11

Figure 22: Appropriations, place Simon-Valois

L'analyse des observations et des données démontre que les deux places étudiées sont l'objet d'appropriations de la part de nombreux et différents usagers. Dans le cas de la place Simon-Valois, les appropriations sont nouvelles à une exception près tandis que dans le cas de la place Gérald-Godin, il s'agit de réappropriations et de nouvelles appropriations.

2.5.1.2 Le rayonnement d'une place publique

Dans la partie conceptuelle, il a été établi qu'une place publique rayonne dans le quartier dans lequel elle s'inscrit d'après l'envergure de sa programmation. De manière plus précise, chacune des places réalisées a une portée sociale et urbaine qui déborde de son cadre physique car elle rayonne selon l'envergure de ses fonctions, de ses usages et des activités qui y sont pratiquées. En effet, les fonctions planifiées ont une portée qui dépasse plus ou moins la périphérie du site. C'est le cas en particulier de la place Gérald-Godin qui jouit d'un rayonnement supralocal en raison de sa fonction intermodale, de l'intérêt touristique du quartier et de l'attrait des rues commerçantes à proximité (avenue du Mont-Royal et rue Saint-Denis). La place Gérald-Godin rayonne aussi localement sur le secteur que ce soit sur l'aspect résidentiel, communautaire ou commercial. Ainsi, l'aire d'influence de la place Gérald-Godin est-il local et supralocal. Il est donc plus vaste que celui de la place Simon-Valois.

En effet, le rayonnement de la place Simon-Valois est presque exclusivement local. Cette place est destinée à restructurer ce secteur en constituant une nouvelle interface entre deux quartiers, Maisonneuve et Hochelaga, puis elle vise aussi à redynamiser l'activité commerciale de cette portion de la rue Ontario. Aussi, son contexte est-il différent de celui de la place Gérald-Godin dû au fait qu'elle n'a pas de fonction intermodale²³ et qu'elle se situe dans un quartier moins recherché pour ses attraits touristiques. Au surplus, la rue Ontario ne peut rivaliser avec les rues Mont-Royal et Saint-Denis et il n'y a pas de Maison de la culture adjacente à la place. Elle est donc majoritairement fréquentée par les résidents du voisinage et les travailleurs qui y transitent, en général pour accéder à la promenade Luc-Larivé. Ainsi, l'aire d'influence de la place Simon-Valois est-elle davantage confinée autour de la place, même si elle rayonne, d'une manière plus étendue et moins définie, par l'aménagement de la promenade qui traverse en diagonale sept îlots contigus.

Les places Simon-Valois et Gérald-Godin ont en commun une programmation d'activités culturelles, communautaires et commerciales qui est peu chargée et qui laisse largement

²³ La station de métro Joliette, située à 800 mètres, est la plus proche.

d'espace à des utilisations non planifiées et qui sont davantage ancrées dans la quotidienneté et une appropriation de l'espace au gré des saisons. Il s'agit là d'une caractéristique propre à une place de quartier où l'animation est principalement créée par les usagers réguliers qui soit circulent, soit fréquentent les commerces de proximité du secteur et qui parfois s'attardent sur la place publique pour flâner ou pour participer à une activité. Par contre, la place Gérald-Godin est aussi fréquentée par des usagers d'origine supralocale en raison de son intermodalité et de l'attractivité des activités commerciales et touristiques qui se déploient au cœur du Plateau.

En conclusion, si l'aire d'influence de la place Gérald-Godin est locale et supralocale tandis que celle de la place Simon-Valois est locale, c'est moins en raison des types d'aménagement privilégiés qu'en raison de facteurs externes multiples que sont le positionnement par rapport aux réseaux de mobilité, le rayonnement des activités commerciales et la présence ou non d'équipements publics tel qu'une Maison de la culture.

2.5.2 FONCTIONS COMPARÉES

2.5.2.1 Espace ouvert et multiple

Les places Gérald-Godin et Simon-Valois ont une fonction principale commune d'espace ouvert. Dans les deux cas, cette fonction correspond principalement à ce qui définit l'assise de leur programmation en tant que place publique contemporaine. Elles ont un accès universel, ainsi qu'abordé dans le cadre conceptuel, où il est expliqué que ce qui est public est libre d'accès. Ainsi, les places Godin et Valois ont un aspect formel ouvert: l'espace est aménagé de manière à en permettre l'accès facilement et dans lequel on peut circuler librement. Accessibilité qui est rendue possible par les rues, les rues piétonnières et les trottoirs. Par contre, celle-ci peut être compromise par certaines normes sociales ou être contrôlée par un groupe d'individus qui approprient une partie de l'espace. La place Valois a une organisation spatiale plus ouverte que la place Godin malgré le fait que deux de ses côtés soient délimités par des bâtiments. Les deux bords de la place donnant sur les rues sont en effet très dégagés

tandis que l'angle nord-est s'ouvre sur une généreuse percée piétonne. En revanche, même si la place Godin²⁴ se distingue de la précédente par son intégration dans un espace public de quelque 3 000 m², elle n'en retire pas vraiment de bénéfices dans la mesure où cet espace est occupé par d'importants volumes construits (édicule, marché, kiosque) et que certaines superficies sont affectées au dépôt de matériel. Son ouverture et son potentiel d'accueil s'en trouvent donc restreints.

Une place publique multifonctionnelle peut accueillir plusieurs fonctions même si certaines sont plus dominantes que d'autres (Valois, 2012, Bertrand et Listowski, 1984 : 83). À cet effet, le statut d'espace polyvalent attribué à la place Gérald-Godin, et celui d'espace multifonctionnel, attribué à la place Simon-Valois sont similaires car l'une et l'autre qualifications incluent le sens " nombreux " par l'utilisation des préfixes *poly* et *multi*. À la différence près que, pour la place Godin, la polyvalence désigne une capacité d'offrir la possibilité de pratiquer plusieurs usages.²⁵ Tandis que dans le cas de la place Valois, la multifonctionnalité fait référence à un aménagement fonctionnel multiple, et offre la possibilité d'opter pour différentes configurations, par exemple avec les kiosques ou une grande scène. Au résultat final, cette place répond d'une planification qui offre encore plus de polyvalence en terme de fonctions donc en variétés d'usages. Effectivement, la polyvalence de la place Godin se trouve restreinte par une certaine surcharge matérielle du site. Il n'en reste pas moins que ces deux places contemporaines sont des espaces multifonctionnels.

2.5.2.2 La circulation

La place Valois a une forme plus dégagée et ouverte à laquelle la promenade Luc-Larivé participe en augmentant l'ouverture et les modalités d'articulation au voisinage par une ouverture visuelle et fonctionnelle et une offre de fonctionnalités plurielles mais surtout circulatoires. La circulation à travers la place et la promenade vient renforcer le lien

²⁴ Les superficies des deux places sont presque équivalentes: 900 m² pour la place Valois et 1060 m² pour la place Godin.

²⁵ La présence de l'édicule du métro et du marché public limite considérablement le recours à des équipements lourds dans le cas de la place Godin, ce à quoi n'ont pas été confrontés les concepteurs de la place Valois qui ont bénéficié d'un espace dénudé leur laissant plus de possibilité d'y intégrer des équipements lourds.

morphologique et fonctionnel avec le quartier et la rue Ontario. Les usagers observés circulent plus librement que sur la place Godin et les voies carrossables dégagées en toutes saisons permettent de passer en tout temps. En revanche, les usagers circulant sur la place Valois sont considérablement moins nombreux que ceux circulant sur la place Godin. Les observations ont révélé que les passants vont dans une multitude de directions différentes ce qui permet de penser qu'ils ont l'opportunité de créer leurs parcours sur la place, de le choisir et de se l'approprier. La place connaît un achalandage principalement généré par les commerces de proximité et par la circulation sur la promenade Luc-Larivé. De plus, selon Béland (2013), les rez-de-chaussée en bordure de la place ont été attribués, en concertation avec le milieu et l'arrondissement, de manière à ce que les usages commerciaux soient créateur d'animation sur la place. « À cet effet, le projet particulier a autorisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée de ce bâtiment certains usages commerciaux susceptibles de favoriser l'animation de la place Simon-Valois (Décisions des instances, Direction du greffe de la Ville de Montréal, 2007-2011) ». Ceci a contribué à augmenter la fréquentation de la place et de ce secteur de la rue Ontario pour les commerces de proximité. Entre autres, les observations ont révélé que ceux-ci sont grandement visités entre 12h00 et 13h00, moment qui est généralement consacré au repas du midi. En somme, la fréquentation de la place Valois est surtout liée aux activités quotidiennes des citoyens du quartier.

En revanche, la place Godin présente plus de contraintes en termes de circulation. Cette restriction est due à la présence de plusieurs éléments en bordure et au centre de l'espace. Le marché public est l'élément qui occupe le plus d'espace pour la moitié de l'année (les installations sont retirées, seule la structure du toit est permanente), viennent ensuite l'édicule, le kiosque, les contenants pour les vidanges mais aussi le parterre que les piétons doivent contourner. De plus, des milliers d'usagers des transports collectifs passent à chaque jour sur la place Gérard-Godin exerçant une grande pression logistique. En effet, lors des périodes de pointe, les entrées et sorties liées à la présence de l'édicule et à l'intermodalité créent des flux qui, par leur intensité, monopolisent l'essentiel de l'espace disponible, ce qui est beaucoup moins le cas hors des périodes de pointe.

Dans leurs programmations respectives, les deux places publiques devaient servir de parvis à la Maison de la culture de leur arrondissement. Il y a là, une même association entre une place publique et une Maison de la culture. Seule la place Godin conserve cette fonction puisque la Maison de la culture Maisonneuve a été finalement localisée ailleurs. L'usage qui est fait du parvis par la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal est toutefois minime, notamment en raison de la non contiguïté du bâtiment dû à l'interférence créée par l'avenue du Mont-Royal et de la circulation intense qui y règne.

2.5.3 USAGES COMPARÉS

2.5.3.1 Usages prévus versus usages pratiqués

Le tableau Familles d'usages - place Gérald-Godin (tableau 4) présenté précédemment révèle que les usages les plus observés sont liés à la fonction principale d'intermodalité. Puis viennent les usages reliés aux fonctions de place publique, qui, quoique plus nombreux et variés, sont moins fréquents. Les observations démontrent que les usages les plus pratiqués, après celui de transiter, est celui d'attendre ou de rejoindre une ou plusieurs personnes et, de manière moins importante, d'organiser ou de participer à des activités. En conséquence, la place Godin est avant tout un lieu de passage et à l'occasion un lieu de destination. Pour la place Valois, l'usage le plus observé est celui de circuler. En deuxième ordre d'importance vient l'usage de fréquenter les commerces et les terrasses donnant sur la place. C'est aussi d'abord un lieu de passage, et en second ordre, un lieu de destination.

2.5.3.2 Les matérialités versus les usages

Les places Godin et Valois ont en commun l'utilisation de bancs non standardisés et qui sont conçus spécifiquement pour chaque aménagement. Pour la place Godin, le muret-banc, qui est une création originale de la firme de concepteurs, répond à plusieurs fonctions en même temps, tout en permettant de composer avec la dénivellation du terrain qui descend d'un mètre du nord au sud. Tous, usagers de la STM ou citoyens, peuvent l'utiliser en situation d'attente,

de pause, de socialisation. Il a une forme qui suggère un amphithéâtre, avec quelques marches, et qui est un archétype de la place publique. Avec le parvis, ils forment les deux éléments principaux qui constituent la place publique Gérald-Godin.

De son côté, la place Simon-Valois a aussi des bancs singuliers, dessinés par les aménagistes afin de répondre à plusieurs fonctions. Ils sont conçus dans le but de symboliser une fossilisation de la voie ferrée du CN. Ils servent aussi à s'asseoir de manière libre et aléatoire, comme dans le cas de la place Godin, à se détendre, à faire une pause et à socialiser. Les bancs de la place Valois ne sont pas un exemple standardisé de banc public, ils ne permettent pas une lecture simple et évidente de leur utilisation, donc de la place. Par contre ils répondent au besoin de renforcer le lien visuel, et de mémoire. Ils sont adaptés à leur situation extérieure les exposants aux intempéries. Ils sont conçus afin d'être utilisable en toutes saisons et prêts à recevoir un grand nombre de personnes lors d'activités de grande envergure.

2.5.3.3 Les activités organisées

Il est possible de comparer les activités organisées sur chacune des places étudiées pour l'année 2012 étant donné que les données sont suffisamment complètes (voir les tableaux 4 et 7). Cette année là, 17 activités ont eut lieu sur la place Godin et 16 sur la place Valois. En conséquence, les deux places sont investies autant l'une que l'autre par leur milieu respectif mais, ce qui les distingue, c'est l'implication de la société de développement commercial de quartier. Sur la place Godin, 8 activités sur 17 ont été initiées par la SDC Mont-Royal, soit la moitié, en comparaison de 9 prises en charge par les organismes communautaires ou culturels. Sur la place Valois, 4 activités sur 16 l'ont été par la SDC Promenade Ontario, soit le quart; 12 activités sur 16, soit les trois quarts, ont été initiées par les organismes culturels ou communautaires. Antérieurement, les activités planifiées sur la place Valois de 2005 à 2012, indiquent que sur 35 activités au total, 8 ont été initiées par la SDC, contre 15 par des organismes culturels et 12 par des organismes communautaires, soit 27, ou les trois quarts. Si bien que, la SDC Mont-Royal est plus présente sur la place Godin pour 2012. Tandis que sur la place Valois, pour toutes les années compilées, ce sont les organismes communautaires ou culturels qui ont été les plus présents puis, viennent en deuxième le nombre d'activités

planifiées par la SDC Promenade Ontario. En même temps, la place Godin est une des principales portes d'entrée sur l'avenue du Mont-Royal alors que la place Valois reste, malgré son succès, dans une position d'interstice, et ce, même si la promenade en constitue une porte d'entrée non négligeable.

D'après François Barré, « sur certaines places, on ne trouve plus que des terrasses de café et des parkings, on ne peut plus s'y promener, on ne peut plus rien faire d'autre que de consommer. Ce n'est plus de l'espace public » (Barré *in* Adamczyk, Barré, Buren, Bustamante, Cardinal *et al.*, 1992 : 55). Dans le cas de la place Godin, on peut difficilement entrevoir un débordement des activités commerciales périphériques, dans la mesure où elles sont quasi absentes et dans la mesure où une rue les sépare de la place. Le marché est donc la seule activité commerciale présente de manière régulière et son périmètre est défini, quoiqu'il est variable. La place Valois est plus susceptible de débordements puisque des commerces y ont pignon sur rue et que des terrasses (au niveau du sol et dont l'une est fermée) y sont présentes. Mais là aussi, il semble y avoir un contrôle strict. Une telle interface était d'ailleurs souhaitée puisque les responsables avaient d'emblée laissé savoir qu'une relation visuelle et fonctionnelle plus intense était attendue du côté sud de la rue Ontario, là où se dresse le marché d'alimentation, puisque un des objectifs de l'intervention de la Ville était de combler la discontinuité de l'activité commerciale sur Ontario.

2.5.3.4 Les usages et les activités selon les saisons

Dans les deux cas il n'y a pas d'activités durant le premier trimestre couvrant l'hiver. Par contre la place Godin est investie pour toute la période précédant et pendant le temps des fêtes. En effet, un marché de sapins de Noël s'installe au début du mois de décembre et il y a de l'animation sur la place publique et l'avenue du Mont-Royal pendant les deux dernières semaines de décembre, tandis que la place Simon-Valois ne connaît aucune activité organisée pendant cette période. Dans les deux cas, les mois de janvier à mars ne connaissent pas d'activités organisées, ce qui contribue à diminuer la fréquentation durant ce trimestre. Les observations des usagers de la STM et de la place Godin indiquent que certaines conditions climatiques incitent les gens à attendre dans l'édicule et que d'autres conditions les incitent à

attendre à l'extérieur. Les pratiques d'usages sur les places publiques ne sont toutefois qu'en partie tributaires des conditions météorologiques. La circulation y est en effet sensiblement la même peu importe les conditions. Par contre, les usagers ne s'attardent pas et circulent plus rapidement lorsque les conditions sont froides ou hostiles (pluie, verglas, vent). Les conditions climatiques représentent une limite naturelle de l'utilisation des places qui sont des lieux extérieurs. D'autant plus que l'attractivité des places publiques est issue de sa situation extérieure et exposée.

À ce sujet, les observations effectuées dans le cadre de cette recherche ont révélé que le climat est un facteur important qui influence la fréquentation et les usages d'une place publique. Incidemment, dans ses recherches sur les places publiques du centre-ville de New-York, Whyte (2009) constatait que les usagers sont plus nombreux sur les places selon la saison et la température. En effet, les observations ont laissé transparaître que les places étudiées sont plus fréquentées les journées chaudes et ensoleillées, peu importe la saison. Il y a une augmentation croissante de la fréquentation du lieu en allant vers l'été et cette fréquentation diminue à l'approche de l'hiver mais ne s'arrête pas. En fait, durant les journées ensoleillées et celles où la température est plus élevée par rapport à la normale saisonnière, les places sont plus fréquentées. Les conditions météorologiques ne sont toutefois pas seules en cause. La place Godin est déneigée systématiquement en raison de sa fonction de lieu intermodal et conserve toutes ses propriétés d'espace ouvert, accessible et polyvalent. La place Valois n'est pas entièrement déneigée; seules les voies carrossables et quelques allées le sont. Ainsi, la place Valois conserve sa fonction de lieu de circulation, mais de manière restreinte, et elle perd grandement sa fonction d'espace ouvert et polyvalent. De plus, la neige accumulée retarde son occupation au printemps.

2.5.3.5 Usage convergent ou usage divergent ?

L'analyse des résultats a permis de démontrer que les usages observés (annexe 5) sur les deux sites correspondent, tant par leur nature qu'en ce qui concerne les modalités de leur mise en œuvre, à ce qui était planifié en termes de fonctions. Il y a une convergence clairement observée des usages et des fonctions. C'est-à-dire que les usages qui y sont observés sont ceux

prévus dans la programmation originelle. Des usages de type imprévus ont par ailleurs été observés sur la place Godin. Il s'agit de la présence d'un vendeur de bijoux itinérant, des bicyclettes cadencées à un poteau de signalisation présent sur la place, d'un individu qui fouille dans les poubelles, de l'utilisation du débarcadère pour autobus par les automobilistes pour y prendre ou déposer un usager malgré l'interdiction de s'y arrêter. Probablement en raison de leur caractère marginal ces usages ne semblent pas troubler l'animation de la place n'y entraver le bon fonctionnement. Par contre, toutes les situations n'ont pu être observées et il n'est pas formellement démontré que ces usages imprévus n'exercent pas une certaine pression à certains moments.

Les processus de projets d'aménagement des places Gerald-Godin et Simon-Valois ont été présentés selon la chronologie des événements répertoriés. Ces processus se sont révélés longs et complexes, soit six ans pour la première et huit années pour la seconde. Ces reconstitutions ont permis d'apprivoiser les multiples contextes dans lesquels évoluent ces projets et d'en connaître les différents acteurs. La présentation des résultats ouvre enfin sur une mise en comparaison des deux cas étudiés et permet d'établir que les rapports entre les fonctions et les usages sont multiples et variables, tandis que l'interprétation des résultats démontre que les usages pratiqués sont dans une large proportion ceux qui étaient envisagés dans les programmations. Finalement, il a été démontré que l'aire d'influence de ces places dépend du type d'aménagement privilégié, mais aussi de sa localisation dans la ville et de son rapport au réseau de transport collectif, du rayonnement des activités commerciales de son milieu d'accueil et de la présence ou non d'équipements publics. Maintenant qu'est complétée cette phase, il s'agit maintenant de poursuivre dans la compréhension et le questionnement sur le rôle des professionnels de l'aménagement dans la concordance entre les fonctions planifiées au départ et les usages pratiqués en final. L'étape suivante consiste à analyser les processus de ces projets, les acteurs y oeuvrant puis, à approfondir la capacité des professionnels d'agir dans ces projets.

Partie 3_Présentation et analyse des résultats: les professionnels de l'aménagement

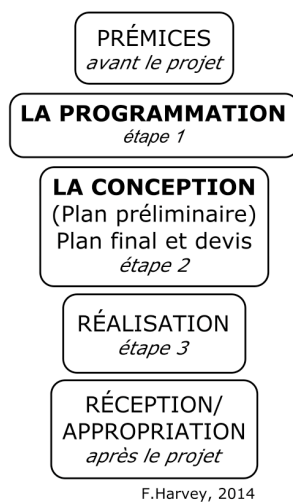
Dans le chapitre précédent, les deux cas à l'étude ont été présentés, notamment en ce qui concerne les fonctions et les usages qui caractérisent les deux espaces publics retenus. Pour compléter cette analyse et répondre à la question centrale de ce mémoire, il faut maintenant mieux connaître et comprendre ce qu'il consiste le processus d'aménagement d'une place et quels sont les rôles joués par les professionnels qui ont la responsabilité de leur aménagement. Toujours dans le but de répondre à la question initiale, qui interroge leur rôle dans la détermination des fonctions et la prise en compte des besoins des usagers, l'analyse suivante sera axée sur l'acquisition de connaissances sur les acteurs et sur le processus de conception d'un projet auquel ils participent. Dans ce but, les processus observés dans l'un et l'autre cas étudiés ont été schématisés puis décortiqués. On s'est ensuite intéressé plus spécifiquement aux acteurs et aux rôles qu'ils ont joués à la faveur de leur insertion dans ces processus.

3.1 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT

L'aménagement d'une place publique dans le contexte montréalais contemporain passe par une série d'étapes constitutives d'un processus dans lequel de nombreux acteurs interviennent. Afin de mieux comprendre le rôle des professionnels de l'aménagement dans ces processus, les différentes étapes des deux projets à l'étude seront analysées. Ces étapes sont, dans l'ordre, la programmation, la conception (plan directeur [ou préliminaire], plan [final] et devis), la réalisation puis la réception-appropriation. Les particularités de chacune de ces étapes et leur enchaînement dépendent de la nature du projet (revalorisation, requalification, changement de vocation, création d'un nouvel espace public) et des modalités de son insertion dans une programmation adoptée par les autorités municipales. D'abord, regardons de plus près ce qu'est un processus de projet et ce qu'il représente pour un professionnel de l'aménagement. D'abord, pour améliorer la connaissance du processus dans un projet d'aménagement, un

processus "type" est élaboré à partir des deux projets étudiés.

3.1.1 UN PROCESSUS "TYPE"



F.Harvey, 2014
Figure 23: Schéma d'un processus de projet d'aménagement

Le processus "type" est une schématisation d'un processus de projet d'aménagement élaboré à partir des deux processus à l'étude. Cinq étapes différentes ont été identifiées: *Prémices*, *Programmation*, *Conception*, *Réalisation* et *Réception/Appropriation*. L'étape des *Prémices* est située avant la mise sur pied du projet d'aménagement et est composée des actions et décisions qui y mèneront. L'étape de la *Programmation* est la première phase officielle du projet. Les besoins du milieu, les objectifs visés, les grandes lignes du projet y sont déterminés et, fait important pour cette recherche, ses fonctions futures y sont aussi déterminés. C'est un document de référence qui permet aux professionnels de cerner la nature, l'ampleur, les caractéristiques spécifiques et, parfois, les modalités de réalisation du projet, notamment en terme d'échéancier. Dans le cas d'un espace public inscrit dans un projet urbain plus global, la programmation peut également préciser les modalités d'inscription, entre autres en ce qui concerne les liens fonctionnels entre l'espace public et les espaces environnants.

Préalablement, le projet peut être mieux défini dans un plan préliminaire à l'étape suivante. Dans le cas de la place Simon-Valois²⁶, cette dernière était une des composantes d'un projet global de restructuration intégrée d'un secteur. Ainsi, ce plan préliminaire définissait un ensemble d'espaces publics projetés dans lequel s'intégrait une nouvelle place publique qui en constituerait le coeur. Les projets étudiés ont montrés que l'emploi d'un plan préliminaire est relatif à l'envergure du projet.

Le rapport final nommé Plan d'aménagement préliminaire du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois est un plan directeur et le mot préliminaire signifie avant les aménagements. Un plan qui pose les conditions d'aménagement. On l'appelle le plan directeur parce que vraiment il donne des orientations pour l'aménagement de tout ce secteur là, c'est-à-dire de la rue Joliette jusqu'à l'avenue Jeanne-Mance avec la rue Ontario au centre (Valois, 2013).

Le plan préliminaire (ou plan directeur) et le plan final sont les deux parties constituantes de la troisième étape qu'est *La conception* (aussi nommée *Planification*). C'est la phase principale où sont impliqués les professionnels de l'aménagement parce qu'ils y réalisent le concept d'aménagement. Les étapes de la programmation et de la conception sont les deux étapes qui concernent plus spécifiquement le rôle des professionnels de l'aménagement dans le choix des fonctions et la prise en compte des usages et seront approfondis plus loin dans cette recherche. Dans le cas de la place Simon-Valois, les mandats ont alors été réalisés par deux firmes différentes de consultants en aménagement²⁷. Tandis que dans le cas de la place Godin, quoiqu'elle était une nouvelle place publique, elle n'en constituait pas moins un projet de réaménagement d'un site qui était déjà un espace public et ceci sans qu'il y ait de restructuration du secteur²⁸. La STCUM a collaboré avec la Ville et les consultants Piuze et associés pour ce qui a été de la conception puis des plans et devis finaux. Il n'y a pas eu de plan préliminaire pour ce projet.

²⁶ Dans ce cas il a servi de plan directeur selon Nicole Valois rencontrée en entretien (2012)

²⁷ Rappelons qu'un consortium composé de Nicole Valois, de Atelier BRAQ et In Situ ont conçu un plan préliminaire pour le projet d'aménagement du secteur de la rue Ontario et de l'avenue Valois puis, Shème et Atelier Urban Soland ont conçu les plans et devis de la place publique.

²⁸ Néanmoins, une restructuration de la circulation des autobus a été faite par la STCUM.

Pour terminer, vient l'étape de la *Réalisation* où la place et ses aménagements sont construits. Cette étape mobilise des entrepreneurs généraux et différents corps de métier ayant pour mandat de construire les éléments constitutifs de l'aménagement: voie carrossable, terrassement, drainage, pavage, éclairage, mobilier, plantations, etc. Autant pour la place Godin que Valois, la coordination et la supervision des travaux d'aménagement furent attribués à d'autres consultants que ceux qui avaient eu les mandats de concevoir le plan préliminaire, les programmations et les plans d'aménagements.

3.1.2 PRÉSENTATION DES ACTEURS

Dans le Tableau 8 (ci bas), les divers acteurs impliqués dans les processus étudiés sont présentés ainsi que leurs différents rôles. Ils sont positionnés selon les étapes d'un processus type. Ces différents acteurs sont répartis en grandes catégories entre les élus, les professionnels de l'aménagement, secteur public et secteur privé, et les usagers.

Tableau 8: Positionnement des acteurs et de leurs rôles



Source: F. Harvey, 2014

3.1.2.1 Les acteurs politiques (Prémices)

Les acteurs politiques sont les personnes qui occupent des postes d'élus. Ce sont eux qui, en premier, prennent les décisions qui mèneront à la réalisation d'un nouvel aménagement de place publique. Ils agissent en amont du processus par le biais de politiques d'ensemble, de programmes triennaux d'immobilisation, ainsi que par l'attribution de budgets aux services responsables de l'aménagement urbain. Les acteurs des instances gouvernementales sont impliqués de manière indirecte par l'intermédiaire de programmes et de subventions, tel que le Ministère des affaires municipales et de la métropole (MAMM)²⁹ qui donna une subvention à la Ville pour le développement de la place Valois dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain de quartier défavorisé. Au niveau du gouvernement fédéral, il existe notamment des programmes dédiés à la remise en état des infrastructures. Ainsi, par l'intermédiaire de la subvention qu'à reçu la STCUM, la place Godin a indirectement bénéficié de telles subventions. Tout au moins, c'est ce qui a déclenché le projet d'aménagement. Dans ce cas-ci, il s'agit plutôt de programmes de subventions qui ont très peu à voir avec la spécificité des aménagements qui restent la responsabilité de la ville. Ainsi, quoique les financements des projets puissent être multiples, cela n'engage pas la responsabilité des tiers quant à la nature des projets. La Ville de Montréal reste l'unique responsable des choix et des partis d'aménagement.

3.1.2.2 Les acteurs économiques (Prémices)

D'après Bassand et Joye (1999 : 57) « les acteurs économiques sont les nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises qui participent à la métropolisation en fonction de leur statut de propriétaire du sol métropolitain ». La réalité québécoise, par le biais d'associations de commerçants³⁰, inclut les acteurs économiques qui sont des locataires de leur espace

²⁹ Rapport de consultation publique, OCPM (2008): « L'acquisition du site Lavo par la Ville de Montréal a été rendue possible grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec via une entente intervenue en mars 2000 entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM). Dans le cadre de cette entente, le gouvernement du Québec s'est notamment engagé à assumer le coût réel des travaux liés à la réhabilitation environnementale des terrains en subventionnant la Ville après la réalisation des travaux. La Ville y prévoit l'implantation de près de 220 logements, à la fois de type social et privé. »

³⁰ La SDCPO était, lors de la cueillette de données en 2013, l'association des commerçants de la rue Ontario Est, dans Mercier-Hochelaga Maisonneuve. En 2014 elle s'est regroupée avec l'ancienne SDC de la rue Ste-Catherine Est pour former la

commercial autant que propriétaires. Ce sont des associations sans but lucratif de commerçants ayant pignon sur des rues commerçantes de centres urbains. Dans le cas de la place Simon-Valois, la SDC Promenade Ontario (SDCPO) s'est grandement impliquée dans sa création, puisque la place Valois vient combler un manque d'activités sur la rue Ontario sur laquelle elle donne directement. De son côté, la Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal (SDAMR) s'est également impliquée de manière très active dans le projet d'aménagement de la place Gérald-Godin, agrandissant alors son secteur de représentation jusqu'à la rue Saint-Denis. Avant l'aménagement, cette SDC couvrait l'avenue du Mont-Royal entre les rues Papineau et Saint-Hubert. Dans l'un et l'autre cas, en prenant ainsi part aux projets d'aménagement, ces sociétés ont eu la possibilité de formuler des demandes particulières.

3.1.2.3 Les fonctionnaires aménagistes (étapes 1 et 2)

Les acteurs-fonctionnaires municipaux qui sont des professionnels de l'aménagement se retrouvent dans des services connexes à cette discipline: services d'aménagement, d'urbanisme, de design urbain ou services des places et des parcs et, finalement génie civil, selon les données recueillies. Ils sont les spécialistes de l'espace public et des enjeux liés à un projet d'aménagement. Ils peuvent être chef de division, conseiller en aménagement, urbanistes, designers urbains, architectes paysagistes, architectes ou ingénieur (surtout par le passé selon Bodson, 2012). Lorsqu'un projet d'aménagement est décidé, ils déterminent les besoins de la ville et des citoyens, établissent les objectifs de la municipalité, aident à la réalisation de la programmation et organisent des rencontres et des présentations aux conseils municipaux et aux présentations publiques.

3.1.2.4 Les professionnels de l'aménagement du secteur privé (étapes 1, 2 et 3)

Les professionnels de l'aménagement travaillent essentiellement dans des agences et peuvent, au besoin ou selon les circonstances, travailler de concert avec d'autres professionnels. Dans le

SDC Hochelaga-Maisonneuve. De son côté, la SDAMR, dans l'arrondissement du plateau Mont-Royal, regroupe les 475 entreprises réparties sur l'avenue du Mont-Royal, entre les rues Saint-Laurent et d'Iberville. Les sociétés de développement commercial sont définies par la Loi sur les cités et villes du Québec, au chapitre C-19 (art. 458.1 à 458.44).

dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de Merlin et Choay (1988), ils sont nommés " aménageur " et décrits de la manière suivante « personne ou organisme qualifié dans les études d'aménagement et dans l'application des plans, programmes et projets résultants de ces études ». Pour Bassand et Joye (1999, p.57) « Les professionnels de l'espace, qu'il s'agisse des architectes, urbanistes, aménageurs ou ingénieurs, etc., dépendent plus ou moins des précédents acteurs (politiques et économiques) et pilotent l'organisation de l'espace métropolitain dans ses aspects micro- et macrosociospatiaux. » Cette catégorie d'acteurs est celle qui intéresse particulièrement l'étude en cours et fait l'objet d'une analyse plus élaborée un peu plus loin dans le texte.

3.1.2.5 Les usagers-travailleurs

Une catégorie particulière d'usagers-travailleurs utilisent la place et peuvent intervenir à l'occasion, par exemple ceux qui font la maintenance et l'entretien des lieux, qui font la cueillette des ordures ménagères ou des matières recyclables, et qui livrent au marché public. Ils peuvent être employés de la société de transport en commun, d'entreprises qui effectuent des livraisons, d'entreprise diverses qui ont des équipements de service sur la place et en périphérie (par exemple: les téléphones publics, les boîtes postales, le service de gaz, le kiosque touristique de la place Godin, etc.). Il y a aussi les services de sécurité et d'urgence, pompiers, ambulanciers et policiers ainsi que leurs véhicules respectifs, qui doivent pouvoir accéder facilement au site et à l'édicule du métro. Il font partie intégrante du projet et les concepteurs ont dû en tenir compte mais, leur rôle sera peut discuté dans ce mémoire. C'est surtout dans le programme de l'aménagement du site du métro Mont-Royal et de la place Gérald-Godin qu'ils sont mentionnés vu la complexité logistique du site et l'importance de la STM comme acteur-décisionnel.

3.1.2.6 Les multiples usagers (prémices et après le projet)

Les collectes de données et les observations ont permis de constater qu'une place publique est un lieu qui reçoit une multitude d'usagers divers. D'abord, la place est destinée à la population en général: citoyens de tous âges et de tous genres, résidents, usagers du transport collectif s'il

y a lieu, clients des commerces avoisinant ou touristes. Les gens du milieu utilisent la place pour y tenir certaines activités qui peuvent être organisées dans le cadre d'événements, de festivités, d'animation ou d'activités commerciales ou de campagne de sensibilisation. Selon les réponses des participants aux entretiens, les places publiques sont conçues pour les citoyens avant d'être conçu pour la ville: « je dirais que les concepteurs, autant les concepteurs que les planificateurs, quand ils font une place publique c'est d'abord et avant tout pour les usagers, pour les gens du quartier » (Valois, 2012). Les divers usagers peuvent utiliser la place régulièrement ou occasionnellement pour accéder aux différents modes de transport en présence ou pour accéder au marché public, au kiosque touristique ou aux activités organisées. Les usagers sont importants pour la vitalité d'une place. Ce sont eux qui, par leur fréquentation et par leurs appropriations de l'espace créent une très grande part de l'animation. Que serait une place vide?

3.1.2.7 La participation du milieu et les consultations publiques

Longtemps l'aménagement des places a été le privilège des décideurs et des professionnels de l'aménagement. La plus grande prise en compte des aspirations, des attentes et des besoins des usagers est un phénomène relativement récent et fait notamment suite aux échecs nombreux des décennies d'après-guerre, alors que l'approche fonctionnaliste réduisait les attentes des usagers à quelques besoins de base auxquels était apportée une réponse strictement utilitaire. La venue de nouveaux mécanismes de consultation publique s'est aussi imposée suite aux luttes menées par des citoyens et des mouvements associatifs pour la sauvegarde d'espaces publics menacés par les réaménagements urbains. Ainsi, en 2002 est né l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui encadre les projets d'aménagement et dont a bénéficié le projet de la place Simon-Valois, accompagnée d'une consultation *ad hoc* organisée par un organisme du quartier, le Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve (CAUHM), et mandaté par l'arrondissement.

Le réaménagement du Vieux-Port de Montréal, dont le projet s'est échelonné sur près de vingt ans, constitue un exemple éloquent de réussite d'une consultation publique qui a conduit à la création d'un espace public unique et de grande qualité. Par ailleurs, Cha (2013) rappelle qu'il

Il y a deux niveaux de consultation possible: une première, formellement publique et à laquelle est convié l'ensemble de la population et une seconde plus "privée" où les riverains, à qui l'on demande parfois une contribution financière, formulent leurs préoccupations et leurs attentes et exposent leurs demandes.

Les professionnels entrent en contact avec les citoyens et les gens du milieu lors des consultations publiques. Le milieu et les citoyens sont représentés par des individus ou des groupes de travail *ad hoc*. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger de l'information autour du projet, ce qui permet aux professionnels, de s'informer des besoins des usagers et de prendre en compte leur connaissance du site et du quartier, et, aux citoyens, de mieux connaître les enjeux et les défis professionnels liés à l'aménagement d'une place. Les citoyens sont maintenant reconnus comme un des acteurs participant à la gestion de l'urbanisation (Bassand et Joye, 1999). Par contre, il existe des limites à ces processus. Ainsi que nous l'explique Cha (2013) « c'est pas toujours à la population de faire accepter le projet. Il faut faire attention au consensus, parce que, à un moment donné, tu confis quand même le travail à des gens, à des professionnels qui ont été formés, qui savent normalement quoi faire mais, les citoyens viennent les alimenter là-dedans. » En effet, les citoyens ont une "expertise" particulière que l'on peut reconnaître pour ses avantages mais ce ne sont pas des experts de l'aménagement. D'après S. Ricci (2012), conseiller à la Ville « on peut aller chercher des avis sur les besoins de la population mais on ne peut pas consulter les gens sur la nature de l'aménagement, ça c'est de la compétence du professionnel. »

L'ensemble des besoins ne se résume pas à ceux des usagers et des groupes présents aux consultations publiques et aux rencontres organisées par le Conseil municipal ou d'arrondissement. Plusieurs autres besoins doivent être pris en compte et ce sont ceux des services de la Ville, tels ceux de la voirie, de l'entretien, du déneigement, ou de groupes parfois non représentés, tel que les personnes à mobilité réduite ou les personnes plus âgées. C'est aux professionnels de l'aménagement de faire valoir tous les besoins et de maintenir les objectifs du projet. Pour Stéphane Ricci « l'enjeu c'est qu'il y a une multitude de besoins puis parfois, dans les consultations, il y a une partie des besoins qui sont exprimés mais nous (les fonctionnaires-aménagistes) on a à prendre en compte d'autres besoins qui sont pas

nécessairement exprimés. » Aussi, a-t-il constaté que bien que les comités, les conseils et les consultations servent à prendre en considération les besoins et désirs du milieu, « les groupes d'intérêt ont leurs intérêts particuliers, qui sont personnels et que la Ville, de son côté, veut tenir compte de l'intérêt général. Le processus de concertation et de consultation (de la place Godin) a été difficile dans cette circonstance ». Il semble donc important de bien définir les choses à discuter, de quand et comment le faire puis, d'être explicite sur les façons de précéder lors de ces rencontres. Le but des consultations et des comités *ad hoc* est d'arriver à un consensus sur le projet par l'entremise des professionnels de l'aménagement qui ont un rôle d'expert.

3.1.3 LES DYNAMIQUES ENTRE LES ACTEURS SONT À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Quand on s'interroge sur un processus d'aménagement, on cherche naturellement à savoir qui décide de sa mise sur pied et d'où provient la demande. Bien sûr, tel que mentionné plus haut, c'est avant tout une décision politique. Elle provient des élus. Mais, qui d'autres peut influencer cette décision ? En effet, un projet peut être mis de l'avant par les élus pour des raisons politiques mais, il peut arriver que des fonctionnaires ou des agents du milieu économique ou communautaire en fassent eux-mêmes la demande. Il est même possible qu'ils exercent des pressions. À la question posée sur qui décide des projets d'aménagement, Stéphane Ricci (2012) répond que ça peut varier beaucoup d'un projet à l'autre. Effectivement, les fonctionnaires ou les acteurs du milieu peuvent communiquer leur demande pour la réalisation d'une place publique en faisant valoir les besoins de la collectivité pour les premiers, et les besoins particuliers pour l'autre. Voici comment s'illustre de manière synthétique la dynamique entre ces acteurs:

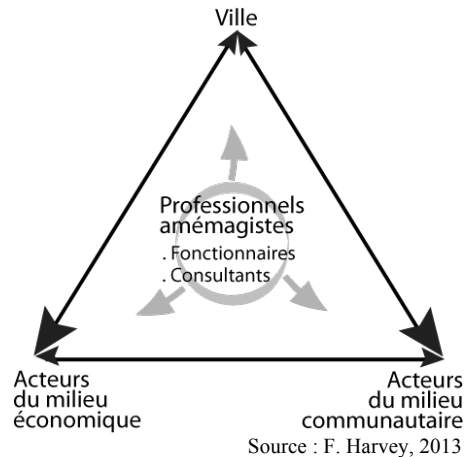


Figure 24 : Schéma général de la dynamique entre les acteurs dans un processus de projet d'aménagement de place publique

Dans le cas de la place Gérard-Godin, ce sont les fonctionnaires aménagistes qui, en premier lieu, proposent de créer une place publique lorsque la STCUM manifeste son intention de rénover l'édicule du métro. Les fonctionnaires voient là une occasion d'ajouter un espace public de qualité au quartier qui en a grandement besoin. Ils réalisent une proposition d'aménagement. C'est lorsque le projet est présenté en public que les demandes des milieux et des citoyens se sont manifestées et précisées. Dans ce cas-ci, la dynamique entre les acteurs se schématise ainsi:

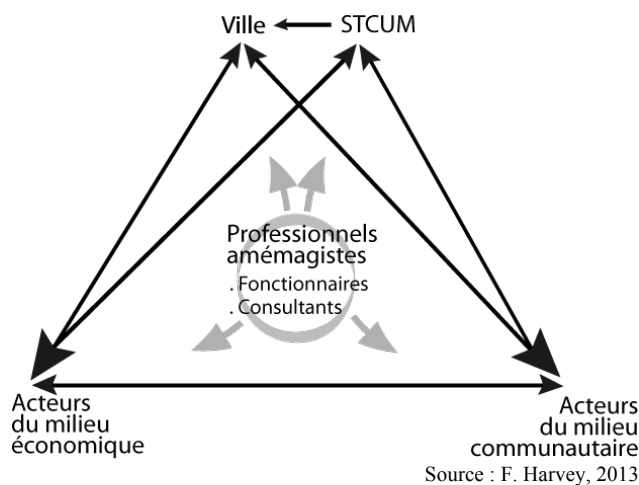


Figure 25: Schéma particulier de la dynamique entre les acteurs dans le projet d'aménagement de la place Gérard-Godin

Les fonctionnaires municipaux peuvent prendre l'initiative de faire une proposition d'aménagement d'une place publique parce qu'ils sont conscients d'un manque d'espace public dans un secteur ou parce qu'il existe déjà une volonté d'aménager un site et que l'aménagement d'une place s'intégrerait bien au projet en cours. Ainsi, un manque d'espace public ou des besoins criants se faisant ressentir dans le quartier peuvent être le point de départ à une demande pour un nouveau projet de place. Par exemple, la présence de nouvelles friches industrielles dans Hochelaga-Maisonneuve constitue une opportunité pour répondre à des besoins latents de revitalisation et de logements dans le secteur, ainsi qu'à des demandes récurrentes des milieux économiques et communautaires. En la circonstance, la Ville reconnaît un manque flagrant d'espace public, les besoins pressants du quartier en logements abordables et la nécessité d'agir afin de soutenir la vitalité économique de la Promenade Ontario. Un vaste projet de restructuration du quartier est alors mis sur pieds et le projet de place publique vient s'y greffer. La dynamique entre les acteurs est la même que dans le Schéma général de la dynamique entre les acteurs (figure 17) montré plus haut sauf que les acteurs constitués des élus changent en cours de processus. En effet, ce projet est initié par la Ville centrale et est complété par la mairie d'arrondissement nouvellement formée.

Dans les deux cas, des organismes de développement commercial ou touristique se sont impliqués dans le processus de décision. Pour le projet de la place Godin, la SDC de l'avenue du Mont-Royal fut présente dès le début. Dans le projet de la place Valois, la Corporation de développement de l'est (CDEST) et la SDC Promenade Ontario poussèrent pour avoir un projet dans ce secteur et s'impliquèrent dès qu'une proposition de projet fut annoncée.

Lorsque la décision de réaliser un projet a été prise, un fonctionnaire est désigné comme chargé de projet. Il est le porteur du projet pour la Ville en même temps qu'il peut représenter les différents services de la Ville impliqués (urbanisme, patrimoine, voirie, transport, etc.) si ceux-ci ne sont pas présents aux rencontres. À ce titre, il doit éviter de privilégier l'une des parties prenantes au détriment d'une autre et au risque d'affecter le projet. Le chargé de projet travaille parfois en collaboration avec une firme de consultants. Cette dernière tiendra un rôle de médiateur entre les fonctionnaires et les autres acteurs. Pour effectuer cette tâche, les professionnels engagés doivent avoir une vision transversale des différentes parties prenantes

d'un projet, soient les différents services de la Ville et les différents utilisateurs qui font de la maintenance et de l'entretien sur le site puis, non les moindres, les usagers. En tant que spécialistes de l'aménagement, le principal rôle des aménagistes est d'encadrer le processus afin de mener le projet à terme en conformité avec la programmation et ses nombreux objectifs.

3.2 LES PROFESSIONNELS DE L'AMÉNAGEMENT

Il a été démontré que les aménagistes, qu'ils soient fonctionnaires ou professionnels du secteur privé, sont des acteurs-clés dans le choix des fonctions d'une place publique à l'étape de la programmation. Par la suite, ils ont la possibilité d'obtenir d'autres mandats et de tenir d'autres rôles dans les processus de projet. À l'étape suivante, qui est celle de la conception, il y a deux sortes de mandats possibles constatés dans les études de cas, la conception d'un plan préliminaire, qui sert de plan directeur, et la conception des plans et devis. Dans le cas du projet de la place Valois, un plan préliminaire a été réalisé par un consortium d'aménagistes et ce pour l'ensemble des espaces publics du projet. L'envergure du projet nécessitait une planification des espaces publics et privés. Ce qui ne fut pas nécessaire dans le projet de la place Gérald-Godin qui s'intégrait au seul site du métro Mont-Royal en réaménagement. Parfois, à l'étape de la réalisation, les aménagistes encadrent le projet comme chargé de projet ou coordonnateur de projet et d'autres réaliseront une partie des travaux, dépendamment de leur spécialité. Par exemple, les aménagistes qui sont aptes à faire la plantation des végétaux pourront le faire. Dépendamment du contexte, les aménagistes proviendront des services de la Ville ou du secteur privé. Après l'analyse des deux projets, il est apparu que les contextes varient grandement, ce qui entraîne une variation des acteurs et de leurs rôles.

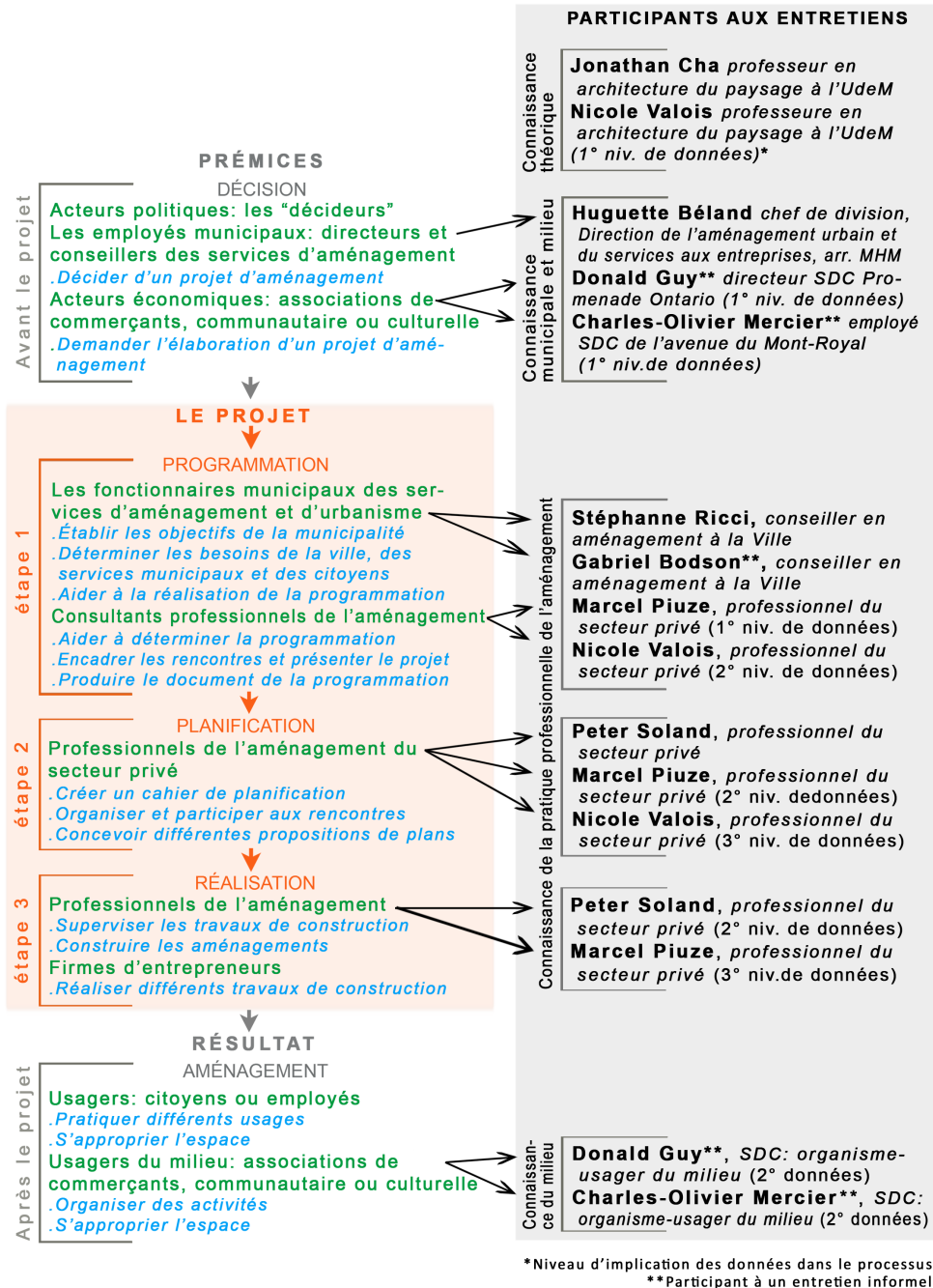
3.2.1 QUI SONT-ILS ET QUEL RÔLE JOUENT-ILS ?

Plusieurs fonctionnaires ont été impliqués dans le projet de la place Simon-Valois, selon Béland (2013) mais, les données recueillies n'ont pas permis de tous les identifier ni d'en inférer de tendances. Le fait que le projet passe des services de la Ville centrale à la nouvelle administration de la mairie de l'arrondissement n'en a que complexifié la chose. Mais, il est certain qu'un rôle de chargé de projet a été attribué à une firme privée pour la place Valois (Béland, 2013), contrairement en cela à la place Godin où il avait été attribué à un fonctionnaire aménagiste. Huguette Béland, alors chef de la division d'urbanisme, exprime en entretien qu'elle s'est retrouvée avec le mandat du projet de la place Valois parce qu'à l'époque il n'y avait pas d'ingénieur à l'arrondissement. C'est alors qu'ils ont « travaillé là-dessus avec une personne qui travaillait en aménagement paysager, qu'on a engagé comme coordonnateur de projet³¹ » (Béland, 2013) et un aménagiste du secteur privé comme chargé de projet.

Les professionnels de l'aménagement du secteur privé qui furent rencontrés dans le cadre de ce mémoire sont des personnes qui pratiquent les différents métiers touchant à l'aménagement de l'espace extérieur, soit urbaniste, designer urbain, architecte et architecte du paysage. Ils travaillent dans des agences ou ils sont regroupés en consortium. Ils sont engagés par contrats qu'ils obtiennent par soumission lors d'affichage public lorsque les services de la Ville en ont besoin. En effet, dépendamment de l'envergure du projet et des disponibilités des services dédiés à l'aménagement, il arrive que la Ville propose au Conseil de ville d'engager des consultants. Un mandat peut se situer à un ou plusieurs niveaux d'un projet. Les aménagistes-consultants peuvent être engagés à l'étape de la programmation et y tenir un rôle de type conseiller ou à l'étape de la conception comme spécialiste de l'espace public extérieur afin de réaliser les plans. Le Tableau 9 (ci-bas) présente la situation des participants rencontrés en entretien par rapport au processus.

³¹ La citation est utilisée parce qu'elle démontre qu'il n'est pas clairement défini si l'aménagiste est de la fonction publique ou du secteur privé.

Tableau 9: Positionnement des participants aux entretiens par rapport aux acteurs et au processus d'un projet d'aménagement



Source: F. Harvey, 2014

3.2.1.1 À l'étape de la programmation: encadrement, support, organisation, préparation de documents synthèses ou préliminaires et de présentation

Pour les projets des places Simon-Valois et Gérard-Godin, les firmes de professionnels de l'aménagement ont travaillé en réponse à une commande exprimée clairement dans la programmation et où toutes les fonctions étaient déjà identifiées par les fonctionnaires, suite aux consultations et aux interventions diverses des citoyens et des gens du milieu. À l'étape de la programmation, des professionnels sont engagés comme consultants afin d'encadrer les rencontres, de préparer des documents de présentation et de faire des propositions préliminaires. Leur principal rôle consiste à apporter leur expertise en éclairant les décisions. À cette étape, Piuze et associés ont été les consultants pour la place Gérard-Godin, tandis que N. Valois, Eide/Fianu et Atelier In Situ ont été les consultants pour la place Simon-Valois.

3.2.1.2 À l'étape de la conception: plan préliminaire, plan final et devis

À l'étape de la conception, des professionnels aménagistes sont engagés pour concevoir les différents plans d'aménagement qui serviront à la réalisation de la place publique. Ils participent aux rencontres et présentent plusieurs possibilités conceptuelles en réponse aux multiples propositions amenées. La conception des plans d'aménagement peut se faire en une ou deux phases mais ce n'est pas systématique ni clairement défini d'après les données obtenues. Au besoin, une première phase sert à élaborer un plan préliminaire dans le but d'étudier et d'analyser le contexte d'implantation du projet et d'amener différentes propositions conceptuelles préliminaires, tel que dans le cas de la place Simon-Valois. Dans une deuxième phase, ultérieure, le plan final et les devis de la place sont réalisés. Les mandats peuvent être donnés à une même firme ou à des firmes différentes. Pour le projet de la place Gérard-Godin, la Ville a décidé de poursuivre avec les mêmes consultants pour le deuxième mandat, Piuze consultants, reconnaissant l'expérience acquise lors du premier mandat. Il est à noter que celui-ci n'est pas annoncé comme un plan préliminaire et que les données recueillies ne permettent pas de clarifier cette phase qui semble plutôt s'intégrer à une suite répondant à la logique particulière du contexte. Les rôles tenus par les aménagistes y sont similaires à ceux des firmes impliqués dans le projet Valois au sens où ils ont tenu un rôle visant à encadrer et établir la programmation du site puis, ils ont conçus les plans et devis finaux des

aménagement. Les aménagistes y ont joués un rôle influant sur le projet, remettant en question la marquise et la présence de commerces sur le site.

Le projet intégrant la place Simon-Valois nécessitait une réflexion globale et, pour la cause, a connu deux phases distinctes. Les deux phases distinctes ont été réalisés par deux groupes dont le consortium Shème-Atelier Urban Soland ont conçu les plans et devis à partir du Plan d'aménagement préliminaire réalisé par le consortium Eide/Fianu, Atelier In situ et N. Valois. Le rôle des aménagistes, dans le document préliminaire, fut de planifier les nouveaux espaces publics comprenant une place publique. Ils ne se sont toutefois pas contentés de préciser ce qui avait été fait précédemment. Ils ont en effet redéfini la nature de la place en remettant en question le concept qui était proposé. Ils ont opté pour un concept original, ayant un caractère contemporain [sic] (Shème-Aus, 2003 : 6), différent d'un concept archétypal s'intégrant à la trame orthogonale. De plus, ils ont su en tirer parti du tracé ferroviaire, un élément historique fort, qui offrait « une opportunité de voir le paysage de Montréal. » (Valois, 2013) Conséquemment, les aménagistes ont eu la possibilité d'insuffler une direction majeure au projet.

De plus, le projet est alors passé de la Ville centrale à la nouvelle Mairie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La nouvelle mairie engagea Nicole Valois afin de faire le suivi du projet et d'en superviser la conception. Ici, le professionnel de l'aménagement endosse un rôle très large de médiateur entre les différents acteurs.

Elle [N. Valois] a fait le trait d'union entre ce qui avait été fait à la Ville et l'arrondissement. Puis, elle a essayé de transmettre l'information qu'elle connaissait puis de faire le lien entre les nombreux intervenants de la Ville, puis de nous donner le dossier qui pouvait être le plus compréhensible possible. Puis ça a été fastidieux parce qu'il y avait des encadrements de financement, à la fois au niveau des décontaminations, à la fois au niveau des sommes publiques qui pouvaient être investies là-dessus. Ça été vraiment complexe pour elle (Béland, 2013).

3.3 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS: LES PROFESSIONNELS DE L'AMÉNAGEMENT

The professionalism of expert designers has been attributed to their possession of domain knowledge and problem-solving strategies and to their ability to develop appropriate plans and goals (Suwa, Purcell and Gero, 2006 : 482).

Maintenant que les acteurs ainsi que leurs différents rôles dans un projet d'aménagement ont été présentés, il s'agit d'interpréter les résultats au sujet des professionnels de l'aménagement. D'abord, il est nécessaire de rappeler que l'analyse des résultats a révélé que la pratique de ces professionnels s'exerce dans deux milieux différents, secteur public et secteur privé. Ensuite, rappelons qu'à l'intérieur de la fonction publique, l'aménagiste représente la Ville et ses différents services; il porte le projet au nom de la Ville à travers le processus. Puis, dépendamment de l'envergure du projet et de la disponibilité des ressources professionnelles internes, les instances municipales vont aller ou non en appel d'offre à l'extérieur, dans le secteur privé. Alors, un professionnel ou une firme du secteur privé peut-être engagé comme spécialiste-consultant et fournir un support et une expertise supplémentaire aux professionnels de la fonction publique.

Malgré le fait que les projets étudiés aient révélé des similitudes dans les mandats donnés aux professionnels, ils ont aussi comporté des différences. En effet, les nombreux acteurs variables et les multiples contextes (politique, programmes dans lequel le projet s'insère, quartier et site) dans lesquels évoluent les projets d'aménagement, varient considérablement. Chaque place publique constitue un lieu complexe et polysémique dont la planification tente de s'adapter aux contextes tout en répondant à la commande précise des acteurs. Aussi, il est logique de penser que chaque place est unique et qu'effectivement, chaque procesus de projet est, plus ou moins, unique. Conséquemment, les mandats offerts aux professionnels de la pratique privée seront conçus en fonction des besoins du projet. L'étude de deux cas ne suffit pas à la connaissance des différentes possibilités de mandats offerts au milieu de la pratique privé et à établir les types de collaborations entre les deux secteurs de la pratique. Par contre, les processus étudiés

démontrent que le milieu de la pratique du secteur public et celui du secteur privé agissent en étroite collaboration et sont impliqués de manière complémentaire dans les projets.

L'analyse des résultats démontre que la pratique des aménagistes comporte deux grands rôles en tant que spécialiste de l'espace public: conseiller et concepteur. Bien que le professionnel puisse aussi être engagé comme coordonnateur, chargé de projet, surveillant de chantier ou pour la réalisation d'une partie des ouvrages finaux, il n'en sera pas fait mention dans ce qui suit étant donné que ce ne sont pas des rôles qui permettent de déterminer les fonctions et de prendre en compte les usages dans les projets afin de poursuivre l'étude autour de la question initiale. À cette fin, l'analyse se concentre sur les rôles de conseiller et de concepteur spécialisé en espace public du milieu de la pratique aménagiste et l'implication des professionnels de l'aménagement dans les processus de projet.

3.3.1 LE RÔLE DE "CONCEPTEUR" ET BRÈVE THÉORISATION SUR LE PROCESSUS DE CONCEPTION

Un des deux grands rôles du professionnel de l'aménagement est celui de concepteur en espace. D'abord, le rôle du concepteur contemporain n'est plus tel qu'il était autrefois, c'est-à-dire prenant assise sur l'expérience de ses prédécesseurs (Alexander, 1971 : 6). Quoique ce mode de construction des compétences ne soit pas entièrement disparu. C'est à titre d'expert de la connaissance de l'espace public extérieur que le professionnel de l'aménagement est engagé. En effet, « pour faire face à la complexité croissante des problèmes, il faut disposer d'une masse accrue d'information et d'expérience de spécialistes (Alexander, 1971 : 3) ». Ainsi que l'affirment Suwa, Purcell and Gero (2006 : 455): « la conception est une forme d'apprentissage dans lequel des compétences et une expertise sont acquises après avoir étudié les techniques de base, assimilé des connaissances spécifiques et générales liées au domaine, et après avoir étudié des bons exemples antérieurs (traduction de l'auteure) ».³² Cependant, la méthode utilisée pour concevoir a changé. Selon Alexander (1971), les concepteurs actuels sont passés

³² Traduction de: Design is a kind of apprenticeship in which skills and expertise are acquired after learning basic techniques, assimilating domain-specific and general knowledge, and inspecting past good samples.

d'une méthode basée sur l'intuition à une méthode basée sur la logique et mobilisant une approche de résolution de problèmes. En effet, le concept « du problème », selon Newell et Simon (*in* Bousbaci, 2008 : 45), est celui le plus utilisé dans le discours du monde de la conception où un projet est perçu comme étant une multitude de problèmes à résoudre. Toujours d'après Alexander (1971 : 51-52), le professionnel est confronté simultanément à une multitude de variables et se retrouve devant les difficultés de la complexité. Afin de réussir à surmonter cette complexité, il va conceptualiser et hiérarchiser la matière afin de pouvoir l'affronter dans son ensemble. Cette manière de problématiser peut être vue de façon très expérimentale et n'est pas sans rappeler le modèle mathématique suivant : $A \rightarrow B$, où A représente un premier état, B un état désiré, et la flèche qui relie A à B³³ représente le travail effectué par le professionnel de l'aménagement dans le processus de projet. Elle [\rightarrow] représente le travail de conception et de création à effectuer pour modifier l'état des problèmes [A] (besoins, objectifs, fonctions) en une solution formelle globale [B] (projet d'aménagement final). Dans cette équation, A et B sont des éléments statiques tandis que la flèche est un élément dynamique. Ce qui illustre bien l'aspect évolutif du processus créatif et suggère que les aménagistes ont un rôle très dynamique de créateur dans cette phase d'un projet. En conséquence, le professionnel aménagiste est un créateur.

Il peut arriver que cet aspect créatif du métier de concepteur ait une connotation « nuisible ». Dans un entretien informel réalisé auprès d'un conseiller en aménagement de la Ville de Montréal, les propos suivants sur les places publiques furent recueillis: « j pense que ça devrait être assez sobre justement pour laisser la place aux usagers (...) que ce soit un espace libre dans tous les sens du terme. L'espace peut être libéré de l'*over design* aussi. » Par *over design*, une qualification négative sur l'aménagement est énoncée. Par contre, la citation « il est difficile de concevoir une place qui n'attirera pas les gens (traduction de l'auteure) » énoncé par White (1998 : 109) indique que l'aspect d'une place publique n'est pas un facteur défavorable dans les futures appropriations. Aussi, l'aspect conceptuel contemporain donné à l'aménagement de la place Valois, malgré qu'il fut une source de discussion entre la Ville et les concepteurs, est aujourd'hui accepté (Soland, 2013). Malgré ce constat, le professionnel de

³³ Alexander (1971) p.45 (traduction de l'auteure)

l'aménagement de place publique, pour bien remplir son rôle de concepteur, se doit d'être un expert de l'espace public extérieur doté d'une forte aptitude créative dans la mise en forme d'un projet. Son deuxième grand rôle, à titre d'expert, est celui de conseiller.

3.3.2 LE RÔLE DE CONSEILLER

Le rôle de conseiller à titre d'expert de l'aménagement de l'espace public est donc l'autre grand rôle tenu par un professionnel de l'aménagement dans un processus de projet. L'étude des projets des places Simon-Valois et Gérard-Godin a démontré qu'un aménagiste doit être capable d'émettre des avis et de faire des recommandations aux autres acteurs et aux usagers. En effet, son expertise doit être constituée des connaissances et des aptitudes nécessaires à ce qu'il puisse bien évaluer les enjeux et à déterminer ce qui est favorable ou défavorable dans l'atteinte des objectifs. Ainsi, il doit trouver les bons arguments puis, il doit être capable de bien les formuler et les mettre de l'avant. Selon Alexander (1971 : 58), « là où une décision conceptuelle doit tenir compte d'un certain nombre de problèmes, inévitablement ceux qui peuvent être le plus clairement exprimés pèsent d'un poids plus important, et se retrouvent les mieux représentés dans la forme ». Les professionnels des projets analysés ont réussi à intervenir de manière à modifier les intentions d'aménagement. Par exemple, la firme Piuze a convaincu les acteurs que d'installer une marquise sur le site compromettrait la place publique. Un autre exemple est celui du consortium responsable du plan final de la place Valois qui a su développer un argumentaire afin de faire valoir sa position consistant à modifier considérablement la configuration proposée dans le plan préliminaire. En conséquence, les professionnels qui ont les connaissances appropriées et une expertise pertinente, ont parfois la possibilité d'orienter puis, au besoin, d'infléchir un projet, avec une marge de manoeuvre variable, par leurs capacités à développer et à présenter des arguments et ce dans le but de maintenir une grande cohérence, voir de bonifier le projet, entre ce qui est programmé au départ et ce qui est livré au final.

Les professionnels ont un aussi un rôle à jouer dans la préservation de la nature de place publique dans les projets, même s'il est secondaire. Lors des consultations et rencontres les acteurs font valoir leurs besoins sans nécessairement s'en tenir à la définition d'une place

publique. Alors, le rôle des aménagistes est de favoriser une meilleure connaissance de la nature d'une place publique en clarifiant quelles sont ses caractéristiques, soit d'être un espace minéral ouvert et accessible à tous, et d'être aussi un lieu de sociabilité publique et de rassemblement. Ainsi, la firme Shème-AUS a tenu un rôle important dans l'identité de la place Simon-Valois en proposant un concept autre que celui du plan préliminaire dans le but d'éviter d'isoler la place publique des autres espaces publics qui seraient aménagés sur le tracé ferroviaire. C'est pourquoi le groupe mit de côté l'archétype de la place traditionnelle montréalaise et supprima les nouvelles rues afin d'éviter l'interruption dans le tracé. Ce qui engendra une augmentation de la superficie et de l'importance de la place. Pour leur part, les consultants Piuze ont préservé l'importance de l'espace dévolu à la place Godin en expliquant bien aux autres acteurs qui planifiaient l'installation d'une grande marquise sur le site, que ce geste compromettrait la place publique: « S'il y avait eu une marquise ça aurait détruit la place publique et donné plus d'importance à la fonction métro. (...) Une marquise est beaucoup plus liée à la fonction de terminus et de gare qu'à une fonction de place publique » (Piuze, 2012). Ils ont aussi insisté pour qu'il n'y ait pas de café sur le site, tel que proposé pendant le processus, étant donné que ce type d'installation pourrait entraver la vocation publique du site: « s'il y avait eu un café ça aurait été une façon de privatiser l'espace (Piuze, 2012) ».

Lorsqu'il y a appropriation par quelques-uns d'une partie d'une place publique, celle-ci n'est plus ouverte à tous et n'est donc plus publique. Sur certaines places, on ne trouve plus que des terrasses de café et des parkings, on ne peut plus s'y promener, on ne peut plus rien y faire d'autre que de consommer. Ce n'est plus de l'espace public (Herrou, *dans Adamczyk, et al.*, 1992 : 55) !

Malgré que les professionnels aient parfois la possibilité d'infléchir un projet par leurs capacités à développer et à présenter des arguments, il peut aussi arriver que des acteurs aient un poids décisionnel plus important. Ainsi, quoique théoriquement tous les acteurs présents aux rencontres ont les mêmes chances d'intervenir, il est réaliste de considérer que, dans la pratique, il peut y avoir une primauté d'un des acteurs, voir de plusieurs, à l'instar de la STCUM qui était un acteur majeur dans le projet de la place Godin et qui exerça un encadrement serré afin qu'aucun besoin et usage ne soient négligés (Piuze, 2012). En résumé,

deux facteurs entrent en scène dans la capacité d'intervenir des professionnels, soit la primauté d'un ou plusieurs acteurs, soit la compétence à développer et à présenter des arguments valables.

3.3.3 LEUR RÔLE DANS LES ENJEUX D'APPROPRIATIONS, D'IDENTITÉ COLLECTIVE ET DE RENOUVEAU URBAIN

Pour s'assurer de favoriser les appropriations des nouvelles places publiques, les professionnels des projets étudiés se sont appliqués à prendre en compte deux types de données en plus de celles fournies par la programmation. De un, il s'agit des pratiques d'usages existantes sur les sites avant que ne soit réalisé les nouveaux aménagements. De deux, c'est la considération des besoins des futurs usagers, qui sont d'emblée exprimés dans la programmation, par le professionnel de la ville responsable du dossier, par ceux et celles qui sont autour de la table où se discutent les propositions et lors des consultations publiques. Les aménagistes s'assurent que ces besoins, dans la mesure du possible, soient bien intégrés tout au long du processus jusque dans la conception de l'aménagement final. D'ailleurs, dans le projet de la place Godin, les usages sont pris en compte du début à la fin selon Piuze (2012), et la STCUM veillait à ce qu'aucun problème lié aux usages ne soit omis (Piuze, 2012). De plus, la prise en charge des appropriations existantes permet de les « recycler » pour les intégrer au futur aménagement et ainsi favoriser des réappropriations. Dans les projets analysés, les aménagistes choisirent donc de réutiliser ces appropriations; nombreuses dans le cas de la place Gérard-Godin et unique dans le cas de la place Simon-Valois. Par contre, les aménagistes de la place Valois tirèrent grandement parti de cette seule appropriation, celle des citoyens qui utilisaient le tracé ferroviaire abandonné pour circuler dans le quartier en le transformant en une rue piétonnière habitée. De cette manière, cette promenade est mise en évidence et contribue à l'aspect commémoratif de l'emprise ferroviaire et à la présence du Canadien National dans le secteur. Un élément important du projet dans l'enjeu de l'identité collective locale et du renouvellement urbain.

En effet, l'identité collective et le renouvellement urbain sont aussi des enjeux des projets d'aménagement ou de réaménagement de places publiques. Dans les deux cas étudiés, l'enjeu

du renouvellement est à l'origine des projets. Ils ont été initiés par une volonté de revalorisation et d'amélioration de la qualité de vie des quartiers où sont situées les places. D'un autre côté, l'enjeu de l'identité collective est amené dans les projets sous l'aspect des concepts de la culture et de la mémoire collective qui contribuent à favoriser l'identification à une collectivité et à développer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier. Les aménagistes des deux firmes de consultants qui ont travaillé sur le projet de la place Simon-Valois ont proposé à l'arrondissement « de transcrire que la place Simon-Valois est à la jonction de deux quartiers, Maisonneuve et Hochelaga. Nos consultants nous ont suggéré de garder toujours ça en tête et de garder le fait que c'était le lieu d'un passage de voie ferrée » (Béland, 2013). Aussi, les aménagistes de Shème-AUS ont-ils travaillé la place de manière à soutenir la logique d'identité du lieu et d'historique du site de la place Simon-Valois (Soland, 2013). Pour la place Gérald-Godin, la Ville a souhaité que cette place souligne ce poète et député notoire. Les consultants ont donc collaboré à définir ce qui, dans l'aménagement, serait mémoriel en privilégiant un rappel de l'oeuvre de Gérald Godin dans le marquage du sol. Ensuite, dans les deux projets, les aménagistes ont parfois fait le choix d'utiliser des matériaux qui sont associés à l'histoire architecturale de Montréal: le granit, la pierre de Montréal, etc. Donc, les aménagistes ont une possibilité, qui varie selon les contextes, de contribuer à renforcer le sentiment d'identité collective lié aux places publiques.

Le rôle du rôle professionnel de l'aménagement dans l'enjeu du renouvellement urbain, varie selon qu'il est à l'emploi des services d'aménagement de la Ville (centrale ou arrondissement) ou travaillant dans le secteur privé. Les fonctionnaires aménagistes ont, dans certains cas, la possibilité d'initier des projets. À l'instar d'un aménagiste de la Ville qui, selon Béland (2013) a été porteur du projet à la Ville et selon Valois (2013), il « est l'initiateur de ce projet là. C'était notre personne ressource. C'est lui qui a monté le projet du plan directeur ». Tandis que dans le milieu de la pratique privée, les professionnels n'avaient pas, dans les deux projets analysés, un pouvoir d'instigation de projet. En fait, le réel pouvoir des aménagistes, fonctionnaires ou pas, est lié à leur capacité d'infléchir un projet de manière à favoriser les futurs appropriations. Cet apport peut avoir une importance variable et qui peut être déterminante dans ce rôle.

À la lumière de ce qui précède, il est possible d'affirmer qu'à travers une collaboration à géométrie variable avec les différents acteurs, les professionnels jouent un rôle important dans le choix des fonctions d'une place publique et ont un rôle déterminant dans les futurs appropriations de ces nouveaux espaces. Afin d'approfondir cette analyse, la partie suivante offre une réinterprétation des résultats obtenus dans les deux précédentes parties (partie 2 et 3) sous la forme d'une discussion globale en considération de la question initiale.

Partie 4 _Discussion des résultats autour de la question initiale

À la question : Qu'est-ce qu'une place publique?, il n'y a pas de réponse unique. Que l'actualité remette en évidence la valeur de ces espaces privilégiés tient aux rôles primordiaux qu'ils jouent dans la conception et l'organisation sans cesse remise en cause de la ville qui acquiert une importance de plus en plus grande dans toutes les sociétés (Bertrand et Listowski, 1984 : 92).

À la base de cette recherche il existe une question fondamentale qui est: Dans les nouveaux projets d'aménagement de places publiques montréalaises que font les professionnels de l'aménagement pour s'assurer que les fonctions mises de l'avant correspondent aux besoins des usagers de ces places ? Après avoir analysé les résultats des projets d'aménagement des places Gérard-Godin et Simon-Valois et avoir exposé les rôles joués par les professionnels de l'aménagement, il s'agit maintenant de revisiter ces résultats en regard de la question initiale.

L'interprétation des résultats des places Simon-Valois et Gérard-Godin a révélé qu'il y a une forte correspondance entre les fonctions qui ont été planifiées au départ et les usages qui sont pratiqués sur les places aménagées. Cette convergence des fonctions et des usages est d'emblée le fruit de la collaboration entre les professionnels qui sont au centre du projet. À toutes les étapes du processus, ils travaillent en effet à apporter une réponse conceptuelle et à proposer des aménagements concrets qui sont adaptés à la programmation d'un projet et aux besoins des futurs usagers. Cette réponse n'est toutefois pas le résultat d'un processus mécanique. Elle est le résultat de choix, comme le montrent les partis d'aménagement contrastés des deux places. L'exemple de la place Gérard-Godin illustre une prise de position conceptuelle sobre et modeste, tant au niveau de la facture visuelle que des matériaux, tandis que la place Simon-Valois témoigne d'une prise de position plus expressive, en opposition par rapport aux traditions aménagistes et qui se traduit par un aménagement « contemporain »

(Soland, 2013). Ceci démontre que les professionnels ont la pleine capacité de faire varier la réponse conceptuelle (Figure 26).

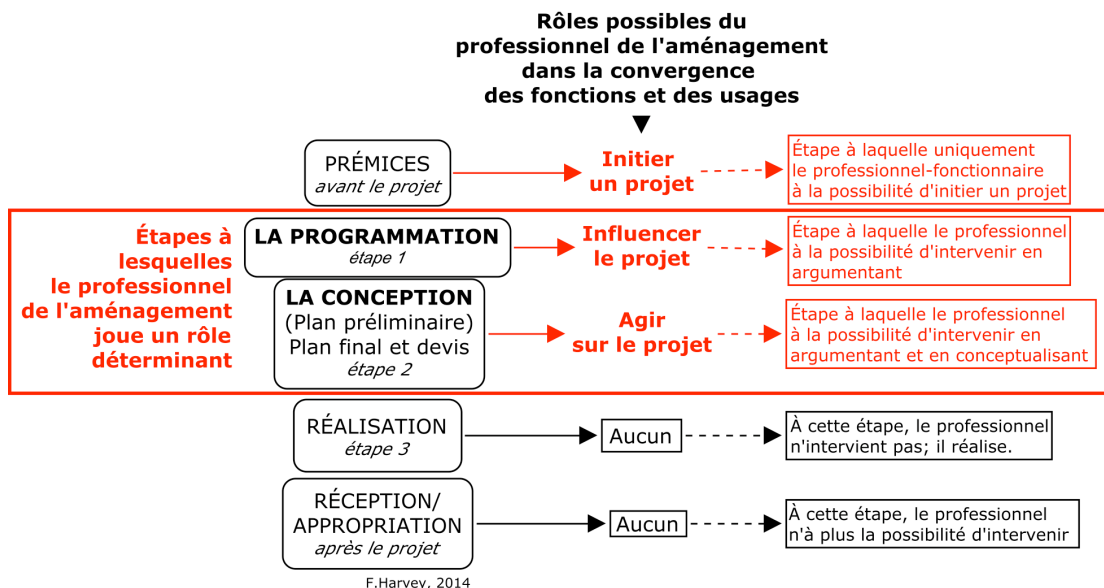


Figure 26: Synthèse des rôles des professionnels de l'aménagement

D'abord les professionnels-fonctionnaires ont, dans certains cas, la possibilité de contribuer à initier un projet. Ensuite, lors de l'élaboration de la programmation, les professionnels de l'aménagement, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, devraient être en mesure d'influencer un projet par l'apport d'une solide argumentation basée sur une expertise de l'espace public extérieur. Cette argumentation peut aussi être constituée de représentations visuelles appuyant l'argumentaire. Ensuite, les professionnels élaboreront une composition dans laquelle ils prendront soin de s'assurer de la convergence des fonctions et des usages. Cette composition d'aménagement pourra être constituée d'éléments variés qui pourront s'inspirer d'archétypes ou d'éléments plus contemporains, innovants et comprenant des interventions allant des plus modestes aux plus ambitieuses; le tout conférant une singularité à l'aménagement. C'est à cette étape que les professionnels ont le plus de latitude dans leur capacité d'agir tandis qu'à l'étape précédente sa capacité se résume principalement à influencer les décisions. De manière que, chaque aménagement de place est la résultante des aprioris conceptuels propres à chaque concepteur et rendant chaque place plus singulière.

Puisque les pratiques d'usages permettent « de retracer la relation qui unit l'utilisateur au concepteur, entre celui qui les [places] fréquente et celui qui les a pensées » (Jébrak et Julien, 2008 : 5-6), il devient évident à la lumière des appropriations des deux places étudiées que les concepteurs ont été relativement proches des besoins des usagers. En développant un concept de cette façon, que l'on peut caractériser de *manière sensible*, les professionnels favorisent les appropriations subséquentes. À cet effet, il est recommandé de toujours travailler de cette manière caractérisée par une grande sensibilité aux besoins des usagers en matière de place publique. Cela dit, le concept adopté par les aménagistes peut répondre à la commande en incluant le strict minimum mais, il peut aussi y répondre en la bonifiant. Les aménagistes peuvent outrepasser le simple fait de répondre et d'influencer la commande initiale en apportant des transformations majeures au projet. Tout comme la suppression de l'idée d'implanter une marquise sur la place Gérald-Godin ou la dérogation du modèle archétypal pour la place Simon-Valois. En conséquence, les aménagistes ont la possibilité de proposer des remises en question qui peuvent être substantielles. Aussi, l'analyse des résultats laisse penser que les aménagistes ont avantage à consolider leur proposition conceptuelle afin d'avoir les arguments nécessaires pour défendre des prises de positions jugées favorables à l'amélioration de la place et à ses futures appropriations.

Dépendamment des contextes et de l'envergure d'un projet, la Ville peut engager des professionnels de l'extérieur afin de collaborer avec les professionnels fonctionnaires tel qu'il a été vu auparavant dans cette recherche. Les relations qui s'établissent entre les professionnels du système public (Ville) et ceux du privé ne sont cependant pas régies par un cadre formel mais s'organisent selon une dynamique à géométrie variable (Figures 17 et 18). Leur collaboration se définit selon des modalités ad hoc, c'est-à-dire plutôt informelles. La familiarité entre professionnels, qui peut s'être développée à la faveur de la multiplication des mandats, la réputation d'excellence des uns et des autres, la convergence des visions et des aprioris conceptuels sont autant d'éléments qui peuvent entrer en ligne de compte. Ceci dit, les professionnels fonctionnaires, comme on l'a déjà indiqué, ont parfois la possibilité d'esquisser et de soumettre un projet d'aménagement ou de contribuer à sa mise sur pied comme pour la place Simon-Valois où il y a eu un porteur de projet à la Ville centrale (Béland, 2013).

La nature d'un projet sera possiblement définie à partir de besoins identifiés, comme le manque d'espaces publics (places Godin et Valois), mais elle peut aussi être basée sur le rôle que pourrait jouer une place publique dans un projet urbain plus vaste, comme dans un cas de revitalisation d'un voisinage ou d'un quartier (place Valois) auquel cas, le projet peut aussi témoigner de la volonté de pallier à un manque d'espaces publics. Si les professionnels de l'aménagement de la fonction publique peuvent initier ou contribuer à la création de nouveaux projets d'espaces publics, ce n'est généralement pas le cas des professionnels du secteur privé. Ces derniers n'en sont toutefois pas condamnés à être de simples exécutants, ainsi qu'on a pu le voir en analysant le rôle qu'ils ont joué dans les deux projets retenus dans le présent mémoire. Certes, des contraintes s'appliquent à la capacité d'agir des professionnels du secteur privé puisque ce ne sont pas eux qui déterminent quels sont les problèmes les plus importants, qui passent la commande et qui définissent la programmation, du moins dans ses déclinaisons premières. Par contre, ils ont la possibilité de remettre plusieurs choses en question par leur capacité d'évaluer les mérites réciproques de diverses solutions et d'argumenter. Malgré qu'il soit difficile de jauger l'impact d'arguments en dehors des contextes, il est ressorti que dans le cas de la place Valois des arguments forts et des schémas pertinents ont permis à la firme de modifier considérablement le projet. Il en a aussi été de même dans le cas de la place Godin, où les professionnels de la firme Piuze et associés ont fait valoir avec succès que la présence d'une marquise aurait compromis l'essence même de la place publique (Piuze, 2013). Il est généralement admis que c'est leur rôle, en tant qu'expert de l'espace public, de défendre de tels points de vue, leur statut professionnel ne les confinant pas dans le rôle de simples exécutants. Rien dans les processus observés dans le présent mémoire ne garantit toutefois qu'une telle attitude sera adoptée. Elle tient pour l'essentiel à la conception qu'ont les professionnels de leur rôle.

D'un autre côté, il est à considérer que les professionnels ne sont pas les seuls à exercer une influence dans les processus de projet d'aménagement, d'autres acteurs interviennent et s'impliquent dans la définition du projet. C'est le cas des décideurs et des citoyens qui participent aux processus. Selon les résultats, il est apparu que la pression effectuée par certains usagers, ou groupe d'usagers, afin de satisfaire des besoins particuliers a un certain impact. C'est le cas notamment des sociétés de développement économique pour qui les

espaces publics peuvent représenter un enjeu de nature commerciale qui n'est pas nécessairement entièrement compatible avec les modalités plus ouvertes d'appropriation par la population. En effet, certains organismes sont fortement représentés dans des comités ad hoc, participent aux consultations publiques et vont parfois jusqu'à déposer des propositions d'aménagement. Alors, les professionnels doivent avoir une position claire et précise sur l'espace à accorder aux besoins qui sont de type particulier. À ce sujet, il apparaît important d'avoir une description de ce qu'est une place publique pour supporter les décisions à prendre. De plus, dans les rencontres, ce sont ceux qui s'exprimeront le mieux qui ont le plus de chance d'être entendus. D'après Alexander (1973 : 58) « là où une décision conceptuelle doit tenir compte d'un certain nombre de problèmes, inévitablement ceux qui peuvent être le plus clairement exprimés pèsent d'un poids plus important, et se retrouvent les mieux représentés dans la forme ». En conséquence, non seulement les aménagistes peuvent influencer un projet en ayant de bons arguments mais aussi, en insistant fortement pour les faire valoir. En réponse à quoi, les aménagistes doivent être munis de nombreux arguments solides, convaincants et bien définis qui doivent aussi être supportés par une bonne documentation et une représentation visuelle. Ce type de surreprésentation a semblé plus contrôlé dans le projet de la place Simon-Valois que dans le projet de la place Gérald-Godin. Les mécanismes de consultations publiques du premier ont contribué à éviter les écueils du deuxième. Quoiqu'une forte demande pour de l'habitat social ait été faite, les consultations ont mené vers une concertation où l'importance d'augmenter l'espace public a été reconnue et bien implantée dans le projet global. À la lumière de cette recherche, il apparaît que les mécanismes de consultations publiques ont évolué entre le projet de la place Godin et celui de la place Valois de manière à éviter les difficultés créées par cette surreprésentation de certains intérêts. Ces mécanismes viennent supporter le travail des professionnels et contribuent à aider à ce que tous les citoyens participent de façon plus équitable tant aux projets qu'aux appropriations futures. Ces mécanismes ont donc un rôle supportant le travail des aménagistes.

Lorsque le projet est terminé et construit et que prend vie la place, les appropriations deviennent possibles. À ce moment là, les aménagistes n'ont plus la possibilité d'intervenir. Il serait avantageux, à la lumière de cette analyse, de faire un suivi, soit par l'entremise d'une entité autonome. Elle pourrait suivre l'évolution de la place par rapport à ce qui a été décidé au

préalable dans la programmation et la planification. Cette personne, ou organisme, ferait le lien avec les professionnels ayant oeuvré sur le projet d'aménagement et veillerait à encadrer les utilisations et l'usure de la place tout en favorisant une bonne évolution de l'espace. Par exemple, évitant une certaine apparence de négligence telle que constaté dans les vitrines des commerces situés autour de la place Simon-Valois.

Dans cette recherche, il est constaté que les professionnels de l'aménagement jouent un rôle dans l'attribution des fonctions des places publiques ainsi que dans leurs futures appropriations. Ce rôle peut être variable et contextuel mais, il n'empêche qu'ils ont la possibilité d'agir et d'influencer un projet. C'est dans la phase conceptuelle qu'ils ont le plus de marge de manoeuvre. Ce qui semble, en partie, due à leur rôle d'expert et à leur rôle de concepteur.

Enfin, la conclusion suivante fait un retour sur cette recherche et met en place quelques recommandations destinées au milieu de la pratique aménagiste ainsi qu'à tous ceux et celles qui s'y intéressent.

Conclusion et recommandations

RETOUR SUR LA MÉTHODOLOGIE

Avant toute chose, il est approprié de mentionner que, comme toute recherche, ce mémoire comporte des risques de biais. Aussi, tout a été mis en oeuvre dans l'objectif de garder une grande neutralité dans certaines situations puis une très grande ouverture dans d'autres. S'il est facile de présumer certains faits, l'éthique inposait d'aller constater les données de visu. En prenant le temps de bien faire l'exercice, il est devenu évident que les aprioris sont existants et peuvent être nombreux. En entretien, il fut difficile de ne pas orienter la conversation ou de prendre la parole, tout dépendamment du participant. En effet, la formule ouverte que suggère un entretien semi-dirigé laisse place à la discussion, surtout lorsque les partis rencontrés ne répondent pas à la question ou que la question ne donne pas les résultats anticipés. Tout comptes faits, une bonne préparation offre un terrain favorable à la compréhension des enjeux de l'entretien qui consiste à une écoute attentive et une neutralité dans les questions. Bien sûr, ce premier exercice est un apprentissage et comporte des failles. Étonnamment, le participant décide du récit qu'il offre et ne peut être uniquement dirigé par des questions. Ce fait devient rapidement compréhensible étant donné la complexité des enjeux du projet et l'ensemble de ses particularités. En cours de route, les questions ont dû être adapté à chaque contexte mais, aussi, en fonction du rôle du participant dans le projet.

L'étude de cas s'est révélée un choix stratégique pertinent qui a permis d'aller chercher une multitude de données indisponibles autrement, en plus d'ancrer la recherche dans la réalité du milieu de la pratique des aménagistes montréalais d'aujourd'hui. Ainsi, d'après Stake (2005, dans Paillé, 2006 : 248), ce choix a permis à chaque cas étudié d'être « considéré dans sa totalité concrète, dans "son épaisseur historique" de projet ». Ensuite, l'analyse vise à saisir qui sont les principaux acteurs, comment se définissent leurs modèles collaboratifs et s'articulent les décisions menant au concept final. À partir de la comparaison entre les deux projets, certaines analogies sont apparues (Paillé, 2006 : 152) et ont mené à l'élaboration sommaire

d'un type de processus de projet qui s'est avéré très utile pour la compréhension des rôles des professionnels de l'aménagement. Surtout, la méthode par comparaison a permis de dégager les principaux rôles des places publiques étudiées et les principaux usages et fonctions de celles-ci. Non seulement l'étude de projets d'aménagement tangibles et spécifiques s'est avérée instructive sur la réalité du milieu municipal montréalais et celui de la pratique de l'aménagement mais, elle a permis de mieux connaître les rôles d'une place publique, les enjeux et la complexité de son aménagement ainsi que d'approfondir ce qu'est un processus de design et les pratiques professionnelles en situation de projet (Bisson et Gagnon, 2004 : 40).

Le rôle principal des places analysées est, au sens administratif, de fournir un espace public aux citoyens des deux quartiers où sont situées les places et qui souffrent d'un manque flagrant de ces espaces (Béland, 2013 et Ville de Montréal, 1994). Puis, la place Simon-Valois a un rôle principal de restructuration tandis que la place Gérald-Godin répond nettement à un besoin d'offrir un espace de meilleure qualité par l'apport d'une place publique. Ces deux rôles, soit l'apport en espace public de qualité et la restructuration, contribuent à l'amélioration spatiale de certains secteurs de la ville et participent à son renouveau. Par conséquent, le renouvellement urbain est un enjeu important dans ces deux projets et constitue un enjeu pour la ville de Montréal. Possiblement au même titre que dans d'autres villes pour lesquelles les places publiques sont devenues un produit concurrentiel et promotionnel tel que suggéré par Garnier (1990), Bélanger (2012 : 56) et Choplin & Gatin (2010 : 24).

De plus, l'identité collective est un enjeu relativement important dans l'aménagement de places publiques. Aussi, les deux projets examinés contribuent-ils à favoriser une identification de la collectivité à son quartier en intégrant des éléments mémoriels aux concepts des aménagements; soit la commémoration de l'usine Lavo par la mise en valeur du tracé de la voie ferroviaire la desservant et rehaussée par l'implantation d'un cœur, la place Simon-Valois; soit par l'intégration d'éléments structurants rappelant l'œuvre du poète et politicien Gérald Godin dans le cas de la place du même nom. Parce que les espaces publics offrent l'opportunité aux citoyens de construire leur identité individuelle et communautaire (Perraton, Paquette & Barette, 2007) puis d'après Di Méo (2007), cette « construction identitaire (...)

investit l'espace géographique d'un sens collectif très puissant ». N'est-ce pas ce qui est souhaitable pour aider à la revitalisation de Montréal ?!

L'étude des deux places a aussi révélé des différences, à des niveaux variés. Celles-ci ont constitué une partie intéressante des résultats de l'enquête. D'une part, la fonction d'intermodalité de la place Gérald-Godin génère une portion considérable des écarts constatés entre les deux cas, tant en termes de fréquentation que de modalités d'appropriation. Cette double vocation a certes complexifié le travail des aménagistes, d'autant que les deux vocations du site sont étroitement imbriquées. Aussi, le découpage administratif s'avère-t-il une fiction pour les usagers du lieu. Conséquemment, il fut parfois difficile de distinguer empiriquement ce qui appartient à la place publique de ce qui appartient au seuil de l'édicule et à l'intermodalité du site, autant du point de vue des matérialités que des usages. D'autre part, la collecte des données a été compliquée par le fait que le début du processus de conception, étalé sur quelques années et ayant connu quelques faux départs, remontait à plus de douze ans. C'est pourquoi, la reconstitution des événements relatifs au projet ayant mené à l'aboutissement actuel de la place Gérald-Godin a représenté un certain défi. Les acteurs, nombreux et variés, n'occupent plus nécessairement les mêmes fonctions et les données demeurent passablement nombreuses ne correspondaient pas toujours entre elles; sans compter que les concepts utilisés différaient d'une personne à l'autre. Tandis que les données sur le projet de la place Simon-Valois sont plus fraîches et nombreuses avec, entre autres, des rapports de consultations produits par l'OCPM, et des aménagistes et acteurs encore en fonctions au même poste qu'au temps de son aménagement.

Le projet d'aménagement de la place Simon-Valois se démarque par l'aspect innovateur du concept du projet global qui favorisa la conservation et la mise en valeur de la voie du CN, dû à son importance mémorielle, par l'arrimage d'une série d'espaces publics avec une place publique comme pivot attractif et unificateur du parti d'aménagement retenu. Pour les aménagistes, ce projet offrait une grande latitude conceptuelle. L'espace était entièrement à redéfinir car il passait de statut privé et de vocation commerciale à statut et vocation publics. De plus, le projet n'était pas contraint par la présence d'un édicule de métro et d'une fonction d'intermodalité. Aménagée une dizaine d'années plus tard que la place Gérald-Godin (1996-

2000), la place Valois (2006-2010) a bénéficiée d'un processus de consultation publique plus maîtrisé supporté par l'Office de consultation publique de Montréal et par le Collectif en aménagement urbain d'Hochelaga (CAUH), un organisation du quartier qui effectua une partie de la consultation auprès des citoyens. De plus, la documentation sur le projet d'aménagement de cette espace était plus abondante et plus complète étant donné sa réalisation récente.

Les participants aux entretiens ont été rencontrés au cours de l'automne 2012 et de l'hiver 2013. Il s'agit de Jonathan Cha et de Nicole Valois qui ont contribué du point de vue des connaissances théoriques sur les places publiques montréalaises. Ils sont tous deux architectes du paysage et ils enseignent à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Jonathan Cha a publié des articles sur les places publiques montréalaises tandis que Nicole Valois a travaillé sur la programmation de la place Simon-Valois et comme consultante auprès de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur ce projet. Huguette Béland et Stéphane Ricci ont contribué à titre de professionnels de la Ville impliqués respectivement dans chacun des deux projets choisis; madame Béland a participé au projet de la place Valois à titre de chef de la division Aménagement urbain et services aux entreprises, lors de la reprise du projet par l'arrondissement en 2001 tandis que monsieur Ricci, qui était alors conseiller en aménagement à la Ville, a agi comme responsable du projet de la place Gérald-Godin. Marcel Piuze, de la firme Piuze et associés consultants et Peter Soland du consortium Shème-Atelier Urban Soland, ont participé, quant à eux, à titre de professionnels des firmes ayant reçu les mandats de conception des aménagements de ces places.

Les participants aux entretiens ont grandement contribué à enrichir cette étude. L'objectif qui visait à rencontrer trois catégories de participants par projet, a été atteint: soit un professionnel du secteur public, un du secteur privé ayant travaillé sur chacun des projets puis, deux professionnels ayant une expertise théorique se reprochant des études de cas. De plus, un représentant de chaque société économique des rues commerçantes auxquelles sont greffées les deux places étudiées furent rencontrés à titre complémentaire, pour recueillir des données sur le groupe d'utilisateurs particuliers que représentent les commerçants. Au final, six entretiens formels ont été réalisés et trois informels. Les entretiens ont permis de recueillir des données escomptées sur les sujets ciblés: sur les cas étudiés, sur le milieu de la pratique de

l'aménagement et sur le champ théorique concernant les places montréalaises. Ce qui fut moins évident à analyser est dû au fait que les entretiens avaient parfois un aspect narratif dans lequel se construisait l'histoire de projets d'aménagement. Les informations extraites sont variables et contextuelles (annexe 2: exemple d'un extrait d'entretien). Elles ont été classées selon les thèmes et sous-thèmes de ce mémoire constitués par les acteurs, les rôles des acteurs, les rôles des places publiques, les fonctions, les usages et les appropriations afin d'être analysées. Ces informations ont fait ressortir certains détails liés aux contextes qui ont permis de donner une perspective particulière à chaque projet et elles ont montré son unicité. Comme Kvale (*dans* Savoie-Zajc, 2009 : 343) le précise, « l'entrevue permet de mettre en lumière les perspectives individuelles à propos d'un phénomène donné » et c'est en partie ce qui est arrivé. Ces informations sont venues nourrir la recherche avec des anecdotes qui ont permis de révéler certains conflits ou problèmes rencontrés au cours de ces projets d'aménagement de places. C'est aussi un aspect de la pratique des aménagistes.

Tel que planifié, les observations ont été réalisées à multiples reprises (voir le tableau qui répertorie les observations: annexe 3). Sept périodes d'observations ont permis de constater les usages pratiqués et d'observer le fonctionnement général sur la place Gérald-Godin. Les périodes ont varié de moment dans le jour et la semaine autant que dans différents moments de l'année devant représenter des conditions climatiques variés. Dans le cas de la place Simon-Valois, cinq périodes d'observations furent complétées. Des contraintes de temps et de disponibilités ont rendu impossible d'effectuer de nombreuses et longues observations. Par contre, il a été possible d'avoir une variété représentative des différents moments d'une journée, d'une semaine, de jours fériés, avec activités sur la place et aussi, de couvrir de façon représentative les différentes conditions climatiques de Montréal et les pratiques d'usages dominantes. Rapidement, les observations (annexe 4) mènent à deux constatations principales: les usages se répètent et sont sensiblement les mêmes sur les deux places (annexe 5). Ces observations ont démontrées de manière flagrante que les conditions climatiques conditionnent grandement les usages pratiqués et influencent beaucoup la fréquentation des places. En résumé, il y a plus d'usagers sur les places lorsque le soleil est présent, ce que confirme Bertrand et Listowski (1984 : 53) « peu importe l'attraction d'un programme occupant l'une ou l'autre des rives de la place, la densité de la fréquentation va dépendre beaucoup plus de son

confort "climatique" – ensoleillement ou ombre – suivant la latitude. Peu importe le dessin au sol ». Le climat est donc un élément à prendre en considération dans les aménagements de places publiques.

Les observations ont eu un rôle important dans l'analyse des données et dans la recherche. Cette méthode empirique s'est révélée un choix juste quant aux besoins de l'étude des usages et des appropriations spatiales. D'abord, elles ont contribué à établir que les fonctions et les usages convergent, démontrant ainsi la capacité des professionnels de l'aménagement de s'assurer que les besoins et les usages sont pris en compte. Seuls quelques usages marginaux non prévus sont pratiqués (annexe 5) et ne semblent pas beaucoup perturber la vie sur la place. Cette constatation témoigne des compétences appréciables des professionnels de l'aménagement, autant du secteur municipal que du secteur privé. Les observations ont aussi montré qu'il y a suffisamment d'appropriations sur les deux places pour parler d'aménagements réussis et se résument à circuler, attendre et se rejoindre puis flâner possiblement motivé par la volonté de « voir et d'être vu ».

Par contre, il y a des limites de compréhension des phénomènes observés. Aussi, les observations ne révèlent pas tout. Le fait de ne pas avoir réalisé d'enquêtes auprès des usagers a été une limite à l'interprétation des observations et à la compréhension des usages. Ainsi, l'usage qui consiste à être assis ou debout se limite à ce constat et ne dévoile pas la raison de cette position, ni l'intention de l'individu qui pratique cet usage. Dans un texte sur la sociabilité publique, Perla Serfaty affirme que les usages ont un sens non apparent: « il nous faut donc garder à l'esprit la tension observée entre le sens apparent et le sens réel des pratiques d'une part, et celle qui existe entre usages observés et représentations idéales des usages » (Serfaty, 1988 : 129). Bien sûr, les pratiques d'usages pourrait faire le sujet d'une autre recherche.

En même temps, Whyte (1988 : 105) affirme que les places les plus fréquentées attirent plus de gens que celles moins fréquentées et que "voir et être vu" (Whyte, 1988 : 9) est l'usage le plus pratiqué des places publiques du centre-ville newyorkais des années 1980. Est-ce la même chose pour les places de quartier des grandes villes nord américaines du début du XXI^e siècle ? Probablement. Les observations montrent que les usagers des deux places sont assis de

manière à voir ce qui se passe là où règne l'animation. Tous les usagers assis sur les bancs de la place Valois se positionnaient pour regarder vers la rue Ontario, la rue principale où l'animation est diversifiée et constante et le groupe d'*habitues* est assis là où ils voient une partie de l'activité sur la place simultanément à celle sur la rue Ontario. Sur le muret-bancs de la place Godin les usagers sont automatiquement positionnés pour voir sur la place où l'animation est aussi constante, tout en ayant vu sur l'avenue et l'entrée de l'édicule. C'est le parti pris des concepteurs car ils se sont inspiré de l'agora, ancêtre de la place publique. Dans ce cas-ci, ça semble être un modèle qui fonctionne puisque de nombreux usagers occupent le muret-banc, et l'espace devant, lors de beau temps.

Cette étude s'est révélée complexe étant donné le délai depuis la réalisation des projets, surtout dans le cas de la place Gérard-Godin, et l'éparpillement des différentes sources d'information. En effet, certains documents n'étaient tout simplement plus disponibles ainsi que certaines personnes à la Ville mais, d'autres ont pu les remplacer. La mise en commun des données recueillies fut le point culminant de la recherche. D'abord, il fut possible, en analysant les verbatims et les documents d'archives, de relater l'histoire de chacun des processus de projet, puis de mieux connaître et comprendre leurs étapes, les acteurs impliqués et les rôles qu'ils y ont tenu, particulièrement en ce qui a trait aux professionnels de l'aménagement. En accord avec le cadre méthodologique, il a donc été possible d'extraire les fonctions principales et secondaires attribuées à chacun des projets puis, sont venus se greffer à ces données les résultats obtenus lors des observations, soit les pratiques d'usages et appropriations. La réalisation des tableaux sur les fonctions principales et secondaires misent en rapport avec les usages constatés (tableaux 1 et 5) et les matérialités planifiées ont été révélateurs de la grande complexité de ces types d'aménagement. Ces tableaux montrent que les fonctions, les usages et les matérialités s'entrecroisent. En fait, tout n'est pas systématiquement distribué au sens où une fonction donnée a une matérialité correspondante puis un usage associé. La complexité des aménagements de places publiques est visible. Malgré cela, il ressort que la conception d'une place publique mène à la réalisation d'un espace ayant une certaine utilité générale et fondamentale de réceptacle dont la composition matérielle est constituée d'éléments disponibles qui visent à répondre à des besoins qui sont essentiellement liés à la circulation, à la sociabilité publique et parfois à des rassemblements plus grands. Au-delà de cette

description, s'ajoute des aspects culturels, souvent mémoriels, plus esthétiques et liés au confort par lesquels transcendent une *personnalité* donnée à la place. Cet aspect visuel peut être remarquable comme il peut être effacé, tout dépend des partis pris. Il apparaît que la réponse globale souhaitée, tant par les acteurs que les aménagistes, est de créer une place qui sera appropriée et qui aspire à devenir un point de repère dans son quartier, voir un lieu symbolique.

Il est aussi probable que des enquêtes auprès des usagers auraient permis d'affiner les données sur les pratiques d'usages et sur les appropriations puis, de découvrir de nouveaux aspects dans les fréquentations de ces places. Toutefois, elles n'auraient pas pu fournir de renseignements utiles sur le rôle des professionnels de l'aménagement, ni dans la qualification de leur capacité d'agir. En effet, les usagers n'auraient pu apporter des éclaircissements à la compréhension de leur rôle en tant que concepteur. Aussi, n'y a-t-il pas eue d'enquêtes de réalisées auprès des usagers de ces places. Tandis que si les limites de temps et de moyens avaient été ceux d'un doctorat, l'étude de plus de deux projets d'aménagement aurait permis d'être parfois plus affirmatif dans les résultats ou l'inverse et, éventuellement, de transformer quelques tendances en généralités dans la conclusion. Malgré tout, cette recherche s'est révélée une grande source d'apprentissage et elle a, somme toute, atteint ses objectifs en répondant à la question initiale et aux sous-questions soulevées puis, en éclaircissant certains points sur la pratique montréalaise de projet d'aménagement de places publiques.

UNE PLACE RÉUSSIE EST UNE PLACE APPROPRIÉE

Lorsque l'on parle d'aménagement, il est tentant de vouloir valider, ou invalider, les choix qui ont été fait au préalable, en l'occurrence ceux des aménagistes. Aussi, les entretiens ont-ils révélés que pour certains aménagistes montréalais, l'observation des appropriations est l'élément majeur qui aide à voir si une place est réussie (Cha, 2013 et Ricci 2013) « si les partis d'aménagements qu'on [les aménagistes du projet] a choisi étaient appropriés » (Ricci, 2013) en vérifiant la présence de plus ou moins d'usagers et en vérifiant la diversité des activités et des usages pratiqués Cha (2013). Ce genre d'analyse est constituée de données

empiriques qui permettent une forme de validation de l'aménagement en rapport avec la mise en pratique des usages anticipés. C'est aussi ce qui permet d'affirmer que les futures appropriations constituent un enjeu important dans un projet d'aménagement. Quoiqu'à prime abord, il semble qu'il y ait une limite du point de vue de la validité étant donné que cette enquête ne comprend pas de sondage auprès des usagers, il s'est avéré que l'étude des appropriations apporte une réponse considérable en contrepartie. Effectivement, Ricci (2013) et Cha (2013) et Béland (2013) confirment que les aménagistes sont sensibles aux appropriations futures et qu'ils y voient une confirmation d'une bonne réception du projet. Toutefois, les aménagistes ne se contentent pas de dénombrer les usagers et de noter la fréquentation, ils estiment la réception d'après la diversité d'usages et d'activités organisées qui y tiennent lieu; les activités organisée étant une forme d'usages. En conséquence, pour les aménagistes, une plus grande diversité d'usages tend à signifier qu'il y a une plus grande appropriation de la place. Aussi, les usages (Tableaux 2 et 6) et les activités (Tableaux 3, 4 et 7) ont-ils été catégorisés puis analysés sommairement. Leur analyse a, toutefois, permis de constater qu'il y a une certaine diversité d'usages et d'activités sur les places étudiées. De manière évidente, il y a encore de la disponibilité pour l'organisation d'activités, particulièrement dans le cas de la place Simon-Valois et durant la période hivernale, dans les deux cas.

N'est-ce pas une des principales caractéristiques des places étudiées que de répondre à de multiples usages par l'entremise d'un aménagement polyvalent ou multifonctionnel ? Oui ! Par contre, il est réaliste que parfois une seule place ne puisse répondre à tous les usages. Dans ce cas, il faudrait envisager le possible partage des fonctions entre deux ou plusieurs places ou espace publics autres puis, de prioriser certaines fonctions. Dans ces conditions, il est recommandé aux aménagistes de bien encadrer cette multifonctionnalité dans les futurs aménagements de places publiques et d'être vigilant par rapport à une éventuelle surcharge fonctionnelle. En effet, le rôle de l'aménagiste est d'orienter continuellement un projet par rapport à la programmation et la nature d'une place afin d'éviter que ce dernier ne dérive. Par exemple, le manque en espaces publics des quartiers où sont situées les places Gérald-Godin et Simon-Valois peut faire en sorte qu'une commande surchargée soit attribuée à la place et risque de devenir un « fourre-tout » qui vise uniquement à contenter tout le monde. Il est

important de réaliser que celle-ci ne doit pas pallier à tous les manques. De plus, un trop gros mandat peut entraîner un débordement de fonctions. Par exemple, en planifiant des éléments "normalement" attribuables à un parc urbain dans la programmation d'une place publique.

En partant du principe que certaines choses échappent involontairement aux aménagistes et qu'il est impossible de tout prévoir sur le déroulement des activités sur les places publiques une fois en mode utilisation permanente, et ce sur de nombreuses années, serait-il possible de mettre en place des mécanismes qui permettent d'éviter que des choses se dérobent au processus et que l'utilisation de la place publique ne prenne une tangente regrettable ? Malgré tout le travail effectué lors du processus, il est important de considérer que des limites s'appliquent quand même à la capacité des professionnels de tout prévoir. Autant ils peuvent concevoir un aménagement adéquat et qui comprend les éléments qui favorisent de futures appropriations, autant cet enjeu n'est plus de leur responsabilité une fois la place réalisée. Au-delà l'aménagement complété, il y aura une évolution de la place et seul le temps permettra d'en constater les effets. L'usure des matérialités est inévitable et les usages pratiqués demeurent, somme toute, imprévisibles. Ces pratiques peuvent avoir des impacts qui sont tout à fait acceptables mais d'autres qui peuvent être déplorables³⁴. Certaines situations observées indiquent que les usages peuvent parfois sortir du cadre prévu au départ, indépendamment de la qualité de la programmation, de la planification et du travail des professionnels. La relation entre le concepteur et ses vis-à-vis à la Ville ne permet pas de prendre en charge toutes ces dimensions là. Conséquemment, si un mécanisme était mis en place pour faire le suivi de l'évolution de la place, cela ne permettrait-il pas d'éviter que des éléments imprévisibles ne prennent une direction non souhaitée ? C'est aussi pourquoi, toute évolution et nouvelle intervention sur une place publique pourrait faire l'objet d'un suivi et d'un encadrement par un répondant de la Ville. Cette même personne pourrait avoir le mandat de favoriser la continuité du projet selon la programmation puis, de faire un retour sur certains éléments auprès des professionnels de l'aménagement y ayant contribué.

³⁴ L'exemple des matières résiduelles en est un intéressant. Sur le site du métro Mont-Royal et de la place Gérald-Godin, deux emplacements servent à disposer les déchets, soit un pour la STCUM et un autre pour le marché public. Il semblerait que l'on s'accommode en accumulant les bacs à deux endroits différents n'étant pas conçus à cet effet, créant ainsi un "encombrement" de l'espace, une nuisance visuelle et odorante pouvant altérer la convivialité du lieu.

Cette recherche permet donc de confirmer que les aménagistes des deux places étudiées, se préoccupent de valider la bonne réception de leur projet d'aménagement et que ces derniers ont répondu adéquatement à la commande liée à leur mandat respectif. Toutefois, l'expérience montréalaise montre que les places publiques s'inscrivent habituellement dans des temporalités longues, qui excèdent de beaucoup la capacité d'entrevoir leur évolution au moment de la détermination de la programmation et de sa conception. Néanmoins, plusieurs de ces places jouent toujours un rôle de premier plan dans leurs milieux d'accueil, ce qui manifestement, est un indice de la réussite de leur aménagement originel et, le cas échéant des réaménagements successifs. Or, une étude de cas telle que celle-ci, ne peut apporter des éclaircissements sur cet état de fait. Seul le passage des ans démontrera si le parti retenu aura été le bon, si ce qui a été fait est suffisamment réussi de manière à passer à travers les années avec pérennité ou à subir une déchéance à long terme.

À cette effet, la présente recherche a abordée les particularités de la conception du point de vue des aménagistes en tentant de démontrer que chaque réponse conceptuelle repose sur les décisions argumentaires, les aprioris conceptuels particuliers à chaque professionnel et sur leur créativité propre. En conséquence, il apparaît qu'il existe autant de réponses conceptuelles qu'il existe de concepteurs. Cependant, l'étude présente ne permet pas de répondre complètement à cet aspect mais, elle permet d'affirmer que l'aménagement d'une place publique dépend de ses concepteurs tout autant que de ses différents contextes. Lorsqu'il est question de contextes, il est aussi question de consultations publiques. En effet, ces dernières sont liées aux conditions urbanistiques, sociales et économiques du moment qui constituent les contextes. Étant donné que le relevé des besoins des usagers se fait lors de ces consultations, il est logique de considérer qu'elles ont un rôle à jouer dans un projet d'aménagement. Ces processus ne sont pas toujours simples, à l'exemple de la consultation qui eu lieu au cours du projet de la place Gérald-Godin et qui a connu des ratés dans ses modalités d'usage. Dans ce cas, selon Ricci (2012), le déroulement des consultations a « complexifié significativement la tâche des aménagistes ». Depuis, l'OCPM et d'autres organismes offrent un encadrement et une prise en charge complète de ces consultations. Réalisé plus tard, le projet de la place Simon-Valois a bénéficié de leur savoir-faire, évitant ainsi aux aménagistes la gestion de demandes diverses et parfois impromptues et évitant qu'il se retrouve dans la situation d'avoir à s'occuper de la tâche

visant à trier ce qui est recevable de ce qui ne l'est pas et à décider ce qui sera pris en compte au final. Ainsi, un mécanisme encadrant les rencontres et supportant le travail des professionnels peut s'avérer indispensable. Par contre, ce mécanisme ne doit pas intégrer les professionnels d'une manière qui pourrait banaliser leur expertise. À cette fin, il est conseillé aux aménagistes de contribuer à faire reconnaître leur expertise en général et en particulier.

En conclusion, les recommandations qui ressortent de cette étude se résument à: 1) la réutilisation des appropriations « existantes » par la prise en compte des usages pratiqués dans la période pré-aménagement et la répétition de la même pratique dans la période post-aménagement; 2) la participation citoyenne encadrée dès les premières étapes d'un projet; 3) la capacité qu'auront les professionnels de l'aménagement à répondre aux objectifs et aux attentes, tant dans la programmation que dans la conceptualisation, d'une manière caractérisée de sensible; 4) la consolidation de leur expertise afin de fournir des arguments valables et solides; 5) la bonne connaissance des enjeux présents et contextuels particuliers à chaque projet; 6) l'importance de bien distinguer une place d'un autre espace public afin de mettre en évidence ses fonctions de rassemblement et de lieu de sociabilité publique afin de contribuer à son rôle dans le renouvellement urbain et l'identité collective; 7) l'encadrement de l'aspect multifonctionnel face à une éventuelle surcharge du site; 8) faire valoir l'importance d'avoir un suivi post-réalisation du projet.

À la faveur de ces recommandations, les professionnels de l'aménagement pourront concevoir une place qui aura toutes les chances d'être grandement appropriée par son milieu d'accueil et qui sera susceptible d'accéder au statut particulier de point de repère et de lieu symbolique avec le temps. Par contre, les aménagistes ne pourront faire plus. Par la suite, la réception et les appropriations d'une place publique appartiennent aux citoyens et seuls ces derniers pourront permettre à une place publique de s'élever à ce niveau. Alors, la place deviendra un lieu d'identité collective favorisant le renouvellement urbain. Un lieu à lequel tous auront eu la possibilité de contribuer à l'essor. Tant aménagistes que citoyens.

BIBLIOGRAPHIE

1. Adamczyk, G., Barré, F., Buren, D., Bustamante, J.-M., Cardinal, A., et al. (1992). *La place publique dans la ville contemporaine. Acte du colloque organisé à l'occasion du 350^e anniversaire de la ville de Montréal*, Méridien, Montréal.
2. Alexandre, C. (1971). *De la synthèse de la forme, essai*, Dunod, Paris.
3. Allain, R. (2005). *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville*. Armand Colin, Paris, 254 pages
4. Arefi, M. (1999). *Non-place and placelessness as narratives of loss: Rethinking the notion of place*, Journal of Urban Design, vol. 4, n° 2, 179-193.
5. Augustin, J.-P., et Sorbets, C. dir. (2000). *Sites publics. Lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, n° 251, 238 pages
6. Banerjee, T., (2001). *The Future of Public Space: Beyond Invented Streets and Reinvented Places*, Journal of the American Planning Association, vol. 67, n°1, 9-24.
7. Bassand, M., Compagnon, A., Joye, D. et Stein, V. (2001). *Vivre et créer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 210 pages
8. Bassand, M. et Joye, D. (1999). *L'usager, un acteur complexe*, Urbanisme, n° 307, p.55-59
9. Bayanit, N., (2004). *Investigating design: a review of forty years of design research*, Design Issues, n° 1, vol. 20
10. Beaudet, G., (2008). *Les hyperéquipements du tourisme de Bath à Dubaï*, Théoros, Vol. 27, n°2, pp. 5-15.
11. Bélanger, M. (2010). *Le design urbain au Québec*. Mémoire de maîtrise en urbanisme, Université de Montréal, Récupéré le 25 octobre 2011 du site de l'Université de Montréal.

12. Berdoulay, V. (1997). *Le lieu et l'espace public*, Cahiers de géographie du Québec, vol. 41, n° 114, p.301-309 document récupéré de <http://id.erudit.org/iderudit/022669ar>
13. Bertrand, M.J. (1980). *Architecture de l'habitat urbain. La maison, le quartier, la ville*, coll. Espace & Architecture, Bordas, Paris.
14. Bertrand, M.J. & Listowski, H. (1984). *Les places dans la ville; lecture d'un espace public*, coll. Les pratiques de l'espace, Dunod, Paris.
15. Besteliu & Doevendans (2002-Mai). *Planning, design and the post-modernity of cities*, Design Studies, vol. 23, N° 3, 233-244.
16. Bisson, D. & Gagnon, C. (2004). *L'instrumentation dans la collecte de données. L'instrumentation spécifique à la recherche en design : explorer l'expérience de l'environnement matériel*. Recherches qualitatives, hors série, n° 2, Acte du colloque L'instrumentation dans la collecte de données, UQTR, p.38-59.
17. Borja de Mozota, B. (2014). *Le modèle du design orienté utilisateur; un outil efficace du Design Management et pour le questionnement d'une profession*, téléchargé depuis www.larevueedu.design.com le 24 janvier 2014.
18. Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., et Passeron, J.-C. (1983). *La fausse neutralité des techniques*. Extrait de: Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton, 1983.
19. Bousbaci, R. (2008). *"Models of man" in Design Thinking: The "Bounded Rationality Episode*, Design Issue, Vol. 24, n° 4
20. Brown, D.F., (1993). *Perception et utilisation des espaces libres extérieurs dans des milieux résidentiels de moyenne et de forte densité : une étude de cas portant sur l'Îles-Sœurs*, Trames, Le public et ses domaines, n°7, p.49-62
21. Buchecker, M., (2009). *Withdrawal from the Local Public Place: understanding the Process of Spatial Alienation*, Landscape Research, vol. 34, n°3, 279–297
22. Campeau, P. (1970). *Recherche d'une définition du concept de place publique*, Mémoire de maîtrise inédite. Université de Montréal.
23. Cha, J. (2008). *La « place paysage »: le dernier temps d'aménagement de la place publique à Montréal*, pp.87-110

24. Chapman, D. (2011). *Engaging Places: Localizing Urban Design and Development Planning*, Journal of Urban Design, vol. 164, n°4, p.511-530

25. Choplin M.A. & Gatin V. (2010). *L'espace public comme vitrine de la ville marocaine : conceptions et appropriations des places Jemaa El Fna à Marrakech, Boujloud à Fès et Al Mouahidine à Ouarzazate*, *Norois*, n° 214, p. 23-40

26. Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (CIRQ) (1995). *Les valeurs architecturales, historiques et symboliques du secteur sont reconnues et englobées par l'aire de protection protégeant l'église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement* (Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec, Région 06 : Montréal, Henri-Paul Thibault, Ministère de la culture et des communications, dans Étude préparé pour le Comité promoteur pour l'aménagement du secteur du métro Mont-Royal par le , Montréal.

27. Clairoux, B. (2001). *Le métro de Montréal, 35 ans déjà*, Éd. Hurtubise HMH Ltée, Montréal

28. Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve (CAUHM) (2002). *Document synthèse, Consultation locale sur le re-développement du site Lavo*, document téléchargé le 6 novembre 2012 depuis le site de l'office de la consultation publique de Montréal au www.ocpm.qc.ca

29. Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve (CAUHM) (2001). *Consultation locale sur le re-développement du site Lavo*, document téléchargé le 6 novembre 2012 depuis le site de l'office de la consultation publique de Montréal au www.ocpm.qc.ca

30. Commission de toponymie, Gouvernement du Québec, données récupérées le 24 octobre 2011 au www.toponymie.gouv.qc.ca

31. Cooper Marcus, C. & Francis, C. (1998). *People places, Design guidelines for Urban Open Spaces*, Édité par Clare Cooper Marcus and Carolyn Francis, seconde édition, USA.

32. Dagenais, M. (2006). *Faire et fuir la ville. Espaces publics de culture et de loisirs à Montréal et à Toronto aux XIX^e et XX^e siècles*, Les Presses de l'Université Laval, 252 pages.

33. Di Méo, G. (2002). *L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société*. Géocarrefour. vol. 77, n° 2, 175-184.
34. Di Méo, G. (2007). *Identités et territoires; des rapports accentués en milieu urbain?* Métropoles, 2007/1, document téléchargé le 19 septembre 2011 depuis <http://metropoles.revues.org/80>
35. Deslauriers, J.-P. & Kérisit, M. (1997). *Le devis de recherche qualitative, La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Boucherville, 86-109.
36. Duford, D., Conseiller en aménagement de la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la ville de Montréal, en entrevue téléphonique le 24 octobre 2011
37. Eide/Fianu architectes, Atelier in Situ, Valois, N. (2001). *Plan d'aménagement préliminaire du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois, Rapport final*.
38. *Encyclopedia of urban Studies*, Sages publications, document consulté depuis <http://www.sage-ereference.com/view/urbanstudies/>
39. Findeli, A. & Bousbaci, R. (2005). *L'éclipse de l'objet dans les théories du projet de design*, The Design Journal, vol. 8, N° 3, p.35-49
40. French, J.S., (1983). *Urban Space. A brief history of the city square*, Kendall/Hunt Publishing Company, USA
41. Garon, P. (2010) *Infrastructures urbaines et participation publique: le cas de modernisation de ;a rue Notre-Dame*, Mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, Récupéré le 15 décembre 2011 du site de l'Université de Montréal
42. Gehl, J., & Gemzøe, L. (2001). *New city spaces*, The Danish Architectural Press, second edition, Copenhagen, 264 p.
43. Gemzøe, L. (1996). *Quality for people. A set of quality criteria for the design of pedestrian places and networks - with people in mind*, document téléchargé le 17 novembre 2009 depuis Taylor and Francis
44. Germain, A. & Rose, D. (2010). *La mixité sociale programmée en milieu résidentiel à l'épreuve des discours critiques internationaux : le cas d'Hochelaga*, Lien social et

politiques, n° 63, p.15-26, document téléchargé le 11 février 2013 depuis <http://id.erudit.org/iderudit/044146ar>

45. Ginsburg (1980). *Signes, traces, pistes*, Le débat, novembre, 1980, n° 6
46. Griffiths, S., (2003-novembre). *Public Knowledge*, Building Design
47. Hassoun, J.-P. (2005). *La place marchande en ville : quelques significations sociales*, Éthnologie françaises, 2005/01, vol. 35, p.5-16
48. Icart, M. (1993). *Le public et ses domaines. Urbanisme privé et structuration du tissu urbain par des places publiques : le plan Phillips à Montréal*, Trames, n° 7, p.18-28
49. InfoSite (2002). *Enquête auprès des usagers des artères commerciales, Promenade Ontario*, document téléchargé depuis www.convercite.org le 17 octobre 2012.
50. Jébrak, Y. & Julien, B. (2008). *Le temps de l'espace public urbain: construction transformation et utilisation*, Éditions multimondes, Québec, Canada.
51. Lacahpelle, J. (2001) *Le fantasme métropolitain: l'architecture de Ross et MacDonald*, Les Presses de l'Université de Montréal, Canada.
52. Laperrière, A. (2009). *L'observation directe. Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, éditeur : Gaythier, B., Québec, Presses de l'Université du Québec, p.311-336
53. Lehman-Frisch, S. et Capron, G. (2007) *Le sentiment de quartier en milieu gentrifié : de San Francisco à Bogota*, in Jean-Yves Authier et al., *Le quartier*, La découverte / Recherches, p.116 à 126, téléchargé le 21 février 2013 depuis www.cairn.info.
54. Lynch, K. (1990). *City sense and city design*, Tridib Banerjee and Michael Southworth, The MIT Press, England and USA.
55. Lynch, K. (1998). *L'image de la cité*, Dunod, Paris.
56. Lynch, K. (1982). *Voir et planifier. L'aménagement qualitatif de l'espace*. Collection Aspect de l'Urbanisme, Éditions Bordas, Paris.

57. Madanipour, A. (2006). *Roles and challenges of Urban Design*, Journal of Urban Design, Vol. 11, N° 2, 173-193, document téléchargé le 16 septembre 2013 depuis <http://dx.doi.org/10.1080/13574800600644035>.
58. Madanipour, A. (2010). *Whose public space? International case studies in urban design and development*, London and New York.
59. Marchand, A. (2011) AME6503 – Notes du cours 4 – La recherche en design : enjeux et méthodes [Présentation PowerPoint], document récupéré à la session d'hiver 2011 depuis <http://www.ame.umontreal.ca/>
60. Marchand, C. (2012). *La ville de demain. Rapport réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. BANQ, Gouvernement du Québec.
61. Mariolle, B. et Brès, A. (2006). *La marque des usages*, Urbanisme, n° 346, p.68-69
62. Marsan, J.-C. (1994). *Montréal en évolution. Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^{ième} édition, Éditions du Méridien, Laval, Canada, 1994.
63. Maxwell, J.A. (2000). *La validité ; Comment pourriez-vous avoir tort ?*, La modélisation de la recherche qualitative, Suisse ; Éditions Universitaires Fribourg, p.157-177.
64. Melchior, F. (2007). *L'usage des places publiques à Madrid. Exemples choisis à l'échelle de la ville et du quartier*, Mémoire de licence, section géographie, Université de Lausanne, document téléchargé le 26 juillet 2011 depuis de Google Scholar
65. Merlin, P. et Choay, F. (1988) et (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presses universitaires de France
66. Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine et Ville de Montréal (2008). *Imaginer, réaliser la ville du 21^e siècle, Cahiers des bonnes pratiques en design*.
67. Monet, L.-F., Caron, C. et le GIUM (1984). *Espace vital*. Rapport du Groupe d'intervention urbaine de Montréal.

68. Moudon, A. & Laconte, P. (1982). *Streets as public property. Opportunies for public/private interaction in planning and design*, Limited edition printed at the University of Washington, Seattle, Washington, Moudon and Laconte
69. Moughtin, C., (2003). *Urban Design : Street and Square* Architectural Press, USA
70. Paillé, P. (2006). *La méthodologie qualitative, Poatures de recherches et travail de terrain*, Éd. Armand Colin
71. Panerai, P., Depaule, J.-C., Demorgon, M. (1999). *Analyse urbaine*, Parenthèses, Collection Eupalinos, Marseille
72. Peng, C. & Jones B., P. (2004-mars). *Reconstructing urban contexts online for interactive urban design*, Design Studies, vol. 25, N° 2, p.175-192.
73. Perraton, C., Paquette, É. et Barette P. (2007). *Dérive de l'espace public à l'ère du divertissement*, Les Presses de l'Université du Québec, Québec, document téléchargé le depuis <http://site.ebrary.com>
74. Pires, A. (1997). *Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique*, données récupérées le 17 janvier 2011 depuis <http://classiques.uqac.ca>
75. Piuze et Associés, consultants inc. (1999-février). *Cahier de présentation du projet d'aménagement de la place Gérald-Godin*
76. Plan particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve (1998). Ville de Montréal, document téléchargé le 22 novembre 2012, depuis www.ville.montreal.qc.ca
77. Société du Quartier international de Montréal (2004). *Enquête de satisfaction des usagers, Rapport final*.
78. Ripoll, F. & Veschambre, V., (2005/2). *Introduction*, Norois, n° 195, document téléchargé le 06 août 2012 depuis <http://norois.revues.org/477>
79. Rouillard, D., Le Dantec, J.-P., Tonka, H., Auricoste, I., Chemetoff, A. et al. (1996). *La place dans l'espace urbain: Rennes le 18 et 19 janvier 1996 : actes du colloque à l'initiative de l'École des Beaux-Arts de l'École d'Architecture de Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes, France

80. Roy, S. N. (2009). *L'étude de cas. Recherche sociale : de la problématique à la recherche des données*, éditeur : Gauthier, B., Québec, Presse de l'Université du Québec, p.199-225.
81. Salah Ouf, A. H. (2001). *Authenticity and the Sense of Place in Urban Design*, Journal of Urban Design, vol. 6, N° 1, p.73-86.
82. Sansot, P. (1990). *Autour de l'accessibilité aux espaces publics*, Espaces et sociétés, Espaces publics et complexité du social, N° 62-63, p. 77-82, téléchargé le 26 octobre 2011
83. Serfaty, P. (1990). *Le public et ses domaines. Contributions de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité publique et privée*, Espaces et sociétés, Espaces publics et complexité du social, N° 62-63, p.29-63.
84. Serfaty, P. (1988). *La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics urbains*, Arch. & Comport. / Arch. Behav., vol. 4, n° 2, 111-132.
85. Serfaty, P. (1992). *Variations sur le cotoiement et la distance – Places publiques montréalaises*, In La place publique dans la ville contemporaine, Actes du colloque organisé à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, p.23-30, document téléchargé le 21 août 2011
86. Serfaty, P. (2003). *L'appropriation*, In Dictionnaire critique de l'habitation et du logement, éditions Armand Collin, Paris, document téléchargé le 22 décembre 2012, depuis <http://www.perlaserfaty.net/texte4.htm>, p.27-30.
87. Sitte, C., (1889). *L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Éditions l'Équerre, Paris
88. Siu, M.K.W (2005). *Pleasurable products: public space furniture with userfitness*, Journal of Engineering Design, vol. 16, n° 6, p.545-555
89. Suwa, M., Purcell, T. and Gero, J. (2006). *Macroscopic analysis of design process based on a scheme for coding designers' cognitive actions*, University of Sydney, Australia, p. 455-483, téléchargé depuis www.designstudies.com
90. Thibault (1995) dans *Étude préparé pour le Comité promoteur pour l'aménagement du secteur du métro Mont-Royal*, Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (CIRQ), 1995, Montréal.

91. Tibbalds, F. (2000). *Making People-Friendly Towns: Improving the Public Environment in Towns and Cities*, Taylor and Francis
92. Toussaint, J.Y. & Zimmermann, M. (2001). *User, observer, programmer et pratiquer l'espace public*, PPUR presses polytechniques.
93. Varna, G. & Tiesdell, S. (2010). *Assessing the Publicness of Public Space : The Star Model of Publicness*, Journal of Urban Design, vol. 15, n° 4, p.575-598.
94. Van der Maren, J.-M. (1995). *Méthodes de recherche pour l'éducation*, Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, p.80-84.
95. Véron, J. (2007). *La moitié de la population mondiale vit en ville*, Bulletin mensuel d'information de l'institut national d'études démographiques, n° 435, document récupéré le 23 juin 2011 depuis http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/pays_du_monde/
96. Veschambre, V., (2005/2). *La notion d'appropriation*, Norois, n° 195, document récupéré le 11 août 2008 depuis <http://norois.revues.org/589>
97. Ville de Montréal (la), Direction du greffe, Division de la gestion des documents, des archives et de l'accès à l'information, Section des archives, *Sommaires décisionnels 1997 à 2001, 2001 à 2005 et 2006 à 2011*
98. Ville de Montréal (la), Service de l'urbanisme, *Programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve*, février 1998
99. Ville de Montréal (la) et le ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (2008) *Imaginer, réaliser la ville du 21e siècle*, *Cahiers des bonnes pratiques en design*, Design Montréal, téléchargé en 2011 depuis www.designmontreal.com
100. Walsh, C. (2001). *Les relations entre les commerçants et les propriétaires dans les galeries marchandes à Londres (XVIIe et XVIIIe siècles)*, Société française d'histoire urbaine/Histoire urbaine, 2001/02, n° 4, p.27-46, document téléchargé le 27 septembre 2012 depuis www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2001-2-page-27.htm
101. Yin, R.K. (1994). *Case study research: design and methods*, 2^{ième} édition, Sage Publications, chapitre 2, p.19-55.

102. Whyte, H. W. (1998). *City. Rediscovering the center*, Doubleday, USA.
103. Whyte, H. W. (1980). *The social life of small urban spaces*, The Conservation Foundation Washington, D.C., USA.
104. Woolley, H., (2009). *Urban Open Spaces*, Spon Press, London and New York

Annexe 1

Questions types pour les entretiens (modèle général)

1. Quelles sont les vocations des places publiques contemporaines de Montréal?
2. Comment, et par qui, sont déterminées les fonctions des places publiques montréalaises?
3. Quelles sont les fonctions principales et les fonctions secondaires qui structurent et identifient les places publiques montréalaises contemporaines?
4. Quel rôle occupe les aménagistes dans ce processus décisionnel?
5. Où se situe ce rôle dans le processus?
6. Comment établit-on les besoins des usagers des places publiques?
7. Les usages sont-ils pris en compte dans la planification des fonctions?
8. Comment sont-ils pris en compte?
9. À quoi servent les places publiques de quartier?
10. Y-a-t-il une manière de valider le degré de satisfaction de ces places?

Annexe 2

Exemple d'un entretien

Boston où ça été comme ça partout. Par exemple le jardin Saint-Roch à Québec, qui est aussi un espace hybride, une place, un parc, un jardin, dans l'quartier St-Roch, projet réalisé dans les années '90, un quartier malfamé, abandonné, tout ça, ça prit un certain temps mais aujourd'hui on a là un des quartiers les plus branché et des plus intéressant de Québec. On avait plein de terrains vacants autour maintenant on a [...] [31:26] Donc l'aménagement d'un espace, et là je ne restreins pas ça à la place publique, mais à un espace qui peut être un parc, un jardin, peut jouer un rôle de revitalisation, de redéveloppement d'un quartier. On sait que les habitations, les loyers, coûtent toujours plus cher si on donne sur un espace ouvert. Donc ça, ça persiste dans l'temps. [...] Donc la place des Festivals, pour la ville de Montréal, c'est aussi de boucher des trous autour. [32:28] Dans dix ans, on peut s'imaginer facilement qu'il y aura des gratte-ciel tout autour de la place des Festivals. Le réaménagement du square Victoria et de la place Jean-Paul-Riopelle dans le quartier international a eu exactement cet effet là. Il y a eu, en dessous de l'autoroute, un territoire, une cicatrice importante dans la ville, on a construit tout ça. On a aménagé la Caisse de dépôt, on a construit l'Hôtel Weston (?), des condos, il reste encore des terrains vacants mais une bonne partie des terrains vacants sont disparus. Donc, quand on aménage des places publiques, surtout dans un contexte de centre-ville, y a une volonté, dans un horizon de dix quinze ans, de faire disparaître les terrains vacants autour. Le secteur du square Victoria et place Riopelle est presque complété. [33:29] (...) Tout ça va ensemble. On aménage une place publique, on investie beaucoup d'argent, donc ça va embellir la ville, ça va attirer des gens et tout ça mais, ça va aussi attirer un promoteur. Les promoteurs, ne vont pas investir dans des zones qui sont pas intéressantes, développent un projet, construisent une tour. Ensuite il y a des espaces au rez-de-chaussée à louer, il y a des commerçants qui vont s'y intéresser parce qu'il y a des gens qui commencent à habiter ici et qu'il y a une dynamique de quartier. C'est une roue où chaque personne prend sa place et ultimement on arrive à créer quelque chose qui revit. Le quartier international a vraiment misé sur l'espace public [34:53] pour revitaliser le quartier. C'est la même équipe qui a travaillé sur le quartier des spectacles.

Commentaire: Revitalisation
- rôle d'un espace public

Commentaire: Revitalisation
- réaménagement des places Riopelle et Victoria

Commentaire: Revitalisation
- Attire les gens, les commerçants
- Cré dynamique de quartier

Commentaire: Revitalisation
- quartier international
- espaces publics

FH: Je parle des aménagements d'espaces publics et de Barcelone qui a servi d'exemple.

JC: Le quartier international est peut-être le meilleur exemple. On voit à quel point qu'il y a des investissements qui se sont fait par la suite. Il faut bien comprendre que si on aménage une place dans un quartier résidentiel à l'autre bout de l'île [35:60] la dynamique est pas la même.

FH: (je parle de la place Valois et du réaménagement du site qui, il me semble, ne débordent pas sur la ville)

JC: Mais ça peut aussi apporter un nouveau sentiment de fierté, d'appartenance au quartier, un nouvel espace où les gens peuvent aller, des fois c'est quand même bien de penser qu'il y a du monde qui vivent dans un quartier pis quand on leur donne des équipements publics, mais c'est pas tout l'monde qui va les utiliser, mais y a des gens pour qui c'est vraiment important.

Commentaire: un nouvel espace public
- sentiment de fierté et d'appartenance au quartier

FH: La volonté des commerçants à été de contrôler le type de commerce sur la place pour avoir une boulangerie (Voir SDC) etc qui sont des commerces qui aident au succès de la place et des appropriations. C'est des commerces de quartier, de proximité. Ils vont chercher l'information dans des enquêtes pour savoir c'est quoi les besoins du quartier en commerce.

Annexe 3

Tableau des observations

		Place Simon-Valois (5)	Place Gérald-Godin (7)
Moment de la journée: matin, midi, après-midi ou soir	Matin-pointe: 7h à 9h		
	Avant-midi: 9h à 12h		
	Midi: 12h à 13h	11h39 à 12h39	11h45 à 12h15
	Après-midi: 13h à 16h	13h30 à 15h00	13h45 à 14h15 15h00 à 16h15 13h20
	Après-midi-pointe: 16h à 18h	16h15 à 16h50 15h35 à 16h30 16h30 à 17h00	17h00 à 17h30 16h20 à 17h20 16h30 à 17h30
	Soirée: 19h et plus		
Jour de la semaine, fin de semaine et férié	Du lundi au vendredi	lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	lundi, mardi, mercredi (2), vendredi
	Samedi		
	Dimanche ou férié		dimanche (2 x)
Période de l'année: saison	Hiver	5 février	4 janvier
	Printemps		
	Été	21 septembre	17 septembre
	Automne	24, 31 octobre, 12 décembre	2, 19, 23, 28, 31 octobre
Température et Conditions climatiques	Ensoleillé	± 2 °C (noirceur à 16h00) - 8 °C	26°C
	Nuageux	± 15 °C, ± 19°C	-1°C, 10°C, 12°C, 14°C
	Avec précipitations (pluie, neige, grêle)	± 10 °C	10°C, ± 10 °C

Annexe 4

Exemple de notes d'observations

Descriptions de la place Simon-Valois

Observations faites: du 21 septembre au 5 février;

1. Lundi le 24 octobre 2011 (Automne ; jour de semaine : pm - heure de pointe [16-18])
2. Vendredi le 21 septembre 2012 (Automne ; jour de semaine : pm - [13-16])
3. Mercredi le 31 octobre 2012 (Automne ; jour de semaine : pm - heure de pointe [16-18])
4. Jeudi le 12 décembre 2012 (Hiver ; jour de semaine : pm - heure de pointe [16-18])
5. Mardi le 5 février 2013 (Hiver ; jour de semaine : midi - [11-13] - heure de pointe)

Situation dans la ville de Montréal :

- Dans l'arrondissement Hochelaga-Mercier-Maisonneuve
- Près du centre-ville de Montréal
- Situé dans un quartier à vocation résidentielle
- Située sur la rue Ontario qui est une rue commerciale
- Située à l'intersection de l'avenue Simon-Valois et de la rue Ontario
- Place délimitée par 2 rues
 - La rue Ontario au sud
 - La rue Simon-Valois à l'ouest
- Place publique avec une vocation commémorative depuis 1994
- Nommée «place-Simon-Valois»¹ (1996)

Description du lieu :

- Une esplanade est aménagée et occupe presque toute l'espace
- Plusieurs structures de granit font offices de bancs
- Deux petits supports à vélos sont disposés près du trottoir ouest, du côté de la rue Simon-Valois
- Deux poubelles
- De multiples lampadaires sont disposés de part et d'autre de la place

Observation n°1

Données générales :

Date : lundi le 24 octobre 2011 (Jour de semaine)

Heure : 16h15 à 16h50 (Moment de la journée : après-midi-pointe 16h à 18h)

Période de l'année : automne

Température extérieure : ± 15 °C (Température chaude pour la saison)

Conditions climatiques : ensoleillé avec quelques nuages

Remarques générales :

- Les usagers assis regardent tous vers la rue Ontario
- Cette place n'a pas de centre
- Sur cette place publique la scène semble plutôt être la rue et l'action qui s'y déroule
- Les spectateurs sont assis sur la place, immobiles et contemplatifs

¹ Commission de toponymie, Gouvernement du Québec

Annexe 5

Liste d'usages observés

Usages observés:

1. Rester debout sur la place (Godin)
2. Attendre d'autres personnes (Godin)
3. Rejoindre une autre personne ou un groupe
4. Quitter les lieux
5. Fumer
6. Entrer ou sortir de l'édicule du métro (Godin)
7. Utiliser l'édicule comme abri climatique (Godin)
8. Attendant l'autobus en file à l'arrêt (Godin)
9. Fréquenter les kiosques ou commerces sur et autour de la place
10. Accéder aux kiosques ou aux commerces sur et autour de la place
11. Circuler sur la place ou la traverser
12. Passer devant la place sur le trottoir
13. Passer derrière la place (Godin)
14. Être assis sur les bancs ou muret-bancs
15. Être assis prêt de l'entrée de l'édicule (Godin)
16. Descendre de l'autobus (Godin)
17. Entrer dans l'autobus (Godin)
18. Flâner
19. Distribuer des articles pour un événement culturel
20. Faire une collecte de dons pour un organisme
21. Distribution d'un journal gratuit
22. Personne assise sur l'herbe plutôt que sur les bancs (Godin)

Usages marginaux observés:

1. Un individu masculin fouillant dans une poubelle ou bac de recyclage
2. Des vélos attachés à un poteau de signalisation situé sur la place
3. Utilisation d'un appareil de télécommunication (???)
4. Débordement du recyclage (???)
5. Vendeur de bijou itinérant (illégal)
6. Lire de la poésie à voix haute ou parler seul

